

LA REVUE RÉFORMÉE

SOLI DEO GLORIA

OPINIONS *SUR* *LE* CONCILE

par

Pierre BOURGUET

LA REVUE RÉFORMÉE

REVUE THEOLOGIQUE ET PRATIQUE

à l'usage des fidèles, des conseillers presbytéraux et des pasteurs

publiée par la

SOCIETE CALVINISTE

Avec la collaboration de pasteurs, docteurs et professeurs
des Eglises réformées françaises et étrangères.

COMITE DE REDACTION

Jean CADIER — Pierre COURTHIAL
Pierre MARCEL — Michel RÉVEILAUD
André SCHLEMMER — A.-M. SCHMIDT

Directeur : Pierre MARCEL, D. Th.

Président de l'Association Internationale Réformée

Rédaction : 8, rue de Tourville, ST-GERMAIN-EN-LAYE (Seine-et-Oise), France

ABONNEMENTS, ENVOIS DE FONDS ET DONS se référer page 3 de la couverture

PRIX DE CE NUMÉRO : N.F. 6.

(Franco de port et 15 % de réduction sur toute commande de numéros spéciaux de « La Revue Réformée » — voir page 4 de la couverture — adressée directement à notre Trésorier : voir page 3 de la couverture)

A NOS ABONNES

Tous les abonnements partant du 1^{er} janvier, nous serions extrêmement reconnaissants à nos abonnés de bien vouloir renouveler sans tarder leur abonnement, en nous adressant leur souscription 1961, selon les indications de la page III de la couverture. Merci.

— *Les abonnements partent toujours du premier numéro de chaque tome (année ordinaire).*

— *Tout abonnement qui n'est pas résilié au 31 décembre (par lettre adressée à l'Administration de la Revue) est considéré comme valable pour l'année suivante.*

— *Les abonnements doivent être réglés dans les six premiers mois de l'année. Les frais de rappel (N.F. 0,50) sont à la charge des abonnés.*

PREFACE

Le Concile est un événement : il l'est pour le monde entier ; il l'est pour toutes les Confessions. Comment ne nous intéresserait-il pas, nous protestants français, et comment ne nous y intéresserions-nous pas ? Tant des nôtres ignorent beaucoup sinon presque tout de l'histoire, de la constitution, de l'autorité des Conciles en général !

Pour nous éclairer, quelle illusion de compter sur la grande presse qui, trop souvent, ignore l'équilibre et les proportions, surestime ou déprécie tels aspects particuliers et recherche la sensation. Trop précise et trop évasive à la fois, elle émet des suppositions, elle formule des espoirs sur ce qu'on pourrait être en droit d'attendre de ce prochain Concile. Tout aléatoires qu'elles soient, ces informations n'en sont pas moins reçues par une large fraction du public, et nous pourrions nous étonner de constater que la crédulité de certains protestants s'en laisse trop aisément nourrir.

Le propos de Pierre Bourguet est, en premier lieu, d'informer et d'éclairer les protestants aussi objectivement que possible. L'auteur s'exprime à titre personnel et ne veut engager que sa responsabilité propre. Il est toutefois certain que ses vues sont chaleureusement partagées par de très nombreux réformés, non seulement en France, mais dans le monde. De ce fait, l'auteur se trouvera le porte-parole de ceux qui, chez nous, adoptant le même point de vue, n'ont pas eu, jusqu'à présent, la possibilité de le soutenir publiquement, en disposant d'une information aussi ample et aussi sûre. Et il le sera comme celui qui apporte la première contribution d'envergure du protestantisme français pour aider à préciser les contours de toute réflexion utile sur « le » Concile.

Par là, l'auteur atteint un second but : Ces « Opinions » apporteront aux catholiques romains une information pré-

cieuse sur les réactions et les réflexions que l'annonce du Concile a suscitées dans divers milieux non romains, plus particulièrement dans les Eglises protestantes. Pour eux aussi, je l'espère, ces éclaircissements ne seront pas médités sans fruits... Car, en recherchant la vérité et en affirmant des convictions personnelles, Pierre Bourguet n'a voulu manquer ni à la compréhension d'autrui, ni à la charité, seules capables de donner son caractère authentique à tout témoignage chrétien. Ainsi que l'affirme Paul Conord : « Ce petit livre a été écrit dans une volonté de sobriété et de dépouillement qui est un signe du respect d'autrui. »

Peu importe, dès lors, si d'aucuns regrettent l'expectative ou la prudence de certaines de ces « Opinions », qu'ils soient catholiques ou, au contraire, qu'ils eussent souhaité — en tant que protestants réformés — une prise de position plus énergique encore. Réfléchissons et comprenons d'abord, puis agissons ; l'un et l'autre dans la prière qui doit accompagner toute recherche de l'unité :

« Souviens-toi, Seigneur, de délivrer ton Eglise de tout mal, et de la rendre accomplie dans ton amour. Rassemble-la des quatre vents du ciel, cette Eglise sanctifiée, en vue du royaume que tu lui as préparé, car à toi est la puissance et la gloire ! »

A cette antique requête, conclusion de la présente étude, répond celle de Théodore de Bèze au Colloque de Poissy en 1561, à laquelle je demande au lecteur de ce livre de s'associer, puisque c'est dans cet esprit même qu'il a été écrit :

« Qu'il te plaise, continuant le cours de tes bontés et miséricordes, ô Dieu et Père des lumières, tellement illuminer nos entendements, guider nos affections et les former à toute docilité..., que nous puissions et de cœur et de bouche mettre en avant chose qui puisse servir à l'honneur et gloire de ton Saint Nom. »

Pierre MARCEL.

Je m'exprime ici à titre privé. Le point de vue que j'expose, tout en m'efforçant de citer objectivement beaucoup d'opinions sur le concile, est assez peu divulgué en France jusqu'à présent. Est-ce, de ma part, souci de singularité ? Non. J'essaie de dire ce que je pense et de parler aussi au nom de tous ceux qui, adoptant le même point de vue, n'ont pas la possibilité de le soutenir.

P. B.

1^{er} février 1961.

L'ANNONCE D'UN CONCILE

Le dimanche 25 janvier 1959 au matin, à l'occasion d'une visite qu'il accomplissait dans la basilique patriarcale de St-Paul-Hors-les-Murs, le Pape Jean XXIII annonçait presque brusquement, aux cardinaux présents, trois événements importants à venir : la réunion d'un synode diocésain pour Rome ; — la convocation d'un concile œcuménique pour l'Eglise universelle ; — la mise à jour du Code de Droit Canon précédée de la prochaine promulgation du Code de Droit oriental¹.

Immédiatement la presse mondiale, comme la radio, s'emparait du communiqué du service de presse du Vatican et mettait en relief, surtout, ce qui avait trait à la convocation d'un concile œcuménique. Il y avait de quoi, ne serait-ce que parce qu'il n'était plus question de concile, dans l'Eglise romaine, depuis quatre-vingt-neuf ans, c'est-à-dire depuis que le 20 octobre 1870 le Pape Pie IX, par la Bulle *Postquam Dei munere*, avait ajourné le Concile du Vatican à des temps meilleurs.

Seuls les initiés et quelques observateurs attentifs pouvaient se souvenir de certaines velléités discrètes : celle de Pie XI dans sa première encyclique : *Ubi Arcano Dei* (du 23 décembre 1922), et celle de Pie XII auquel le Cardinal Ruffini aurait suggéré l'idée d'une convocation.

Durant les jours et les premières semaines qui suivirent l'information officielle du 25 janvier 1959, l'intérêt suscité par la nouvelle ne se démentit pas. D'autant plus qu'on crut d'abord que le concile se tiendrait à Rome à la fin de la

¹ Cf. *La Croix* du 27 janvier 1959, qui titrait aussitôt sur toute la largeur de la première page : « Jean XXIII annonce un concile œcuménique pour le retour des chrétiens séparés. » Voir le texte exact du communiqué aux *Documents*, p. 79.

même année², et que de hauts dignitaires de l'Eglise romaine présentaient d'emblée le projet comme la plus grande tentative de cette Eglise pour l'unité de chrétiens qui vivent tant en Extrême-Orient qu'en Moyen-Orient, tant en Russie que dans le monde occidental.

Les réactions parmi les non-catholiques furent diverses, dans la forme plus que dans le fond.

Du côté de l'Eglise anglicane, un porte-parole de l'archevêque de Canterbury manifestait une certaine expectative.

Du côté protestant, en général, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis, la prudence restait la règle³. Le Dr. Edwin T. DAHLBERG, par exemple, président du Conseil national des Eglises, déclarait : « Tout ce qui sera destiné à réaliser un progrès quelconque vers une Unité des Eglises sera bienvenu. Toutefois, il devrait être reconnu que tout geste de réunion serait mutuel et non pas soumis à des conditions posées par l'une des Eglises pour toutes les autres. »

Du côté grec-orthodoxe, les réserves étaient formulées à l'égard de tout projet qui ne tiendrait pas compte des motifs qui susciterent le schisme de 1054, et qui conserverait le principe de la supériorité du pape sur le concile.

Quant au Conseil œcuménique des Eglises, son secrétaire général, le Dr VISSER 'T HOOFT, exprimait ainsi sa première opinion : « Nous sommes tout particulièrement intéressés par la nature œcuménique que le concile aura. Cela illustre l'importance du problème de l'Unité en notre siècle. » Peu après, le secrétaire général déclarait, dans un communiqué plus officiel : « Selon les premières nouvelles qui nous sont parvenues, il s'agirait de chercher ensemble les bases d'un retour à l'Unité. Des communications ultérieures ne mentionnent plus qu'une invitation adressée aux communautés séparées à rechercher l'Unité. La différence entre ces deux

² Cf. par exemple : *Le Monde*, du 27 janvier 1959, titre sur deux colonnes en première page.

³ Nous ne voyons guère pourquoi certains observateurs ont cru devoir, en 1959, estimer et écrire que « les réactions protestantes sont plutôt optimistes ». Cf. Mgr Etienne CASSIEN, in *Le Messager orthodoxe*, périodique de l'Action Chrétienne des Etudiants Russes (Paris), n° 6, II, 1959.

déclarations est considérable. Aussi, tant que des explications complémentaires sur ce point n'auront pas été données, ne nous est-il pas possible de nous présenter avec certitude. Le Conseil œcuménique des Eglises s'en est toujours tenu et continuera à le faire, à la méthode qui permet aux Eglises de se rencontrer et de conférer, afin de décider d'un commun accord quelles mesures doivent être prises en vue de la réunion des Eglises.

« En résumé, la question est celle-ci : Dans quelle mesure le concile sera-t-il œcuménique par sa composition et dans son esprit ? Nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que l'Eglise catholique romaine saura tirer les conséquences nécessaires du développement du mouvement œcuménique depuis quarante ans. »

POSITIONS DE DEPART

De toutes parts, il apparaissait donc nécessaire d'attendre des précisions.

Au fur et à mesure que le temps passa, « l'idée qui souleve un monde », — selon l'expression d'un journaliste académicien¹ —, fut examinée plus à loisir sous différents angles de vue, sans que diminuât l'approbation de certaines sphères catholiques officielles, comme aussi l'enthousiasme de croyants de diverses confessions n'ayant guère, pour la plupart, des problèmes ecclésiastiques qu'une connaissance superficielle.

Mais des historiens firent tout d'abord remarquer que la joyeuse surprise, provoquée par le communiqué du Vatican du 25 janvier, était due en grande partie au fait que Jean XXIII, en convoquant un concile, semblait vouloir tout à coup modifier la méthode suivie par tant de ses prédécesseurs. Il faut bien convenir, en effet, que si le concile a quelque chose d'une libre et indispensable recherche d'une « unanimité » de l'Eglise, ce régime n'a fonctionné que d'une façon très sporadique depuis le XVI^e siècle². Car, sur vingt conciles qui se sont tenus entre l'an 325 (Nicée) et 1869-1870 (Vatican), dix-huit s'échelonnent jusqu'en 1517, c'est-à-dire jusqu'à l'année même où Luther, le 31 octobre, affichant ses 95 thèses sur les indulgences, déclencha la Réforme. Depuis 1517 (V^e concile du Latran) jusqu'à nos jours, n'ont été convoqués et ne se sont tenus que deux conciles : l'un, celui de Trente, entre 1545 et 1563 ; l'autre, celui du Vatican, suspendu et jamais repris encore. Deux conciles seulement en l'espace de 443 ans, c'est peu.

¹ M. Wladimir d'ORMESSON, dans *Le Figaro* du 29 janvier 1959.

² Un concile n'a rien d'un parlement. En effet : ni les évêques, ni les prélats qui le composent ne sont délégués ou mandatés par leurs communautés, — et le « vote » ne tend pas à dégager l'avis de la majorité (surtout étant donné le rôle que joue le pape en dernière analyse) ; cf. sur ce point : *Informations catholiques internationales* (n° 90, 15 fév. 1959).

POINT DE VUE DE L'ÉGLISE ORTHODOXE

Des historiens firent observer, en outre, que sur les vingt conciles ayant eu lieu dans le passé, seuls les sept premiers sont « reconnus » comme œcuméniques à la fois par l'Église d'Orient³ et par l'Église d'Occident. Or, ce sont ceux qui n'ont été ni convoqués, ni présidés par l'évêque de Rome⁴.

Le pape n'y eut que des légats, et pas toujours⁵. La convocation en fut faite par l'empereur de Constantinople, et la présidence en fut confiée, soit à un évêque oriental, soit à un fonctionnaire impérial. Autant dire tout de suite, par conséquent, que l'Église grecque-orthodoxe qui prétend, elle aussi, — peut-être devrait-on renchérir : elle surtout⁶ —, être la seule Église véritable, est loin de partager complètement la notion catholique-romaine du concile. L'Église orthodoxe, en effet, « refuse en particulier le rôle décisif que l'Église romaine attribue au pape. Sans doute les Églises orthodoxes sont-elles prêtes à accepter la présidence de l'évêque de Rome, mais de telle sorte que son autorité ne soit pas prééminente. D'autre part, dans la doctrine orthodoxe, l'inaugurabilité du concile n'est que relative : il faut qu'elle soit reconnue et confirmée par l'ensemble de l'Église⁷.

Précisons encore. Selon l'Église grecque-orthodoxe, les caractéristiques essentielles — et non pas accidentnelles (c'est-à-dire, par exemple, dues à une influence impériale

³ L'Église orthodoxe adjoint à cette « reconnaissance » celle de certaines décisions de quelques conciles particuliers.

⁴ A cela, le catholicisme objecte : « Les huit premiers conciles ont été en réalité matériellement convoqués par les empereurs ; mais les papes ont toujours été les auteurs de la convocation formelle, c'est-à-dire de « l'acte par lequel celui qui possède la plénitude de juridiction assemble les évêques et approuve leur assemblée. etc... ». FORGET, D.T.C., art. *Conciles*, cité par Adrien CANCÉ.

⁵ L'Église romaine ne fut même pas représentée au cinquième concile général. Voir plus loin (page 80) la liste complète des conciles. Mais il faut noter qu'il n'existe pas de liste officielle des conciles reconnus comme œcuméniques par l'Église catholique.

⁶ « L'Orthodoxie se conçoit comme la vérité parfaite », écrit le R.P. Georges KHODRE : *Le Messager orthodoxe*, périodique de l'Action chrétienne des étudiants russes, Paris, n° 6, II, 1959, p. 18.

⁷ Jean Bosc, cf. : *Réforme* du 31 janvier 1959.

romaine ou byzantine) — d'un concile œcuménique sont internes beaucoup plus qu'externes. Ainsi, il ne suffit pas que le « composé numérique » du concile soit impressionnant, en raison de la représentation d'absolument toutes les Eglises, il faut que le concile « se rassemble et se considère comme œcuménique »⁸, et qu'il « s'oriente sur des problèmes ayant une signification œcuménique », c'est-à-dire avant tout concernant la vérité dogmatique. Bien entendu, la prétention du concile à être œcuménique peut être affirmée sans correspondre à la réalité. Et c'est pourquoi doit intervenir en dernier ressort une *acceptation par l'Eglise* des actes du concile. Qu'on prête attention à l'argumentation suivante du R.P. N. AFANASSIEV : « Aussi significative que puisse être une réunion d'évêques, aussi solennelle que puisse être l'annonce du caractère œcuménique du concile, tout ceci cependant ne garantit pas en soi que les actes du concile soient effectivement l'expression de la formule : *Il a plu au Saint-Esprit et à nous*. Le concile ne peut juger que du second terme de la formule. La réalité du premier terme exige la confirmation de toute l'Eglise [...]. C'est en cela que réside la profonde différence entre les conceptions catholiques et orthodoxes des conciles œcuméniques. Et cette différence remonte, bien entendu, à une divergence profonde et fondamentale dans l'ecclésiologie. Pour l'Orthodoxie, le concile œcuménique est l'expression la plus haute de la conciliarité, alors que, pour le catholicisme, il est une institution d'Eglise, très élevée, mais non le sommet de l'échelle hiérarchique. »⁹.

Et voici comment s'exprime encore à ce sujet Paul EVDOKIMOV : « L'inaffabilité n'appartient qu'à l'Eglise dans sa totalité théandrique, à sa réalité profonde qui est le *Sacrement de la Vérité*. Le *Consensus* n'est pas démocratique, n'est pas la volonté de tous, mais exprime la volonté commune conforme à la Vérité, le miracle permanent de l'Eglise : le *totus Christus perpetuē*. »¹⁰.

Au contraire, en effet, selon l'Eglise romaine elle-même, voici ce qu'il faut entendre par concile œcuménique, aujour-

⁸ Cf. R.P. N. AFANASSIEV, in *Le Messager orthodoxe*, n° 6, II, 1959, p. 13-14.

⁹ R.P. N. AFANASSIEV, in *Le Messager orthodoxe*, n° 6, pp. 15-16.

¹⁰ Paul EVDOKIMOV, *L'Orthodoxie* (Neuchâtel-Paris, 1959), p. 161.

d'hui : « D'après le droit actuel, dont bien des éléments remontent à la plus haute antiquité, les conciles œcuméniques doivent être convoqués par le pape et ne peuvent être convoqués que par lui (can. 222, § 1). Y sont convoqués : les évêques résidentiels, même s'ils ne sont pas encore consacrés, les cardinaux, les abbés ou prélat *nullius*, les chefs d'ordres religieux de clercs exempts¹¹. Les évêques titulaires peuvent y être convoqués et y ont alors voix délibérative. Par contre, les théologiens et canonistes qui accompagnent les prélat s n'ont que voix consultative (can. 223). La présidence et la direction du concile appartiennent au pape qui peut les exercer par des légats (can. 222, § 2). Afin d'éviter tout retour de conciliarisme¹², et tout danger de schisme, il a été statué que le concile serait *ipso facto* interrompu si le pape venait à mourir (can. 229). La confirmation, et il faut ajouter, la promulgation des décrets par le pape, est une condition *sinc qua non* de leur validité (can. 227). Le concile œcuménique ainsi défini, et dont on voit qu'il ne peut d'aucune manière exister indépendamment du pape, possède le pouvoir suprême dans l'Église universelle (can. 228). Il rentre dans ce qu'on appelle le magistère extraordinaire et peut promulguer des définitions dogmatiques infaillibles (can. 1.323, § 2). On ne peut en appeler du pape au concile général. Ce point a été définitivement acquis contre le conciliarisme et le gallicanisme. Ainsi l'Église

¹¹ On verra plus loin (p. 81), en appendice, comment, grâce à cela, a été préparée la majorité favorable au vote du dogme de l'Infaillibilité au Vatican, en 1870. Il convient de savoir en passant que, du côté catholique, on distingue plusieurs sortes de conciles (au moins huit), parmi lesquelles, historiquement parlant : *les conciles provinciaux* (II^e et III^e siècles) ; — *les conciles œcuméniques* (de l'empire) ; — *les synodes nationaux* (Moyen Age) ; — *les synodes papaux* (Moyen Age) ; — *les conciles de réforme* (Moyen Age) ; — *les grands conciles modernes* (Trente et Vatican) ; — cf. *Catholicisme*, encycl., art. concile, colonne 1440.

¹² On entend par *conciliarisme* la doctrine de la constitution de l'Église fondée sur l'autonomie du ministère épiscopal et l'autorité particulière du concile. En fait, dans l'ancienne Église, l'évêque administrait son diocèse de façon indépendante quoiqu'en accord avec ses pairs et, en dernier ressort, avec la totalité de l'épiscopat. Donc, pas de suprématie d'un évêque sur les autres. L'Église vieille-catholique, ainsi que l'Église grecque-orthodoxe et l'Église anglicane, ont maintenu cet ordre-là contre Rome. Cf. W. KÜPPENS, art. « Konziliarismus », in *Weltkirchen Lexikon* (Stuttgart, 1960).

a-t-elle achevé, en précisant les principes selon lesquels elle avait vécu, de définir sa constitution. Celle-ci est, d'un bout à l'autre, essentiellement hiérarchique. »¹³.

POINT DE VUE ANGLICAN

L'anglicanisme, qui fut dès l'origine, et qui reste un compromis entre deux facteurs perpétuellement en présence et tour à tour dominants, l'élément traditionaliste et sacerdotal d'une part, l'élément réformateur et bibliciste d'autre part, adopte à l'égard des conciles une position comparable en partie à celle de l'Eglise orthodoxe : il demeure attaché à toutes les institutions que les conciles vraiment œcuméniques ont consacrées, mais il ne reconnaît pas l'autorité souveraine de l'évêque de Rome¹⁴. Au reste, bien que l'Eglise anglicane soit attachée à la « succession apostolique », et prétende, de ce fait, être au bénéfice d'ordinations épiscopales ininterrompues depuis les apôtres, le pape Léon XIII, en 1896, par la Bulle *Apostolicae curae* n'en a pas moins déclaré nulles et non avenues les ordinations

¹³ Cf. L'encyclopédie : *Catholicisme hier, aujourd'hui, demain*, en cours de publication (Letourney et Ané, Paris), art. Concile, col. 1441.
— Au sujet de l'impossibilité absolue d'en appeler d'une sentence du pape au Concile œcuménique, voici une précision : « Il y a suspicion d'hérésie et excommunication spécialement réservée au Saint-Siège pour tous ceux et chacun de ceux qui en appellent d'une loi, d'un décret ou d'un mandat (précepte ou sentence judiciaire) du Pape encore vivant au Concile universel, quels que soient leur état, leur situation ou leur condition, seraient-ils rois, évêques ou même cardinaux (can. 2332) » ; cf. *Le Code de droit canonique*, par Adrien CANCE, Gabalda, Paris, 1950, t. I, p. 222.

¹⁴ D'où l'étonnement et parfois l'émotion suscités par l'annonce de la visite que fit au pape Jean XXIII, le 2 décembre 1960, le Dr FISCHER, alors archevêque de Canterbury et ancien co-président du Conseil œcuménique. Une telle rencontre est la première depuis la Réforme. Le Dr FISCHER s'est empressé de faire savoir qu'au retour d'un voyage au Moyen-Orient et à la suite de rencontres avec des dignitaires de l'Eglise grecque-orthodoxe, sa visite au pape n'était qu'une « visite de courtoisie ». Il est vrai qu'en regagnant Londres, l'archevêque a déclaré : « Ce rapprochement est la suite naturelle des enseignements de l'Evangile, et s'y opposer c'est professer des idées démodées, c'est reculer jusqu'à l'ère préchrétienne. »

anglicanes, — ce qui revient à exclure de tout concile œcuménique les évêques qui l'ont reçue.

Et l'encyclique *Mortalium Animos* de Pie XI, en 1928, n'a modifié en rien la situation, puisqu'elle condamnait implicitement les fameuses conversations de Malines entre le cardinal MERCIER et Lord HALIFAX, qui avaient pour but, cependant, une union à Rome agrémentée d'une certaine autonomie¹⁵.

¹⁵ Il est à noter que l'Eglise grecque-orthodoxe ne paraît pas jusqu'ici tentée par les propositions des communautés catholiques de rite oriental, malgré la « vocation d'unisateurs » que proclament ses membres en ces termes : « ...amener l'Orthodoxie, par notre exemple, à admettre qu'on peut s'unir à la grande Eglise d'Occident, à la chaire de Pierre, sans pour autant renoncer à l'orthodoxie ni à rien de ce qui fait la richesse spirituelle de l'Orient apostolique, patristique, ouvert sur l'avenir comme sur le passé. ».

Cf. « Vers l'Unité chrétienne », bull. cathol. d'information, n° de septembre-octobre 1960.

REFORMES ET LUTHERIENS

Les Eglises issues de la Réforme, dont il est inutile de rappeler l'entièvre indépendance par rapport à la papauté, reconnaissent en général la validité et l'autorité d'au moins quatre conciles œcuméniques¹. Calvin, par exemple, traite de la question au chapitre IX du livre IV de son *Institution chrétienne*. Il n'a pas de peine à montrer les contradictions de tel concile par rapport à tel autre : ainsi, sur les images, les conclusions opposées du II^e concile de Nicée, en 787, et du concile d'Hiéra, en 753. « Lequel des deux, demande-t-il, tiendrons-nous pour légitime ? » Calvin, contre le concile d'Ephèse de 449, prône le souci des Pères du concile de Chalcédoine, en 451, de ne « prendre leur jugement que de la Parole de Dieu », qui est « la balance à laquelle sont assujettis non seulement les hommes, mais aussi les anges »².

CALVIN ET LES RÉFORMÉS D'AUTREFOIS

Mais l'auteur de l'*Institution chrétienne* ne s'en tient pas à des critiques et à des vœux. Il ajoute, au même chapitre IX : « Suivant cela, nous recevons volontiers les anciens conciles, comme de Nicée, de Constantinople, le premier d'Ephèse, Chalcédoine et les semblables qu'on a tenus pour

¹ Les quatre premiers, c'est-à-dire : Nicée (en 325), Constantinople (en 381-383), Ephèse (en 431) et Chalcédoine (en 451). Ce qui ne veut pas dire qu'il faille entériner *ipso facto* toutes les conséquences qu'on a cru devoir en tirer. Ainsi, à la suite d'Ephèse, on se mit à dénier — ce qui ne s'était jamais produit auparavant — des églises à la Vierge. La première, élevée par Sixte III, fut Sainte-Marie-Majeure, commincée en 432.

² *Institution chrétienne*, livre IV, ch. IX. — Il semble difficile de ne pas faire état, par contraste, de cette définition du R.P. Congar, dans un article qui se voulait pourtant plein de sentiments fraternels : Les Conciles sont « des moments où l'Eglise se concentre et interroge sa tradition ». Cf. *Le Concile, l'Eglise et « les Autres »*, in *Informations cathol. internat.*, n° du 1^{er} mars 1960.

condamner les erreurs et les opinions méchantes des hérétiques ; nous leur portons, dis-je, honneur et révérence, en tant qu'il appartient aux articles qui y sont définis. Car ces conciles ne contiennent rien qu'une pure et naturelle interprétation de l'Ecriture, que les saints Pères, par bonne prudence, ont accommodée pour renverser les ennemis de la chrétienté. Semblablement en quelques-uns de ceux qui ont été tenus depuis, nous apercevons un bon zèle et des signes évidents de doctrine, de prudence et d'esprit ; mais, selon que le monde a coutume de décliner en empirant, il est facile de voir combien l'Eglise petit à petit a décliné de sa droite pureté. »³.

Il n'est pas sans intérêt de noter que ces déclarations datent de 1536 et 1543, c'est-à-dire de plusieurs années avant l'ouverture du concile de Trente. Voici maintenant un texte réformé qui date de 1559, extrait de la *Confession de foi* dite de La Rochelle. C'est le fameux article V : « Nous croyons que la parole qui est contenue en ces livres (canoniques de l'Ecriture sainte) est procédée de Dieu, duquel seul elle prend son autorité, et non des hommes. Et parce qu'elle est la règle de toute vérité, contenant tout ce qui est nécessaire pour le service de Dieu et pour notre salut, il n'est loisible aux hommes, ni même aux anges, d'y ajouter, diminuer ou changer. D'où il suit, que ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse humaine, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles ne doivent être opposés à cette Ecriture sainte, mais au contraire toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées par elle..., etc. »

C'est de décembre 1560, très probablement, que date le « Mémoire sur le concile », écrit par Calvin entre le moment où Pie IV résolut de reprendre le concile de Trente et la convocation par les princes allemands de l'Assemblée de Naumbourg. « La liberté — écrivait le réformateur — consiste en trois points, à savoir au lieu, aux personnes et en la façon de procéder. » Et il suggérait, à propos du second point, que des gens élus, du côté de ceux qui réclamaient la Réformation, « tant en la doctrine qu'aux

³ Institut. chrétienne, *ibid.* — Consulter aussi la 16^e des *Lettres à Messieurs les prélates de l'Eglise gallicane*, par M. JAQUELOT (La Haye, 1700).

mœurs », puissent participer aux travaux avec voix consultative, à défaut de voix « décisive » comme les évêques (le pape lui-même devant se soumettre au concile). Calvin énumérait, en outre, les principales questions doctrinales à débattre touchant le service de Dieu (avec le problème Ecriture sainte et Tradition), les cérémonies, le « régime de l'Eglise ». Et ilachevait son « Avis » par ces lignes, qui montrent son souci de la catholicité chrétienne : « Mais si on tenait un concile partiel, qui fût néanmoins appelé universel, ce ne serait qu'allumer davantage le feu et augmenter les discordes. Voilà pourquoi il est plus que requis que ceux qui demandent réformation acceptent le concile qui se tiendra, afin que toute la chrétienté soit réunie, ou bien qu'alors ceux qui refuseraient de se ranger à union et concorde fussent déclarés et tenus pour schismatiques. »⁴.

Au colloque de Poissy, en 1561, Théodore de Bèze ne soutiendra pas autre chose face aux prélats⁵. Mais plutôt que de citer ici ce qu'il dit, sans doute vaut-il mieux se reporter à une conférence moins célèbre, mais pleine d'enseignements, celle qui se tint en 1562 à St-Germain-en-Laye sur le thème des images. Il y fut en effet question du concile de Trente, dont la troisième ouverture avait eu lieu le 18 janvier et où le général des Jésuites cherchait à « induire » les ministres « à y entendre, les assurant que le pape n'y ferait pas ce qu'il voudrait »⁶. Ces derniers certifièrent alors par écrit à la reine qu'ils étaient disposés à venir à « un concile légitime, franc et chrétien », étant donné que « la gloire de Dieu, l'union de l'Eglise et la tranquillité du royaume » leur étaient « chères et précieuses ». Mais pour « déterminer et qualifier un tel concile » — en espérant bien qu'un désir semblable animait les étrangers, « à savoir les églises d'Angleterre, d'Ecosse, de Danemark,

⁴ Voir plus loin (p. 82 ss.) le texte complet du « Mémoire sur le concile ».

⁵ *Hist. ecclés.*, t. I, p. 387.

⁶ Le cardinal de Lorraine ripostera par la règle du consentement universel : « ...nous tenons pour catholique et universel ce que, par tous les lieux où l'Evangile a été annoncé, a été cru, ce que toujours et depuis Jésus-Christ jusques à nous, et ce que par tous a été approuvé et avoué. » — Formule qui traduit celle de Vincent DE LÉRINS : *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est*, mais qui demande à être confrontée avec les faits. Cf. *Hist. ecclés.* dite de Th. DE BÈZE, édit. de Toulouse (1882), t. I, p. 291.

Suède, Allemagne, Pologne, Suisse et Grisons » —, les ministres estimèrent que les conditions requises devaient être les suivantes : 1) convocation par le roi et non par le pape ; 2) invitation adressée aux princes protestants des pays voisins ; 3) réunion hors de la juridiction temporelle du Saint-siège ; 4) sauf-conduit d'aller... et retour pour tous ; 5) conférence « amiable » et en nombre égal, etc...

A qui trouverait ces prétentions, ou ces précautions, exorbitantes, il est facile de répondre que l'histoire du concile de Constance (1414-1418) est doublement significative. Tout d'abord, c'est là que fut condamné Jean Huss. Ensuite, il s'agissait — comme à Pise en 1409 — de mettre fin au grand schisme d'Occident entre Grégoire XII, Benoît XIII et le successeur d'Alexandre V... — le premier Jean XXIII. Tous trois furent déposés par le concile, de sorte que le siège du Souverain Pontife fut vacant tant que ne fut pas élu Martin V. « Pendant 41 sessions, a-t-on pu écrire, le concile exerça ainsi seul le pouvoir souverain et publia les fameuses définitions reproduites depuis par le concile de Bâle (alias Florence) sur la suprématie du concile. Les ultramontains cherchent à échapper à ces décisions en refusant au concile de Constance le caractère d'œcuménicité avant l'élection de Martin V, et ne l'accordent qu'à ses quatre dernières sessions : subtilité puérile, puisque, sous peine de rompre la succession pontificale, ils sont forcés de reconnaître comme dépositaire de la puissance souveraine qu'a provoqué la vacance du Saint-siège, puis une nomination nouvelle, le même concile auquel ils refusent la qualité d'œcuménique avant la nomination de son élu : comme si cette élection ne tirait pas toute sa légalité de celle même du concile ! Jamais la mauvaise fois ne s'enferma plus étroitement dans le cercle vicieux d'un sophisme sans issue. »⁷.

Une brève remarque en passant : contrairement à ce que l'on imagine, les réformateurs ont bien moins improvisé en ces matières que repris le point de vue, trop souvent laissé dans l'ombre, d'authentiques Pères de l'Eglise. Ce serait sortir de notre propos que de tenter une démonstration imposante, mais rappelons du moins qu'Irénée a

⁷ P. ROUFFET, in *Encyclopédie des sciences religieuses*, dirigée par F. LICHTENBERGER (Sandoz et Fischbacher, Paris, 1878), art. concile.

été considéré comme un précurseur de la notion protestante de succession apostolique. Quant à Tertullien, il fut aussi le défenseur d'une succession fondée sur la doctrine plus que sur les personnes, de telle sorte que c'est avant tout l'Eglise locale, « bouturée » sur les Eglises apostoliques, qui est dans la succession apostolique (Tertullien, « Traité de la Prescription », XX, 1-5). Et Cyprien soutient que, bien loin d'être un privilège transmis à quelques-uns par imposition des mains, la succession apostolique a pour garant l'unité du peuple fidèle qui veille à la transmission intégrale de l'enseignement des apôtres⁸.

LUTHER ET LES LUTHÉRIENS D'AUTREFOIS

Les luthériens sont-ils, sur les conditions requises d'un vrai concile, d'une opinion différente de celle des réformés ? Il n'y paraît point quand déjà l'on se reporte à la préface — rédigée par le chancelier Georges BRUCK — de la Confession d'Augsbourg (1530). Il y est déclaré nettement, à l'adresse de Sa Majesté Impériale, que les luthériens sont prêts à venir à un concile « général, libre et chrétien » auquel ils en ont appelé déjà, le 25 avril 1529, à la Diète de Spire, auquel ils en appellent encore, car ils ne sauraient y renoncer. Assurément, l'Ecriture Sainte doit en être la règle principale, puisque l'article XXVIII de la Confession contient cette affirmation. « ...L'autorité des évêques consiste donc, suivant le droit divin, à juger de la doctrine pour rejeter celle qui est contraire à l'Evangile, et à exclure de la communion chrétienne les impies dont la mauvaise vie est connue, et cela, non par le pouvoir humain, mais uniquement en vertu de la Parole de Dieu. » Le 17 juin 1536, une bulle du pape Paul III convoquait un concile œcuménique à Mantoue pour le 22 mai 1537. Ce concile ne s'y réunit jamais ; ni à Bologne, ni à Plaisance, ni à Vicence. La Contre-Réforme se rattrapera à partir de décembre 1545, à Trente.

⁸ Voir à ce sujet Michel RÉVEILLAUD, *Le mystère de l'unité de l'Eglise chez saint Cyprien* (ouvrage inédit, mss. pp. 221-233).

Mais dès 1532-1533, sous Clément VII, Luther et les théologiens de Wittenberg⁹ eurent à conseiller l'Electeur de Saxe invité par le nonce apostolique. Ils déclarèrent : « Si le pape veut tenir un concile selon la Parole de Dieu et non selon la coutume, il est inutile de nous demander si nous voulons y assister ; n'y sommes-nous pas obligés ? Mais [...] il veut un concile dans le genre de ceux tenus à Bâle, à Pise, à Latran ; nous ne savons que trop ce que nous avons à en attendre. La cause pour laquelle on le demande intéresse le pape et les abus de l'Eglise ; le pape ne saurait être juge. La Parole de Dieu seule doit y décider entre lui et nous ; il nous faut un concile chrétien et non un concile à son gré. »¹⁰

Sous Paul III, quand son légat Vergerius vint en Saxe poser des jalons en vue du concile de Mantoue, il convia à sa table, à Wittenberg, Luther et Pomeranus. Le réformateur eut ainsi l'occasion de déclarer au nonce : « Ce n'est pas sérieusement que vous parlez de la convocation d'un concile. Et si vous le faites, vous n'y traiterez que de choses insignifiantes, de mitres, de tonsures, du manger et du boire. Quant à la foi, à la vraie pénitence, à la justification, à tous ces points essentiels selon lesquels les croyants doivent vivre d'un même esprit et d'une même foi, vous n'en direz rien, car notre doctrine sur ces points ne vous agrée pas. Pour nous, grâce au Saint-Esprit, nous avons une certitude de ces choses, et par conséquent nous n'avons nul besoin d'un concile [...]. Néanmoins, si vous avez vraiment le dessein d'en convoquer un, faites-le ; et, dussiez-vous m'y brûler, j'y comparaîtrai si Dieu le veut. »¹¹

Il faudrait être bien léger pour accuser de fanfaronnade cette résolution de l'homme qui avait eu le courage d'affronter la Diète de Worms. Les théologiens de Smalkalde étaient prêts à le suivre, mais les princes confédérés jugèrent périlleux et inutile le rendez-vous à un concile résolu d'avance à condamner. L'Empereur usa, semble-t-il, de son autorité pour retarder l'ouverture du concile de Trente, dans le but d'attendre l'acceptation des protestants. Ce fut en vain.

⁹ Pomeranus, Jonas, Mélanchton. — Cf. Félix KUHN, *Luther, sa vie, son œuvre* (Paris, 1884), t. III, chap. VII, pp. 123 sq.

¹⁰ F. KUHN, *op. cit.*, *ibid.*, p. 125.

¹¹ *Colloquia*, édit. Bindseil, cité par F. KUHN.

L' « INVITATION » DE 1868

Qu'advint-il, plus de trois cents ans plus tard, quand fut annoncé le concile du Vatican ? Quelle fut alors l'attitude des réformés et des luthériens ?¹².

On a prétendu parfois qu'ils avaient, comme les grecs-orthodoxes, repoussé « l'invitation » que Pie IX leur avait fait parvenir. Mais il y a invitation et invitation. A vrai dire, le pape envoya bien, le 8 septembre 1868, aux patriarches d'Antioche, de Jérusalem et de Constantinople, donc aux orientaux schismatiques, la lettre *Arcano divinae providentiae* qui les invitait à venir au concile, mais au prix d'une soumission, — ce qui fut repoussé. Pour les autres « acatholiques » et protestants, une lettre fut bien rédigée et rendue publique quelques jours après, le 13 septembre 1868 ; mais cette lettre (*Jam vos omnes*) ne comportait aucune invitation à venir au concile. Les destinataires étaient, « à l'occasion » de celui-ci, avertis, exhortés et suppliés au « maximum » de bien vouloir considérer et examiner sérieusement, s'ils suivent la voie du salut éternel, que le Christ Seigneur a prescrite. Il y avait en un sens invitation, mais invitation à l'examen de conscience, ce qui, somme toute, n'aurait pas suffi à déclencher du côté protestant des commentaires défavorables si le texte de la lettre n'avait pas été, au surplus, rempli de remarques désobligeantes. Non seulement il y était écrit que « personne ne peut nier ni mettre en doute que le Christ Jésus lui-même... a édifié sur Pierre son unique Eglise sur cette terre, une, sainte, catholique, apostolique », — mais surtout Pie IX traitait avec dédain « les sociétés religieuses diverses, en désaccord entre elles, qui se sont séparées de l'Eglise catholique » et qui, manquant « de l'autorité vivante et constituée par Dieu, autorité qui enseigne principalement aux hommes les choses de la foi et la discipline des mœurs », sont à l'origine des « divisions sociales », des « révolutions qui agitent presque tous les peuples » et des

¹² Cf. E. CHENON, in *Histoire générale*, sous la direction d'E. LAVISSE et A. RAMBAUD (Paris, 1905), t. XI, pp. 984, sq. — Cf. aussi E. DE PRESSENSÉ, *Le Concile du Vatican* (Paris, 1872), p. 117. — Voir aux pièces justificatives (p. 91 ss.) le texte complet de la traduction française de la lettre *Jam vos omnes*.

« sectes ». Enfin, il y avait encore invitation, mais, comme on pouvait s'y attendre, invitation à « revenir en hâte à l'unique berçail ».

Est-il, dans ces conditions, tellement surprenant que cet appel ait été en général considéré par les intéressés comme une « provocation » ?¹³ Le mot est fort, mais il est permis tout au moins de s'interroger, du côté protestant, sur la signification de l'accueil « compréhensif » que firent à la lettre des hommes tels que BAUMSTARK en Allemagne, PUSEY en Angleterre, GUIZOT en France, et quelques autres ? Quoi qu'il en soit, le concile du Vatican se tint sans le concours des grecs-orthodoxes et sans le retour des « aca-tholiques » ni des protestants.

¹³ Cf. *Histoire de l'Eglise*, sous la direction d'A. FLICHE et de V. MARTIN (Paris), t. 21, p. 314.

QUE SIGNIFIE : « ŒCUMENIQUE » ?

A plusieurs reprises, du côté non-catholique en tout cas, l'on a fait observer que ceux qui emploient le terme *œcuménisme* (ou l'adjectif : *œcuménique*) ne s'accordent déjà pas sur une même définition. Ainsi une déclaration du Synode national de l'Eglise Réformée de France (Strasbourg, juin 1955) contient ces lignes :

« Le mot *œcuménique* est aujourd'hui compris dans des sens différents. Tantôt il désigne la démarche des Eglises qui ont adhéré au Conseil œcuménique, dont l'Eglise romaine refuse de faire partie. Tantôt il sert à qualifier des rencontres entre protestants et catholiques. Tantôt il traduit un certain indifférentisme pour qui toutes les confessions chrétiennes sont équivalentes. »

PRÉCISIONS DU CÔTÉ CATHOLIQUE

A cela, du côté catholique romain, un consulteur du Saint-Office, le R.P. Charles BOYER, rétorquait qu'il fallait ne pas oublier le sens « naturel » du mot qui désigne « un mouvement vers l'unité chrétienne »¹. Il est de fait que ce sens ne saurait être omis, bien qu'il comporte des présuppositions qui diffèrent souvent suivant la personne ou l'Eglise qui prononce le mot. Mais le Synode national de Strasbourg entendait bien que les Eglises qui ont adhéré au mouvement œcuménique opéraient ainsi un mouvement vers l'unité chrétienne, même si l'Eglise romaine refusait de s'associer à une telle démarche. Quoi qu'il en soit, il est juste de faire savoir que tel spécialiste catholique romain de France² écrivait à la même date et à ce propos : « Que le mot « œcuménisme » comme beaucoup de termes abs-

¹ Cf. *Unitas*, édit. française, septembre-octobre 1955, cité par le Bulletin catholique d'information : « Vers l'unité chrétienne », n° 78, décembre 1955, p. 105.

Voir aussi Paul CONORD, *Brève histoire de l'œcuménisme*, « Les Bergers et les Mages » (Paris, 1958), pp. 205-207.

² Cf. « Vers l'unité chrétienne », n° cité, pp. 104-105, sous la signature : *Istina*.

traits et, en particulier, de mots en « isme », prête à être entendu comme désignant ou impliquant une doctrine, on pourrait difficilement le nier [...]. Le mot « œcuménisme » est donc susceptible, en soi, de désigner — comme il le fait effectivement dans un usage devenu courant — les aspirations du monde chrétien à la restauration de son unité et l'ensemble des initiatives et des démarches en lesquelles ces aspirations prennent corps, en un mot tout cela à l'origine de quoi l'Instruction « *Ecclesia catholica* » a reconnu, même chez nos frères séparés, une aspiration de Dieu. »

Certes, le même auteur admet — ne serait-ce qu'en raison de la présence grecque-orthodoxe dans le mouvement œcuménique — que l'on peut « prendre part à cette recherche commune de la restauration de l'unité entre tous les chrétiens, donc à « l'œcuménisme », sans partager une telle doctrine » (= la doctrine catholique-romaine)³. Mais il n'en proclame pas moins — cela ne doit surprendre personne — ce qu'il appelle « le rôle des composantes visibles de l'unité de l'Eglise : unanimité dans la confession de la foi, appartenance à une structure sacramentellement hiérarchisée, participation commune aux mêmes sacrements et en particulier au sacrement du Corps et du Sang du Seigneur »⁴. Qui ne voit poindre, derrière ces composantes, l'ombre portée de quelques-unes des grandes divergences qui sont ici, en somme, par le catholicisme lui-même, à la fois visées et quelque peu atténuées par un langage irénique ?

Il ne faut d'ailleurs se faire aucune illusion. La plupart des tenants de « l'œcuménisme », du côté catholique-romain, ne s'embarrassent guère de formules enveloppantes. Ils répètent ouvertement — et cela vaut mieux — ce qui est toujours sous-jacent aux invitations les plus charitables, ce qu'un évêque fixé en pays à majorité protestante, Mgr CHARRIÈRE, écrivait à ses prêtres en juillet 1958 : « Quel est donc le but de l'œcuménisme considéré au point de vue catholique ? Faire comprendre à nos frères séparés comment la vérité évangélique qu'ils professent s'intègre dans l'ensemble de nos dogmes. Il peut arriver que certains catholiques insistent d'une manière trop unilatérale sur tel aspect de la Révélation ; c'est pourquoi, nous aussi, nous

³ « Vers l'unité chrétienne », n° cité, p. 105.

⁴ *Ibid.*, p. 105.

devons progresser dans la vérité. Lorsque nous parlons de progresser dans la vérité, rappelons-nous cependant toujours que, d'une part, l'Eglise, société assistée par le Saint-Esprit, n'a jamais pu trahir, au cours des siècles, aucune des vérités révélées. D'autre part, communauté vivante, elle peut progresser dans l'explication homogène de la Révélation et pourrait toujours, pour respecter telle tradition légitime de nos frères séparés, modifier sur certains points sa législation positive. »⁵.

Ainsi, aux yeux de Rome, l'œcuménisme étant et ne pouvant être qu'un mouvement vers l'union des chrétiens dans le sein de l'Eglise romaine, un concile œcuménique ne peut être qu'un concile réunissant dans son universalité l'épiscopat soumis à la puissance, à l'autorité et à la plénitude de juridiction qu'exerce le Souverain Pontife de Rome⁶, — et un concile qui, de ce fait, prend des décisions, même dogmatiques, uniquement dans une perspective catholique-romaine.

PRÉCISIONS DU CÔTÉ ORTHODOXE

L'Orthodoxie fait preuve à cet égard d'une prudence et d'un esprit fraternel louables. Au lieu de suivre imperturbablement sa route sans se soucier de l'ecclésiologie de son prochain, elle s'efforce de ne pas augmenter la distance entre lui et elle. « Il y a — écrit le R.P. Georges KHODRE — encore une autre différence entre les attitudes respectives des deux Eglises (catholique-romaine et orthodoxe), différence que nous pouvons qualifier de morale, mais qui est très importante quant aux relations historiques des Eglises : l'Eglise orthodoxe, en effet, sait que, quoiqu'il soit de son droit de

⁵ *Bulletin du clergé du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg*, juillet 1958, cité par *La documentation catholique*, n° 1296 du 1^{er} fév. 1959. — Si nous avons cité ici tour à tour le R.P. Ch. BOVER, le Rédacteur d'*Istina*, et Mgr F. CHARRIÈRE, c'est parce qu'ils ont été désignés par Jean XXIII pour faire partie du « Secrétariat pour l'union des chrétiens », dont il est question plus loin.

⁶ Cf. le *Catéchisme du Concile de Trente*, qui ajoute : « Ainsi, comme le père de tous les fidèles, de tous les Evêques, et généralement de tous les Prélats, de quelque dignité qu'ils soient, il préside à toute l'Eglise en qualité de successeur de saint Pierre et de véritable et légitime viceaire de Notre-Seigneur J.-C. »

réunir à elle seule un concile spécifiquement orthodoxe qui serait canoniquement œcuménique (car l'Orthodoxie se considère comme l'Eglise universelle indivise), cependant, du point de vue moral, du point de vue de la destinée historique de la chrétienté universelle, les décisions dogmatiques qui seraient prises dans un tel concile, et qui auraient un caractère obligatoire, constituerait un obstacle à l'unité désirée. La cristallisation dogmatique, dans une Eglise quelconque, est susceptible de rendre difficile un dialogue ultérieur ; pour preuve historique, il suffit de considérer que la proclamation du dogme du purgatoire, de la primauté du pape et de son infaillibilité « en soi, hors de la réunion de l'Eglise », faite isolément par les Occidentaux, a été un acte où il n'y a nulle trace de théologie orientale, c'est pourquoi les Orientaux ont jugé que ces dogmes étaient étrangers à leur tradition authentique, et qu'ils ne pouvaient les admettre sans trahir cette tradition. De fait, les grands conciles orthodoxes qui se sont tenus au IX^e siècle n'ont pas été déclarés par l'Eglise orthodoxe conciles œcuméniques ; elle a tenu, en outre, au XIV^e et au XVII^e siècles, d'autres conciles qui lui étaient propres et qui ont pris de très importantes décisions doctrinales : eux non plus n'ont pas été appelés œcuméniques. »⁷

A la vérité, si l'on poursuit encore la comparaison entre Orthodoxie et Eglise romaine, on s'aperçoit que l'une et l'autre n'ont pas non plus la même notion de *catholicité*. Dans son allocution du 14 novembre 1960, le pape Jean XXIII a déclaré : « Voici le point principal auquel doit tenir fermement tout baptisé : l'appartenance à l'Eglise de Jésus n'est pas une simple note de caractère individuel, mais une note de caractère éminemment social qui vaut pour tous. Voilà le sens des appellations : homme catholique, monde catholique, Eglise catholique. C'est dire que tous et chacun d'entre nous, nous sommes dans le Christ Jésus, dans l'Eglise de Jésus, vraiment les fils et les frères d'une même famille divine [...]. Tout fidèle appartient donc à la catholicité tout entière, comme tout prêtre, tout évêque, chacun selon

⁷ R.P. KHODRE, in *Le Messager orthodoxe*, op. cit., p. 17. — Est-il permis de rappeler qu'aucune objection, qu'aucun conseil même émanant d'une partie de la hiérarchie catholique, n'ont empêché le pape Pie XII de promulguer le dogme de l'Assomption de la Vierge ?

son office, et cela en vertu de l'unité divine que Jésus a donnée à son institution destinée à être universelle et éternelle. »⁸.

Différente est la conviction grecque-orthodoxe : « ... « Catholique » — écrit Paul EVDOKIMOV — exprime une totalité qui n'est pas géographique, horizontale, quantitative, mais verticale, qualitative, opposée à toute fragmentation du *dogme*. ... L'extension horizontale présente la dimension « œcuménique » de l'Eglise. L'oikoumène signifiait « terre habitée », l'empire œcuménique coïncidant avec l'expression géographique de l'Eglise. Le titre des patriarches et le qualificatif des conciles — œcuménique — signifie l'universalisme territorial, l'ensemble de l'empire chrétien autour de sa capitale par opposition au local, au provincial... L'œcuménicité n'est qu'une expression seconde, qu'une conséquence découlant, selon les circonstances historiques, de l'unité verticale en profondeur dans la foi, le culte, la doctrine et le dogme. En fait, les conciles « œcuméniques », dans la conscience ecclésiale, répondent à leur « catholicité ». L'œcuménisme de l'Empire est une grandeur passagère, la catholicité de l'Eglise demeure⁹.

HISTORIQUE DU MOT PAR LE D^r VISSER 'T HOOFT

Mais l'une des études les plus poussées sur la signification du mot « œcuménique », son histoire, son usage, est celle du D^r VISSER 'T HOOFT, qui figure en appendice dans l'*Histoire du Mouvement œcuménique*, publiée à Londres en 1954¹⁰. Cette étude va de l'époque gréco-romaine et du Nouveau Testament jusqu'à nos jours, et elle fait apparaître tour à tour une grande diversité de sens qui ne se concentre guère que tardivement, au milieu du xix^e siècle, sur une acceptation plutôt neuve. Ainsi, en 1846, lors d'une Conférence constitutive de l'Alliance évangélique siégeant à Londres, Adolphe Monod remercia les Britanniques de

⁸ Cité par les *Inf. cath. internat.*, n° 133 du 1^{er} décembre 1960, p. 6.

⁹ Paul EVDOKIMOV, *L'Orthodoxie* (Neuchâtel-Paris, 1959), p. 156.

¹⁰ Cf. *A History of the ecumenical movement (1517-1948)*, vol. qui n'a pas été traduit en français. Voir Appendice I, by Willem Adolf VISSER 'T HOOFT (pp. 735-740).

leur « esprit vraiment œcuménique », ce qui — observe le Dr VISSER 'T HOOFT — constitue bien, de mémoire d'homme, le premier emploi du mot « pour désigner une attitude et non un fait ». Par la suite, Henri Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, devait parler lui aussi de l'esprit œcuménique quand il déclarait, par exemple : « ...Que les chrétiens de diverses dénominations peuvent et doivent s'unir dans l'amour, s'associer et travailler ensemble dans la charité pour la gloire de Dieu, tout en maintenant leur liberté individuelle et même leur droit de défendre si nécessaire, mais avec tolérance et charité, leur point de vue personnel et leurs convictions religieuses particulières. »

En 1937, en allemand et en français, on utilisait le mot œcuménique, alors que les Anglo-Saxons préféraient s'en tenir au titre : Conseil mondial des Eglises. Mais à partir de la Conférence d'Oxford le terme s'enrichissait encore ainsi qu'en témoigne ce texte : « Le terme œcuménique se réfère à l'expression, au sein de l'Histoire, de l'unité donnée de l'Eglise. La pensée et l'action de l'Eglise sont œcuméniques dans la mesure où elles essaient de réaliser la sainte Unité, la fraternité des chrétiens qui reconnaissent le seul Seigneur. »

Et le Dr VISSER 'T HOOFT de conclure qu'à partir de ce moment on a donné au mot œcuménique les trois sens suivants :

- 1° qui concerne l'Eglise entière (= sens traditionnel) ;
- 2° qui concerne les relations entre les différentes Eglises (= sens moderne) ;
- 3° qui exprime la conscience de l'unité de l'Eglise.

L'ENCYCLIQUE « AD PETRI CATHEDRAM »

Cinq mois, presque jour pour jour, après l'annonce d'un concile, et six semaines après la nomination de la Commission antépréparatoire, le pape Jean XXIII, le 29 juin 1959, signait sa première encyclique : *Ad Petri cathedram*, — début peut-être fortuitement significatif. Il avait choisi, en tout cas, la fête des saints apôtres Pierre et Paul, de même que Pie IX avait choisi le 26 juin 1867 pour annoncer officiellement la convocation prochaine du premier Concile du Vatican à cinq cents évêques présents à Rome pour le dix-huit centième anniversaire du martyre des mêmes apôtres Pierre et Paul.

L'encyclique *Ad Petri cathedram*¹, selon les termes mêmes de son entrée en matière, traite d'un « triple thème : la vérité, l'unité et la paix, à acquérir et à développer sous l'inspiration de la charité ».

La première partie, sur la vérité, contient des affirmations excellentes, telles que celles-ci : « Tous les hommes doivent donc adopter la doctrine de l'Evangile. S'ils la rejettent, ils mettent en question les fondements mêmes de la vérité, de l'honnêteté et de la culture... » « Il existe en outre des hommes qui, sans attaquer ouvertement la vérité, ne montrent à son égard qu'insouciance et indifférence, comme si Dieu ne nous avait pas donné la raison pour chercher et atteindre la vérité. Cette attitude condamnable conduit facilement à l'affirmation absurde que toutes les religions se valent, sans aucune différence entre le vrai et le faux. » Mais aussitôt, évidemment, suit l'affirmation attendue selon laquelle la religion catholique, qui de toutes est la seule vraie, ne peut « sans injustice » être mise sur le même plan que les autres.

Le second point, consacré à la concorde et à la paix, renferme — à côté d'exhortations toujours nécessaires aux

¹ Dès les premières lignes, le premier renvoi à un texte biblique (Esaïe 11 : 12) fait ressortir que l'Eglise catholique est pleinement identifiée avec le Messie.

² Le texte complet de cette 3^e partie de l'encyclique est reproduit plus loin, p. 95 ss.

grands de ce monde et du rappel « qu'on s'est assez battu déjà entre hommes » — des propositions plus énigmatiques en ce qui concerne « cette unité tant désirée, grâce à laquelle les droits de chaque Etat à la liberté... seront sûrement défendus ». Mais tout ce qui est dit encore sur les nations, sur les classes sociales, sur la famille, a été relégué au second plan par les commentateurs de l'encyclique attentifs, surtout, à la troisième partie consacrée à « l'Unité de l'Eglise ».

Le pape Jean XXIII se déclare convaincu, et c'est son droit, que cette unité de l'Eglise « est intimement liée à la tâche pastorale » que Dieu lui a confiée. « Nous savons, en effet, le peu que Nous sommes et que Dieu a daigné Nous éléver au degré suprême du Souverain Pontificat, non en vertu de Nos mérites, mais par un dessein mystérieux. » Il se déclare également convaincu que le concile « sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité, dont la vue sera, nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce siège apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité pour laquelle Jésus-Christ a adressé à Son Père céleste une si ardente prière ».

UN TON NOUVEAU

Il faut immédiatement reconnaître que Jean XXIII s'efforce, tout au long de cette troisième partie de l'encyclique, de se maintenir sur un ton de bienveillance qui contraste avec le ton de condescendance qu'avait adopté son prédécesseur Pie IX. Le genre d'invitation qu'adresse aux non-catholiques le pape actuel est rigoureusement le même, on vient de le voir, que celui de 1868, et par conséquent les thuriféraires du Vatican dans la presse, en janvier 1959, se sont lourdement trompés. Mais enfin le texte *Ad Petri cathedram* marque, quant à la forme, un indéniable progrès sur celui de la lettre *Jam vos omnes*. Alors, par exemple, que dans cette dernière les croyants séparés de Rome étaient presqu'accusés de « se glorifier du nom de chrétien », maintenant ils « portent » ce nom. Alors que Pie IX visait les « Sociétés religieuses diverses », Jean XXIII, sans reconnaître à aucune d'elles le titre

d'Eglise³, parle des « communautés séparées de la Chaire de Saint-Pierre ». Alors que Pie IX n'avait que mépris pour le ferment révolutionnaire des non-catholiques accusés de susciter « le plus grand péril de l'Etat chrétien et civil », Jean XXIII se dégage de raisonnements aussi fallacieux. Il déplore (bien à la légère) ce qu'il manque « de solide, de robuste et de sûr » à l'unité des autres communautés chrétiennes, mais il évite de stigmatiser ouvertement ce que son devancier appelait leur « instabilité incessante ». Aujourd'hui le Vatican ménage ses interlocuteurs. Il prend soin de citer — habilement ? — quelques hommes dont le nom est encore un programme, peut-être attirant ça et là, tels que NEWMAN et Théophile d'ALEXANDRIE. Et d'engagantes ouvertures sont officiellement reproduites, touchant « les nombreux points sur lesquels l'Eglise catholique permet aux théologiens de discuter, dans la mesure où il s'agit de questions qui ne sont pas certaines », — touchant aussi « l'existence dans l'Eglise de divers rites approuvés ».

Cela dit, le fond de l'encyclique *Ad Petri cathedram*, dans sa troisième partie, reste semblable à celui de la lettre *Jam vos omnes*. La « douce invitation » de Jean XXIII, comme la supplication « au maximum » de Pie IX, tend au grand retour des frères séparés (« bien qu'ils reconnaissent le même Christ-Jésus comme Rédempteur », — disait déjà la lettre de 1869) dans le giron de l'Eglise romaine. Qui s'en étonnera ?, répondront les gens avertis. Personne d'averti, certes. Encore convient-il de souligner la chose à l'intention de l'immense multitude des gens mal informés si facilement enthousiastes.

DES EXIGENCES INCHANGÉES

Une fois de plus, en effet, les perpétuelles équivoques subsistent : le « seul Pasteur » se trouve en l'Eglise catholique parce que le Souverain Pontife s'identifie avec le Bon Berger de l'Evangile ; — le « corps mystique du Christ, c'est l'Eglise catholique » ; — « l'unique maison du Père établie sur le fondement de Pierre » doit rassembler tous les peuples « comme dans l'unique royaume de Dieu » ; —

³ Sur ce point, voir plus loin (p. 103 ss.) l'état de la question.

l'Eucharistie est le sacrifice « dans lequel le Christ, notre Salut et notre Rédempteur, est chaque jour immolé pour nous tous, de façon non sanglante, mais réelle, comme il le fut un jour au Calvaire... » ; — les vérités révélées « sont contenues dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition orale et écrite conservée depuis l'âge apostolique tout au long des siècles, et ont été ratifiées et définies par les Souverains Pontifes et les Conciles œcuméniques légitimes », etc., etc. Autant de postulats unilatéraux dont on se demande si le rappel est destiné à rendre tout dialogue inutile, ou à donner des gages aux intégristes romains qui n'ont que faire d'un concile ?

Non moins discutables sont d'autres affirmations de l'encyclique. Sur quoi se fonde-t-on, si l'on veut cerner de près la réalité, pour écrire que l'unité, « dont seule l'Eglise catholique jouit et brille », est un « merveilleux spectacle » ? Sur quelles solides données historiques s'appuie-t-on pour assurer qu'en ce qui concerne l'unité du culte, « nul n'ignore que l'Eglise catholique, depuis ses origines et à travers les siècles, a toujours eu sept sacrements, ni plus ni moins, reçus comme un héritage sacré de Jésus-Christ » ? Pourquoi soutenir, comme si les vérifications scripturaires étaient interdites, que Pierre seul a reçu du Christ le pouvoir de tout lier et délier sur la terre (Matthieu 16 : 19), alors que le même texte, selon Matthieu 18 : 18, est en tout cas au pluriel⁴ ? Est-on bien certain, à Rome, que « ces derniers temps s'est esquissé, dans bien des communautés séparées de la Chaire de Saint-Pierre, un mouvement de sympathie vers la foi et les institutions de l'Eglise catholique » ?

Enfin, si l'on ose livrer ici toute sa pensée, ceux-là mêmes qui soulignent la volonté délibérée de Jean XXIII de lancer « un affectueux appel à l'unité de l'Eglise », ne peuvent cacher leur surprise devant ce qu'il faut bien appeler au moins des maladresses. C'en est une que de demander la permission à des chrétiens, qui ont été excommuniés, de les

⁴ La Bible dite de « Jérusalem » accompagne ce texte d'une note du R.P. P. BENOIT, O.P., ainsi conçue : « Extension aux ministres de l'Eglise (c'est à eux, aux "majeurs", que s'adresse d'abord tout ce discours) des pouvoirs conférés à Pierre (16, 19). Ici, le sens de "condamner" et "absoudre" est rendu plus clair encore par le contexte. »

nommer « fils » d'un « Père » qu'ils ne consentiront jamais à confondre avec le seul Père (cf. Matthieu 23 : 9). C'en est une que de se comparer à Joseph, quand aucun pape n'a été vendu à des marchands ismaélites, ni ne voudrait, sans doute, admettre qu'il tient son pouvoir d'un Pharaon... C'en est une, et des plus risquées, que d'exhorter tendrement les non-catholiques « à se souvenir de leurs pères »⁵, qui leur ont fait — effectivement, selon l'épître aux Hébreux — « entendre la Parole de Dieu », alors que l'une des principales questions est de savoir quels ont été dans le passé les vrais prédicateurs de la Parole de Dieu, dont il s'agit « d'imiter la foi ». Et c'est une étrange maladresse encore — car on ne peut se résoudre à songer à un défi — que d'achever ce qui, dans l'encyclique, a trait au concile, par une prière à Marie, « reine de la Paix, au Cœur immaculé de qui notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie XII, a consacré le genre humain... »⁶.

Tel se présente, dans sa partie centrale, ce document d'une intransigeante charité, en somme, et dont certains accents feront date plus que les perspectives. Il vaut la peine de tenter d'en déceler les mobiles.

⁵ Même si cette exhortation vise davantage les grecs-orthodoxes que les protestants.

⁶ Cette invocation n'est pas exceptionnelle. Chaque fois que Jean XXIII exhorte à la prière pour le Concile, il insiste pour qu'elle soit adressée à Marie. Ainsi, le 27 avril 1959, lors de l'ouverture du mois de Marie : « Nous avons décidé d'exhorter tout le peuple chrétien à implorer la Mère de Dieu dans cette période, pour l'heureux succès d'une entreprise d'une importance considérable. »

HYPOTHESES VRAISEMBLABLES

Le communiqué du 25 janvier 1959 et l'encyclique du 29 juin ont retenti dans le monde comme le signe d'une sorte de rénovation de la politique vaticane après le pontificat de Pie XII. De tous côtés, alors que les informateurs s'étaient auparavant résignés à l'action discrète d'un pape de transition, Jean XXIII fut dépeint, non plus seulement comme un Souverain Pontife débordant d'une bonhomie rustique, accessible et populaire, simplifiant le décorum, mais comme un chef spirituel ouvert et riche en idées grandioses. Les étrangers qui avaient fréquenté le cardinal Angélo Roncalli le considéraient déjà pourtant comme beaucoup plus diplomate qu'il ne voulait le paraître.

En règle générale, un concile est réuni quand quelque grave péril (ou mouvement jugé tel) monte à l'horizon ou, plus exactement, tend à atteindre son zénith. Le véritable objectif n'est évidemment pas toujours dévoilé.

Peut-on découvrir quelques-unes des idées majeures qui déterminèrent le nouveau pape, dès la première année de son pontificat, à convoquer un concile ?

RENOUVELLEMENT DU CATHOLICISME ?

Il ne paraît pas douteux que la situation du catholicisme dans le monde d'aujourd'hui y soit d'abord pour quelque chose. Et il convient, dans ce cas, de considérer tout autant cette situation en ce qu'elle a de favorable et de dynamique dans tels ou tels secteurs, qu'en ce qu'elle a de statique et même d'inquiétant dans d'autres secteurs.

Dès février 1959, les *Informations catholiques internationales* (n° 90) supputaient qu'au concile seraient particulièrement pris en considération les cinq points suivants : 1° combattre les erreurs répandues ici et là ; 2° affirmer la vocation spirituelle et surnaturelle de l'homme ; 3° resserrer l'unité de l'Eglise menacée en plus d'une région, en

particulier en Chine ; 4° promouvoir et organiser une « pastoration » efficace des fidèles et l'évangélisation du monde ; 5° très probablement reprendre la doctrine concernant l'Eglise et l'épiscopat. « Il ne semble pas, jusqu'ici, — ajoute-t-on —, que le Saint-Père veuille mettre à l'ordre du jour l'une des doctrines mariales en cours d'élaboration dans les cercles spécialisés [...]. Mais il est à prévoir que les zélateurs du culte et de la théologie mariale chercheront à saisir l'occasion du concile pour faire avancer, vers une dogmatisation que d'autres jugent peu opportune, la doctrine, soit de la Royauté de Marie, soit de sa Médiation de grâce, soit même de sa Corédemption. »

Au reste, le but communiqué du 25 janvier est défini en ces termes dans l'introduction de l'encyclique : « Nous sommes très heureux que Notre intention de réunir un concile œcuménique et le Synode diocésain de Rome, de préparer une mise au point du Droit canon et de publier un Code du même genre pour l'Eglise orientale ait rencontré un accueil large et sympathique, et qu'elle ait de plus suscité l'espoir d'amener les esprits à une connaissance plus étendue et plus profonde de la vérité, à une réforme salutaire des mœurs chrétiennes et à la restauration de l'unité, de la concorde et de la paix. » Quant au but principal du concile, il est ainsi précisé, au début de la troisième partie de l'encyclique : « Le but principal du concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouvellement de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux conditions de notre temps. »

On le voit, les mots qui ressortent de ces lignes sont ceux de *réforme*, de *restauration*, de *développement*, de *renouvellement* et d'*adaptation*. Ils sont positifs. Au premier abord, ils semblent indiquer qu'une initiative a été prise par le Saint-Siège. Il est permis de se demander, à la réflexion, si — comme ce fut le cas pour le concile de Trente — il n'y a pas là plutôt une réaction destinée cette fois à canaliser ou à endiguer des entreprises audacieuses qui se sont fait jour en France et en Belgique ces dernières années¹, et

¹ Il ne faut pas oublier que le but premier du concile du Vatican I était l'élimination du gallicanisme. Or, de nos jours, l'œuvre de la *Mission de France* a été arrêtée le 24 août 1953, puis mise sous tutelle ; l'action des *prêtres-ouvriers* « supprimée » à la même date ; les essais partiels de *Messe en français* ne sont plus autorisés depuis quelque temps.

destinée en même temps, au contraire, à aiguillonner des masses catholiques par trop en retard. D'une part, des aventures jugées périlleuses par une partie de la hiérarchie et par la curie romaine seraient l'objet d'un examen solennel, d'autre part, de redoutables déficits (par exemple dans le domaine du recrutement — ou du maintien — du clergé au sein de peuples réputés les plus dévots) amorcerait une autocritique collective. Enfin, inévitablement, les vastes problèmes modernes : laïcisme, existentialisme, totalitarisme, etc..., émancipation progressive des chrétiens issus de la Mission, coexistence pacifique — ou lutte — en face du marxisme, de l'Islam, du néo-paganisme, etc..., seront étudiés, et étudiés selon les normes et les traditions de l'Eglise romaine.

Nul ne saurait, en vérité, trouver étrange qu'elle mette de l'ordre dans ses propres affaires, surtout si les résultats sont au niveau des hautes intentions initiales.

SUCCÈS DU MOUVEMENT OECUMÉNIQUE

A cette première raison, qu'il n'est pas difficile de détecter, mais à propos de laquelle il sera particulièrement intéressant de voir qui l'emportera, en cas de dualité, du Vatican ou du concile, — d'autres raisons s'ajoutent. Et le succès du Mouvement oecuménique au bout d'un demi-siècle (nous voulons parler du Mouvement oecuménique non-catholique) est l'une des principales².

Le Mouvement oecuménique, l'encyclique *Ad Petri cathedram* se garde de l'appeler par son nom, pas plus d'ailleurs qu'elle ne désigne avec exactitude le Conseil oecuménique des Eglises qui émane du Mouvement. Mais le pape Jean XXIII, ou bien a tenu à y faire au moins allusion, ou bien y a fait allusion pour que cela serve de contraste avec l'unité selon l'Eglise romaine. Toujours est-il que l'on peut lire, encore dans la troisième partie, les lignes suivantes : « Nous savons, d'autre part, que presque tous ceux qui, bien que séparés de Nous et divisés entre eux, portent le nom de

² Voir à ce sujet : « Cinquante ans d'oecuménisme », n° spécial de *Foi et Vie* (mai-juin 1960), avec les articles de Paul Conord, S. de Diétrich, Jean Bosc et Bernard Morel.

chrétiens, ont tenu à plusieurs reprises des réunions pour créer des liens entre eux et ont établi dans ce but des Conseils permanents. Ces initiatives traduisent leur vif désir d'arriver au moins à une certaine forme d'unité. » Peu après, du reste, l'encyclique paraît bien appliquer à cette certaine forme d'unité (non-catholique) l'appréciation : « quelque chose de flou, d'incertain et de fragile. »³.

Il ne faut pourtant pas se dissimuler que ce passage demeure révélateur d'une découverte entraînant un déplaisir et même — pourquoi ne pas le dire — une crainte que Rome considérait, il y a peu, comme négligeables, et qui, maintenant, dépassent de beaucoup ce qu'on laisse transparaître : découverte de la puissance du Mouvement œcuménique, crainte que sa marche en avant ne continue de s'effectuer sans l'Eglise romaine.

Pour se rendre compte de l'évolution du Vatican, et sans évoquer longuement ce qu'avait de tout à fait négatif, en 1928, l'encyclique *Mortalium animos*, il suffit de remonter d'une douzaine d'années en arrière, pas davantage. En 1948, en effet, aux approches de l'Assemblée œcuménique d'Amsterdam (au cours de laquelle, le 22 août, fut constitué le Conseil œcuménique des Eglises)⁴, le Saint-Office, repoussant l'invitation du Comité provisoire d'envoyer un nombre restreint d'observateurs officieux de l'Eglise romaine, décida que personne, du côté catholique, ne recevrait l'autorisation de se rendre à Amsterdam. Ce « veto » pur et simple fut expliqué ensuite par la lecture d'une *Lettre pastorale* — incontestablement inspirée par le Vatican — de l'archevêque et des évêques des Pays-Bas, sur l'attitude et le devoir d'abstention de l'Eglise romaine. « C'est justement par son abstention (y était-il dit) qu'elle doit continuer à proclamer que l'unité voulue par le Christ est restée conservée en Elle

³ Il y a tout de même un petit progrès par rapport aux termes de la lettre *Jam vos omnes*, qui s'exprimait sur ce point de cette manière : « ...Celui donc qui considère et examine soigneusement dans quel état se trouvent les sociétés religieuses diverses, en désaccord entre elles, qui se sont séparées de l'Eglise catholique [...], celui-là devra facilement se persuader que ni l'une de ces sociétés particulières, ni toutes unies ensemble, ne constituent de quelque façon ni ne sont l'Eglise une et catholique que le Christ-Seigneur a édifiée, constituée et voulue. »

⁴ Cf. Paul CONORD, *Brève histoire de l'œcuménisme*, pp. 101 sq.

et qu'en Elle cette unité reste accessible à tous. » Le Mouvement œcuménique, selon les auteurs de la *Lettre pastorale*, n'était qu'un signe de la « nostalgie de l'Église-Mère »...⁵. Deux ans plus tard, de nouveau, le Saint-Office, par le décret du 28 février 1950, dénaturait la signification (pour reprendre l'expression du professeur Roger MEHL⁶) du fait œcuménique, prétendant y voir contre toute évidence historique un mouvement de retour à l'Église romaine.

Or, à Amsterdam, au cours d'une réunion des membres réformés et presbytériens de l'Assemblée, Karl Barth n'avait point hésité à s'exprimer en ces termes : « Ne faisons pas de sentimentalisme : nous ne pouvons nous associer à l'Église romaine. Les choses sont ce qu'elles sont : l'Église catholique ne pouvait prendre à l'égard d'Amsterdam une autre attitude que celle qu'elle a prise. *Sint ut sint aut non sint*. Aussi vous proposé-je de renoncer aux larmes inutiles que certains sont tentés de verser sur l'absence de Rome parmi nous. Là où on dit non pas Jésus seulement, mais Jésus et Marie, là où on reconnaît à une autorité terrestre un caractère infaillible, nous ne pouvons que dire un NON résolu. Notre seule attitude à l'égard du catholicisme est celle de la mission, de l'évangélisation, mais non de l'union. Celui qui connaît Calvin devrait être d'accord avec moi sur ce point et ne pas prétendre qu'il s'agit là d'une marotte barthienne. »⁷.

Cette réponse inattendue au Saint-Office eut un retentissement aussi grand que l'offre par Pie XII du « Grand Retour » à l'occasion de l'année « sainte » (1950) fit ensuite long feu⁸. Et l'on put assister alors à une sorte de revirement officieux très perceptible : le Conseil œcuménique des Eglises s'imposa aux catholiques avertis comme un organisme avec lequel il fallait décidément compter ; le scepti-

⁵ Cf. *Réforme*, n°s des 24 novembre et 4 décembre 1948.

⁶ Cf. Roger MEHL, *Après le nouveau décret du Saint-Office*, in « Le Christianisme au xx^e siècle », n° du 20 avril 1950.

⁷ Karl BARTH, « Quelques questions aux réformés », in *Foi et Vie* (août-octobre 1948), n° spécial sur l'Assemblée œcuménique d'Amsterdam.

⁸ La définition du dogme de l'Assomption de la Vierge est du 1^{er} novembre 1950.

cisme n'était plus de mise ; il ne s'agissait pas d'aspirations à l'humanitarisme ; l'unité des chrétiens risquait de faire des progrès étendus, non pas vers l'Eglise romaine, mais en se passant d'elle.

Ainsi se vérifiait l'assertion du Dr VISSER 'T HOOFT, peu auparavant⁹ : « Le Conseil est un moyen et une méthode ayant pour seul but de servir l'Eglise universelle... Si donc le Conseil œcuménique ne peut prétendre représenter l'*Una Sancta*, il peut et doit affirmer qu'en lui et par lui — lorsqu'il plaît à Dieu — l'*Una Sancta* se manifeste. »

REGAGNER LE TERRAIN PERDU A L'EST

La troisième des principales raisons ayant incité, croyons-nous, le pape Jean XXIII à convoquer un concile, réside dans le fait que l'Eglise grecque-orthodoxe dépendant du Patriarcat de Moscou, qui avait refusé en 1948 d'adhérer au Mouvement œcuménique des Eglises, venait, dix ans plus tard, de nouer des liens avec lui.

Pour être précis, il faudrait rappeler que le métropolite Nicolaï avait, en principe, accepté, en juillet 1946, de se rendre à Amsterdam, et que seule une affaire de réciprocité de visas rendit impossible une rencontre préalable à Prague. En 1947-1948, on s'employa difficilement à éliminer certains obstacles, mais le Congrès des chefs des Eglises orthodoxes autocéphales à Moscou rejeta le projet de participation à l'Assemblée. Durant six années encore, les relations furent sporadiques. En octobre 1954, l'évêque DIBELIUS et le Dr VISSER 'T HOOFT transmirent officiellement, au représentant du Patriarcat de Moscou à Berlin, l'archevêque BORIS, des documents relatifs aux conclusions de l'Assemblée d'Evanston. En décembre 1955, le métropolite NICOLAÏ acceptait l'offre d'une rencontre (celle qui n'avait pu avoir lieu en 1946). De nouveau, des événements politiques¹⁰ retardèrent durant deux ans l'exécution du projet. Enfin, en mai 1958, lors d'une réunion à Moscou de plu-

⁹ VISSER 'T HOOFT, *Le Conseil œcuménique des Eglises, sa nature et ses limites* (Genève, 1946). — Cité par P. CONORD, *op. cit.*, p. 145.

¹⁰ Suez, Budapest, etc...

sieurs évêques orthodoxes célébrant le 40^e anniversaire de la restauration du Patriarcat, le métropolite approuvant hautement l'attitude positive du Patriarcat de Constantinople envers le Mouvement œcuménique, et émettant une appréciation favorable sur les documents d'Evanston, déclara que l'Eglise russe prendrait à son tour part à une rencontre.

La rencontre consultative eut lieu le 7 août 1958, en Hollande, à Utrecht. Les délégués du Conseil œcuménique furent, avec son secrétaire général, le Dr VISSER 'T HOOFT, le Dr Fr. Clark FRY et le métropolite Jacques DE MÉLITE. Ceux du Patriarcat de Moscou : le métropolite NICOLAÏ lui-même, l'évêque MICHAËL, de Smolensk, et M. Alex BUEVSKY. Depuis, en 1959, l'archiprêtre BOROVOÏ, de Léningrad, et M. ALEXEEV séjournèrent un mois à Genève avant d'assister, en août, en tant qu'observateurs, à la session du Comité central du Conseil œcuménique siégeant à Rhodes¹¹. Quatre mois plus tard, Genève rendait sa visite à Moscou.

Que le Vatican, préoccupé de la tournure de ces approches et de ces rencontres qu'il n'avait pu amorcer de son côté, peut-être, en tout cas réussir, ait songé à introduire son propre appel dans l'atmosphère favorable créée par autrui, beaucoup le pensent. Mais, jusqu'à présent, il semble qu'à la suite des événements qui viennent d'être résumés, le problème des relations entre le catholicisme et l'orthodoxie soit posé dans les termes que nous empruntons à l'archevêque IAKOVOS, chef de l'Eglise orthodoxe en Amérique et co-président du Conseil œcuménique : « Lorsque nous parlons du Mouvement œcuménique, nous entendons tous les chrétiens : protestants, anglicans, orthodoxes et catholiques-romains y compris. Nous ne pouvons exclure personne du colloque œcuménique et nous serions heureux d'accueillir l'Eglise de Rome au sein du Conseil œcuménique si elle en exprimait le désir. Il faut que Rome montre d'abord qu'elle est prête à parler d'égal à égal. Par contre, des entretiens qui prépareraient à un retour au sein de

¹¹ Sur ce que l'on a appelé « l'incident de Rhodes », entre catholiques et orthodoxes, cf. *Réforme*, n° du 21 nov. 1959 ; — « Vers l'Unité chrétienne » (Bull. cathol.), n° de janvier-février 1960, etc.... etc...

l'Eglise romaine seraient inacceptables pour les orthodoxes. »

Ce ne sont pas seulement des avertissements de ce genre qui rendent ardue la tâche du concile, car ils confirment ce que Rome devait déjà savoir depuis neuf siècles. L'entrée progressive de toute l'orthodoxie dans le Mouvement œcuménique renforce singulièrement le poids des paroles. Le Vatican s'est laissé distancer. Regagnera-t-il le terrain perdu ?

La récente tournée, en novembre 1960, du patriarche actuel de Moscou, Mgr ALEXIS, dans le Proche-Orient, à Alexandrie, Antioche, Jérusalem, n'est sans doute pas sans rapport avec le problème de l'Unité.

NOUVELLES PRECISIONS SUR LE CONCILE

C'est le 17 mai 1959, dimanche de Pentecôte, que la Commission antépréparatoire du concile, présidée par le cardinal TARDINI, s'était mise à l'œuvre. C'est le 5 juin 1960, dimanche de Pentecôte également, qu'a été amorcée la phase préparatoire que le pape devait ouvrir solennellement, le lundi 4 novembre, et au terme de laquelle la date du concile sera fixée.

Un *Motu proprio* de Jean XXIII : *Supremo Dei nutu*, instituait dix Commissions — le nombre pouvant être accru — et deux secrétariats. Leur liste est évidemment une indication supplémentaire en ce qui concerne l'ordre du jour du concile. La voici¹ :

LES COMMISSIONS

1) *Une Commission théologique*, que préside le cardinal OTTAVIANI, déjà secrétaire du Saint-Office ; secrétaire : le P. Sébastien TROMP, S.J.

2) *Une Commission des évêques et du gouvernement des diocèses*, que préside le cardinal MIMMI, déjà secrétaire de la congrégation consistoriale ; secrétaire : S. Exc. Mgr GAWLINA.

3) *Une Commission pour la discipline du clergé et du peuple chrétien*, que préside le cardinal CIRIACI, déjà préfet de la congrégation du concile ; secrétaire : le P. Christophe BÉRUTTI, O.P.

¹ Cf. *Inf. cathol. internat.*, n° 122 du 15 juin 1960, et n° 125-126 d'août 1960. Rappelons que, par congrégations de la curie romaine, il faut entendre les organismes administratifs et disciplinaires de l'Eglise catholique. Elles sont au nombre de onze actuellement (y compris le Saint-Office), et elles ont chacune à leur tête un préfet, ou un secrétaire, si le pape en est lui-même le préfet.

4) *Une Commission des religieux*, que préside le cardinal VALÉRI, déjà préfet de la congrégation des religieux : secrétaire, le P. Joseph ROUSSEAU, O.M.I.

5) *Une Commission pour la discipline des sacrements*, que préside le cardinal MASELLA, déjà préfet de la congrégation des sacrements ; secrétaire : le P. Raimondo BIDAGOR, S.J.

6) *Une Commission de la liturgie*, que préside le cardinal G. CICOGNACI, déjà préfet de la congrégation des rites ; secrétaire : le P. BUGNINI, lazariste.

7) *Une Commission des études et des séminaires*, que préside le cardinal PIZZARDO, déjà préfet de la congrégation des universités et des séminaires ; secrétaire : le P. Augustin MAYER, O.S.B.

8) *Une Commission pour l'Eglise orientale*, que préside le cardinal A. CICOGNANI, déjà pro-préfet de la congrégation orientale ; secrétaire : le P. WELYKYI, basilien.

9) *Une Commission pour les missions*, que préside le cardinal AGAGIANIAN, déjà pro-préfet de la congrégation de la propagande ; secrétaire : S. Exc. Mgr MATHEW.

10) *Une Commission de l'apostolat des laïcs*, que préside le cardinal CENTO ; secrétaire : Mgr GLORIEUX.

De plus, le collège des cardinaux qui président ces dix Commissions constituera, le noyau d'une *Commission centrale*, dont le secrétaire est Mgr FÉLICI et qui, sous la présidence du pape, établira la liste des « schémas » et définira les sujets à traiter au concile², — bien qu'il ne faille pas oublier qu'en principe les Pères du concile peuvent encore proposer en session d'autres sujets.

Il convient d'observer que, sur les onze présidents de Commission, dix sont Italiens et un seulement (le cardinal AGAGIANIAN) étranger. Il est vrai que parmi les onze secrétaires de Commission, il y a deux Allemands, un Polonais, un Canadien, un Espagnol, un Ukrainien, un Anglais, un

² La Commission centrale comprendra en outre 49 cardinaux, 5 patriarches, 33 évêques, l'abbé-primat des Bénédictins Confédérés, le ministre général des Frères mineurs, le préposé général des Jésuites, le Maître-général des Dominicains, et 25 consulteurs.

Français et trois Italiens. Il n'en reste pas moins que le noyau de droit de la *Commission centrale* semble bien devoir être, de toutes façons, en majorité de nationalité italienne. Pour autant que l'on puisse en juger, l'attachement inconditionnel aux prérogatives du Saint-Siège caractérise l'opinion de tous les principaux responsables sans exception.

Le *Motu proprio* du 5 juin 1960 a aussi institué, nous l'avons dit, deux *secretariats*³. L'un, que préside Mgr O'CONNOR, avec Mgr DESKUR pour secrétaire, est chargé de traiter des moyens modernes de *diffusion de la pensée* (presse, radio, télévision, cinéma, etc...). L'autre mérite qu'on lui accorde une attention toute particulière, car il est destiné à constituer dès à présent, mais aussi à l'avenir, de façon permanente, le moyen de communication (au sommet) avec les chrétiens séparés de Rome.

LE SECRÉTARIAT « POUR L'UNION DES CHRÉTIENS »

Ce Secrétariat, ou « Conseil spécial », est dit, tantôt « *pour la participation des non-catholiques* », et tantôt plus officiellement : « *pour l'union des chrétiens* » (en latin : *secretariatus ad unionem christianorum fovendam*). Son rôle a été décrit par le pape Jean XXIII de la manière suivante : « Pour montrer aussi Notre amour et Notre bienveillance envers ceux qui portent le nom de chrétiens, mais qui sont séparés de ce siège apostolique, et afin qu'eux aussi puissent suivre les travaux du concile et trouver plus facilement la voie conduisant à cette unité pour laquelle Jésus adressa à son Père céleste une si ardente prière, Nous instituons un Conseil spécial ou Secrétariat, présidé par un cardinal choisi par Nous. »⁴. Le président désigné est le cardinal Augustin BÉA ; le secrétaire, Mgr WILLEBRANDS.

³ Depuis lors, un troisième secrétariat a été créé : il est chargé de l'*organisation du concile et de sa préparation technique et économique* (président : cardinal PI Jozio ; secrétaire : Mgr DESKUR, Polonois). Puis, une nouvelle Commission (présidée par le cardinal TISSE-RAND), pour régler le cérémonial et le protocole du concile.

⁴ Cf. *Osservatore Romano* du 5 juin 1960, n° 131, p. 1 ; et *Inf. cath. intern.*, n° 125-126 d'août 1960.

Voici comment le Secrétariat ou Conseil spécial est composé, selon l'ordre alphabétique :

G. BAUM, o.s.A. (U.S.A.).
 Don A. BELLINI (Bergame).
 M. BÉVENOT, S.J. (Angleterre).
 R.P. Ch. BOYER, S.J., directeur d'*Unitas* (France).
 Mgr F. CHARRIÈRE (Fribourg).
 R.P. Gérard M. CORR, O.s.m. (U.S.A.).
 R.P. J. CUNNINGHAM, p.m. (U.S.A.).
 Mgr H. F. DAVIS (Birmingham).
 R.P. C.-J. DUMONT, O.P., *Istina* (France).
 R.P. Pierre DUMONT, O.S.B. (Chevetogne).
 Abbé J. FEINER (Paderborn).
 R.P. J. HAMER, O.P., Saulchoir (France).
 R.P. E. HANAHOË (U.S.A.).
 Mgr J. C. HEENAN (Liverpool).
 Mgr J. HOEFER (Allemagne).
 Mgr L. JAEGER (Paderborn).
 Mgr M. MACCARONE (Italie).
 Mgr J.-M. MARTIN (Rouen).
 Mgr P. A. NIERMAN (Groningue).
 Mgr E. J. M. DE SMEDT (Bruges).
 Abbé Ed. STAKEMEIER (Paderborn).
 R.P. G. PAVARD, A.A. (U.S.A.).
 Abbé F. THIJSSEN (Hollande).
 Abbé J. VODOPIVEC (Yougoslavie).
 Mgr H. VOLK (Allemagne).
 R.P. G. WEIGEL, S.J. (U.S.A.),
 soit 13 membres et 15 consulteurs.

Par la suite devaient être ajoutés quelques autres membres, ou consulteurs (dont l'Abbé MICHALON, sulp. franç.).

Par sa création, par sa composition, — sur laquelle nous allons revenir —, par son fonctionnement, par ses objectifs qui prévoient une durée illimitée, il est clair que ce Conseil est appelé à jouer un rôle qu'on ne doit pas sous-estimer. Tout porte à croire que ce rôle sera multiple dans le sens de l'information et de la documentation du dehors vers Rome et pour Rome, et, dans une certaine mesure, vice

versa⁵. Désormais, même si le pape reçoit lui-même d'illustres représentants de la chrétienté non-romaine, c'est auprès du Secrétariat « pour l'union des chrétiens » que s'effectueront les contacts qu'on escompte plus efficaces, bien que moins spectaculaires. On a pu s'en rendre compte, le 2 décembre 1960, lors du passage au Vatican de l'archevêque de Cantorbéry, dont le successeur parle, depuis, d'instituer un Secrétariat correspondant pour l'Eglise anglicane.

Jean XXIII, au cours d'une allocution prononcée le 4 novembre 1960, a dit à l'intention des « chrétiens séparés » : « Nous voulons espérer que ceux qui, sans partager intégralement la foi catholique, désirent avec loyauté et confiance des informations sur les travaux du concile, ne trouveront pas inopportun ou peu courtoise notre invitation à attendre que les Pères et Consultants des Commissions aient accompli leur travail et que tout soit prêt et mieux disposé pour des contacts plus élevés de l'intelligence, du cœur et de la vision naturelle. »⁶. Ces derniers mots sont assez mystérieux, mais tout est disposé de façon que les grecs-orthodoxes puissent entrer en relation avec la *Commission pour l'Eglise orientale*, et les anglicans et protestants avec le Secrétariat pour l'Unité.

On a beaucoup insisté de divers côtés sur le caractère très international, cette fois, de la composition de ce Secrétariat, qui compte effectivement des personnalités connues : auteurs d'ouvrages consacrés à l'œcuménisme, journalistes spécialisés, participants de rencontres entre catholiques et anglicans, ou entre catholiques et protestants, observateurs romains dans des assemblées internationales, etc...⁷. On espère que les non-catholiques seront sensibles à ce choix. Il est difficile de concevoir, pourtant, comment on aurait pu s'y prendre, en vue d'un dialogue, autrement qu'en offrant à des « chrétiens séparés » d'éventuels interlocuteurs officiels d'une réelle compétence. Et qu'ils aient été

⁵ Il a été question d'instituer une Sous-Commission dépendant du Secrétariat et qui, officieusement, « pour ne pas provoquer l'hostilité du monde arabe », s'occuperait des relations avec... le judaïsme.

⁶ Cf. *Inf. cathol. internat.*, n° 133 du 1^{er} déc. 1960.

⁷ Pour plus de détails, consulter le Bulletin *Vers l'unité chrétienne*: « Le secrétariat pour l'unité », par C.-J. DUMONT, O.P. (n° 9-10, novembre-décembre 1960).

choisis en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en France, aux Etats-Unis, voire en Suisse, ne fait que témoigner d'une saine tactique.

La désignation du cardinal BÉA, pour présider le Secrétariat, pose des points d'interrogation. Père de la Compagnie de Jésus, de nationalité allemande, une haute intelligence, spécialiste des questions bibliques, le cardinal BÉA est-il un authentique ou un problématique champion du plus pur intégrisme ? Certains vantent la protection qu'il aurait accordée à des esprits libéraux, de telle sorte que sa présence au poste-clef qui vient de lui être confié, serait une garantie d'ouverture. D'autres, au contraire, tiennent l'ancien confesseur de Pie XII pour responsable, avec un ou deux familiers, du conservatisme dont fit montre le défunt pape. Toujours est-il que le Secrétariat est dirigé par un éminent jésuite et qu'on a de la peine à croire que c'est une simple coïncidence... Quelques esprits soupçonneux vont même jusqu'à se demander si ce choix n'a pas été imposé à Jean XXIII.

Que le cardinal BÉA veuille multiplier les contacts avec les chrétiens non-catholiques, nul ne le conteste. Cela fait partie de sa charge. Qu'il tienne à faire porter les entretiens notamment sur les points communs, c'est probable. Toute la « politique » des œcuménistes de l'Eglise romaine est visiblement axée sur ce principe, qui permet de laisser dans l'ombre les obstacles infranchissables jusqu'au moment où on les retrouve. Cependant, le cardinal BÉA, interrogé lors d'un voyage aux Etats-Unis, le 7 juin 1960, n'a pas hésité à affirmer, se fondant sur *une* opinion, que « les positions doctrinales originaires des protestants en plusieurs points ne correspondent pas à l'enseignement du Nouveau Testament...», par exemple la doctrine de la justification par le moyen de la seule foi »⁸. La même interview faisant ressortir qu'il ne fallait s'attendre, de la part de l'Eglise catholique, à aucun compromis en matière doctrinale, mais seulement à « des compromis dans les domaines de la liturgie, de l'organisation et de la discipline », on ne saurait conclure que cette première manifestation extérieure du Secrétariat soit encourageante.

⁸ Cf. *La Croix*, n° du 2-3 juillet 1960. — Que penser alors de ce texte du Nouveau Testament, par exemple et entre beaucoup : épître aux Ephésiens, chap. 2, vers. 8 ?

Il est peu probable aussi que du côté protestant on ait qualifié, comme du côté catholique, de « tellement accueillante et humble »⁹ la lettre que le cardinal BÉA fit parvenir, le 19 juin 1960, à l'Académie évangélique de Westphalie. Il s'agissait de savoir, en définitive, si le professeur Ernst KINDER, président de la Fédération luthérienne mondiale, pouvait considérer comme une base solide de conversations les thèses soutenues par un ecclésiastique catholique, H. Heinz SCHÜTTE, dans son ouvrage déjà réédité deux fois : « Pour une réunification dans la foi » (*Um die Wiedervereinigung im glauben ?*). En effet, les thèses de l'abbé SCHÜTTE étaient libérales, en ce sens que, tout en approuvant fondamentalement l'enseignement catholique romain, l'ecclésiastique, d'une part, admettait le caractère confus et incomplet (ou plus exactement inachevé) des doctrines catholiques sur divers points importants d'ecclésiologie, et, d'autre part, reconnaissait du bien-fondé dans les doctrines protestantes sur ces mêmes sujets comme dans la critique protestante des positions catholiques. Après la réponse de l'archevêque de Paderborn, Mgr JAEGER, — membre du Secrétariat pour l'union —, qui dénialt à l'ouvrage d'H. SCHÜTTE, malgré l'imprimatur, la qualité de « base pour un dialogue », lui reconnaissant simplement le mérite d'« invitation au dialogue », le cardinal BÉA se bornait à ajouter, en somme, que l'exposé de l'abbé SCHÜTTE peut être « considéré pour l'essentiel comme étant dans l'esprit de l'Eglise catholique romaine. Si des doutes ou des imprécisions existent sur tel ou tel point important, notre Secrétariat sera toujours volontiers prêt à les examiner et à les éclaircir lorsque la question lui sera soumise »...

Ces deux faits, qui coïncident avec la mise en marche du Secrétariat pour l'union des chrétiens (juin 1960), et dans lesquels deux de ses membres les plus réputés ont joué un rôle ; les appréciations différentes que ces faits suscitent, selon le bord où on les juge, tout cela montre, dès avant la tenue du concile, que d'immenses difficultés d'approche, déjà, subsistent, puisque de nouvelles confirmations de ce que l'on savait déjà surgissent.

⁹ Cf. *Inf. cathol. internat.*, n° 135 du 1^{er} janvier 1961. — On trouvera l'exposé détaillé des faits qui sont à l'origine de cette lettre dans : *Materialdienst des Konfessionskundlichen Instituts* (Bebenheim, mai-juin 1960, p. 53).

CE QU'EN PENSE LE CONSEIL ŒCUMÉNIQUE

Que pensent les non-catholiques des précisions apportées par le *Motu proprio* de Jean XXIII ? Qu'en dit le Conseil œcuménique des Eglises ?

Le Comité exécutif de ce Conseil, dans le rapport qu'il présenta au Comité central siégeant en Ecosse, à Saint-Andrews, en août 1960, a pris acte de la création du Secrétariat et, d'une façon générale, de tout ce qui révèle le chemin parcouru par le Vatican depuis 1928.

Le rapport déclare : « La pleine signification de ces développements ne se révélera clairement que dans les années qui viennent. Mais déjà nous pouvons dire tout ceci :

a) Le fait que le dialogue est devenu possible avec l'Eglise de Rome est réjouissant.

b) Nous souhaitons que les discussions sans caractère officiel, comme celles qui ont lieu entre théologiens romains et d'autres confessions, ne soient pas entièrement supplantées par les débats officiels. Au point où nous en sommes, ce sont les échanges de vues sur le plan officieux qui précisément contribuent le mieux à dissiper les malentendus et les préjugés.

c) Aucune Eglise n'a lieu de craindre que le Conseil œcuménique des Eglises ne cherche à agir pour ses membres en matière d'Union d'Eglises : sa constitution ne l'y autorise pas, c'est un domaine où chaque Eglise décide pour elle-même et en toute liberté. Pour nous, cela va de soi, mais il est bon de rappeler la chose, parce qu'il existe de l'imprécision dans les esprits quant à l'éventualité de conversations, officielles ou officieuses, du Conseil avec l'Eglise de Rome au sujet d'union d'Eglises. Le caractère même de notre Mouvement en exclut la possibilité.

d) Toutefois, le Conseil pourra saisir l'occasion de présenter, au nouveau Secrétariat du Vatican, certaines convictions fondamentales qui se sont exprimées lors de l'Assemblée ou du Comité central (au sujet, par exemple, de la liberté religieuse, de l'action sociale chrétienne, etc...).

e) Il faut se rappeler que la création du Secrétariat du Vatican ne signifie nullement qu'aucune des divergences

fondamentales qui existent entre l'Eglise catholique romaine et les Eglises du Conseil œcuménique soit abolie. La modification est tout entière de procédure et de climat. Les occasions de dialogue doivent être saisies, mais cela doit servir à mettre en avant les problèmes réels. Notre tâche sera donc d'être, dans ce dialogue, les représentants de ce que Dieu nous a donné de voir ensemble au cours des cinquante années d'existence de notre mouvement. ➤

VIII

PERSPECTIVES

Voici donc, selon une formule récemment lancée, l'Eglise romaine en état de concile. Mais la masse de ses fidèles en est-elle consciente ? Est-elle attentive ? Il est permis d'en douter. Le même numéro d'un périodique catholique français qui n'hésite pas, en troisième page, à parler de « départ fulgurant » et d'une sorte de « secousse sismique » ébranlant actuellement l'Eglise, regrette, en page 30, « le peu d'intérêt que suscite le concile dans le peuple chrétien »¹. Et l'on en fournit quelques raisons : jusqu'ici, l'information n'a été qu'occasionnelle, romaine, hiérarchique. La multitude s'en remet au Vatican et aux évêques ; elle n'a pas le sentiment de sa responsabilité.

MANQUE D'INTÉRÊT DES MASSES CATHOLIQUES

Peut-être faut-il attribuer en effet cette semi-indifférence au fait que le catholique est, depuis toujours, instruit dès son jeune âge dans la soumission aveugle aux décisions de la hiérarchie... Ce qu'il doit croire, ce qu'il doit faire, d'autres que lui — les membres d'un haut clergé — s'en préoccupent. D'autres que lui se prononcent, et sans appel. Le pittoresque des préparatifs, le grandiose de l'entreprise, le caractère colossal (et en même temps mystérieux) d'un rassemblement mondial, dont ni la date d'ouverture, ni la durée ne sont connues, pas plus que le programme précis, — tout cela fascine un peu l'esprit des croyants, mais bientôt le stoppe. Une Eglise qui a si longtemps prôné

¹ *Inf. cathol. internat.*, n° (spécial) 135 du 1^{er} janvier 1961.

comme une vertu l'état de minorité perpétuelle de tous les laïcs ne peut guère, semble-t-il, associer du jour au lendemain à la pensée de ses travaux que quelques-uns d'entre eux².

Paradoxalement, ce sont plutôt les non-catholiques qui, dans une proportion beaucoup plus élevée, s'intéressent d'assez près à un événement religieux qu'ils ne vont pourtant pas jusqu'à considérer, pour l'instant, comme le plus important des temps modernes. Mais il est indispensable qu'on ne se méprenne point sur le sens réel de la curiosité courtoise qu'ils manifestent, ni sur la portée des vœux qu'ils forment. Or, tout porte à croire que persiste, à cet égard, un grave malentendu.

Remontons à la source. A diverses reprises, le pape Jean XXIII a insisté sur le fait que le futur concile doit s'occuper d'abord exclusivement de ce qui concerne l'Eglise catholique et son organisation interne actuelle. Il appelle cela : « Mettre de l'ordre dans la maison *avant* d'inviter nos frères séparés à nous y rejoindre. » C'est donc en premier lieu une affaire intérieure de l'Eglise romaine. Et le Souverain Pontife a tenu à spécifier : « Il est naturel que l'amour du silence, le sens de la mesure, le respect mutuel distinguent et illustrent les études et les réunions. Tout, dans le concile, doit être entouré d'une grande réserve et du souci que chacun se tienne à sa place. »³.

Cette précision est importante, et il va de soi qu'un tel désir sera d'autant plus respecté par les non-catholiques qu'ils ne *participeront* pas au concile. Beaucoup d'entre eux, certes, ont une opinion quant au fonctionnement — vu de l'extérieur — d'une assemblée aussi considérable. Ils éprouvent quelque peine à imaginer le genre même de labeur collégial que pourront entreprendre en deux mois, dit-on,

² Il paraît stupéfiant à des protestants qu'une *Commission pour l'apostolat des laïcs*, tout au moins, n'en possède pas un seul même à titre de consulteur. — A noter que, dans l'Eglise orthodoxe, les laïcs peuvent se voir associés aux travaux des conciles durant, par exemple, les époques troublées : ainsi au concile de Moscou en 1917 (cf. P. EVDOKIMOV, *op. cit.*, p. 160).

³ Allocution du 14 novembre 1960.

plus de 1.600 membres de droit⁴ ou simplement dès à présent les 127 membres et consulteurs de la *Commission centrale*, alors que l'on s'interroge déjà sur la possibilité d'échanges au cours des trois sessions (25-27 janvier 1960) du premier *synode* du diocèse de Rome, qui réunissait un millier de participants et où auraient dû être lus et discutés, en trois jours, 770 articles des Constitutions synodales. Il fallut s'arrêter sur la lecture du 305^e... A titre de comparaison, dans le même laps de temps, trois jours, un Synode d'Eglise protestante n'étudiera guère que trois questions préparées depuis une année.

Mais, répétons-le, le premier objectif du concile est en somme d'ordre privé, et les catholiques seuls sont directement concernés par la réorganisation éventuelle de leur propre Eglise dans un certain nombre de domaines.

DES OBSERVATEURS QUALIFIÉS

Le deuxième objectif offre certainement plus d'attrait si l'on peut le résumer de cette manière succincte : Comment témoigner chrétienement en 1962 ?

Etant donné que la recherche du concile doit porter non seulement sur la doctrine de l'épiscopat, sur la communion sous les deux espèces, sur une « synthèse de l'anthropologie et de la sociologie chrétienne », etc..., mais aussi sur le problème des pays sous-développés, de la faim dans le monde,

⁴ Selon François BERNARD, dans *La Croix* du 27 janvier 1959, voici la répartition des patriarches, archevêques, évêques, abbés et prélats nullius à travers le monde :

En Europe : plus de 600, dont près de la moitié en Italie.

Au Moyen-Orient (y compris l'Egypte) : environ 80.

En Extrême-Orient (du Pakistan au Japon) : 240, dont une centaine en Chine, et 63 en Inde. Parmi eux, plus de 100 sont des Asiatiques ; mais parmi les 30 Chinois, seuls pourront venir les quelques-uns qui sont en exil. Notons que, dans les pays où la hiérarchie n'est pas encore érigée (Viet-Nam, Corée, Indonésie et Thaïlande), on compte 17 vicaires apostoliques asiatiques.

En Afrique : 139, dont 10 évêques noirs (les 12 autres évêques noirs, 3 vicaires apostoliques et 9 évêques auxiliaires, de même que les deux exarques de rite éthiopien, ne sont pas membres de droit).

Aux Etats-Unis et Canada : près de 200.

En Amérique latine : environ 370.

En Australie et Nouvelle-Zélande : 30.

des moyens de diffusion, de la formation moderne des serviteurs de Dieu, etc..., il y a là de quoi retenir l'attention de tous ceux, où qu'ils se trouvent, qui ne cessent de se demander : Comment un chrétien doit-il se comporter aujourd'hui ? En bref, ce qui a trait à l'éducation (au sens constructif) de l'Eglise de Dieu, ce qui se rapporte à « *la manière dont chacun construit* » sur le fondement apostolique (cf. 1^{re} épître de saint Paul aux Corinthiens, ch. 3, verset 10), voilà ce qui dépasse le cadre du seul catholicisme, mais à propos de quoi il est bon de savoir ce que préconise l'actuel catholicisme. A cet égard, si la proposition officielle leur en est faite, les chrétiens séparés peuvent parfaitement déléguer, en marge⁵ du concile, quelques observateurs qualifiés, choisis parmi les théologiens spécialisés les plus sûrs, et non parmi les autorités ecclésiastiques ès-qualityé. Mais il est clair que, pour en arriver là, il convient de se rendre compte, au préalable, que l'affrontement Tradition-Ecriture ne sera pas atténué. Il s'agit aussi de savoir si « l'intermédiaire autorisé » (= le Secrétariat), en plus du rôle qui lui est déjà imparti, à savoir informer et recevoir, aura le droit de *soliciter*, le cas échéant, l'opinion des observateurs, c'est-à-dire d'admettre qu'ils ont des avis chrétientement autorisés à faire entendre. Sinon, ces observateurs ne seraient guère assimilés qu'aux journalistes.

Allons plus loin. En tout état de cause, l'Eglise romaine s'est engagée dans une voie où l'orchestration des préparatifs immenses du concile l'oblige à aboutir à des résultats substantiels. Nul doute que leur valeur sera mesurée, de l'extérieur, par rapport à la Révélation scripturaire véritable, indiscutable, irrécusable. Le catholicisme se procure l'occasion de prouver, entre autres choses, si le renouveau biblique en son sein, dont on a tant parlé depuis quinze ans, se généralise⁶. Il s'est mis lui-même, en quelque sorte, au pied du mur. Dans la mesure où, sans recourir aux prouesses d'une explicitation par trop audacieuse, le catholicisme donnerait la primauté à la Parole de Dieu pour opérer cette réforme qu'il n'admet que de l'intérieur de l'Eglise, alors, — mais seulement alors —, l'on assisterait

⁵ Et sans participation à des offices ou à des solennités.

⁶ Sur « le renouveau biblique dans le catholicisme romain », voir l'article de Robert MARTIN-ACHARD, in *Revue de théologie et de philosophie*, de Lausanne, 1960-IV, pp. 285-297.

peut-être à l'événement religieux le plus important des temps modernes. Tranchons le mot : si c'est un *catholicisme évangélique* qui naît au concile, et au concile du Vatican, il n'y aura pas trop d'invités pour se réjouir de son baptême.

LE MALENTENDU MAJEUR

Mais s'il en allait autrement...

C'est en prévision de cette éventualité qu'il faut une fois de plus tenter de dissiper le grave malentendu que l'encyclique *Ad Petri cathedram* entretient encore, peut-être sans le vouloir. Il consiste à croire que les chrétiens séparés, qui sont ensemble et d'une manière visible dans le Mouvement œcuménique, n'y sont qu'à défaut d'une unité dans l'Eglise romaine, dont ils ont la nostalgie, et qu'il suffirait par conséquent que l'Eglise romaine se montrât accueillante — au prix de certains aménagements internes ne touchant pas à la doctrine — pour que le « grand retour » devint réalisable.

Le pape Jean XXIII, avec une bonne volonté et une amabilité inlassables, paraît convaincu qu'il lui appartient d'obtenir (ou d'ordonner) un certain nombre de mesures sur le plan, suppose-t-on, des rites, de la discipline, de la liturgie, de la diaconie, du laïcat, de l'enseignement biblique, etc..., pour qu'il y ait ainsi, dans la Maison du Père, plusieurs demeures⁷ nouvelles que pourraient alors occuper les dissidents.

Sur le premier point du malentendu, à savoir que le Mouvement œcuménique ne serait pour ses adhérents qu'un palliatif, ou, si l'on préfère, l'antichambre de la réunion à Rome, l'erreur est radicale. L'Eglise grecque-orthodoxe a ou doit avoir la nostalgie de l'unité de l'Eglise du Christ. Les Eglises épiscopales ont ou doivent avoir la nostalgie de l'unité de l'Eglise du Christ. Les Eglises protestantes ont ou doivent avoir la nostalgie de l'unité de l'Eglise du Christ⁸. Mais cela ne signifie, dans la pensée, ni des unes,

⁷ Si nous nous permettons cette allusion au fameux passage de l'Evangile selon saint Jean (chap. 14, 2), c'est parce que le catholicisme confond constamment Eglise et Royaume de Dieu et se sert de la comparaison de Jésus pour justifier et vanter le libéralisme de Rome.

⁸ Sur l'accord, dès le début, des réformés et des luthériens, en ce qui concerne l'union ou l'unité des Eglises, voir encore : Paul CONORD, *Brève histoire de l'œcuménisme*, pp. 34, 39.

ni des autres, qu'il faille identifier l'Eglise du Christ à la seule Eglise romaine. Et si l'Eglise romaine croit devoir se considérer cependant comme la seule Eglise du Christ⁹, qu'elle ne se méprenne en tout cas pas sur les sentiments des Eglises représentées au Conseil œcuménique. Ce serait d'autant plus injustifié que le secrétaire général de ce Conseil, le D^r VISSER 'T HOOFT, a bien pris soin de déclarer, lors de la session du Comité central, à St-Andrews : « ...Le premier danger que nous devons éviter, c'est de nous considérer ou d'être considérés comme la réplique ou le contre-poids à l'Eglise romaine. C'est là un danger réel, car il y a bon nombre de catholiques romains qui *comparent* le Conseil œcuménique des Eglises à l'Eglise romaine comme s'il s'agissait d'entités comparables et, de notre côté, il y en a qui pensent en termes de formation de constellations de forces ecclésiastiques. Le vieil homme en nous et les catégories politiques courantes dans le monde d'aujourd'hui peuvent aisément nous pousser dans cette direction. Mais ce serait là un désastre spirituel parce que notre raison d'être est de travailler pour l'unité et non pas de substituer à une division en groupes nombreux, une division en quelques grands groupes. Nous devons donc rappeler aux autres et à nous mêmes que le Conseil œcuménique des Eglises est un organisme *sui generis* qui refuse de devenir l'adversaire de quelque Eglise ou groupe d'Eglises que ce soit et qui travaille à réaliser l'unité, dans le Christ de tous ceux qui Le reconnaissent comme Dieu et Sauveur. »

Ainsi Genève repousse la tentation de constituer autour d'elle un bloc s'opposant à un bloc constitué autour de Rome. Le moins que l'on puisse espérer, c'est que Rome n'entretienne pas, sur les intentions profondes de Genève qu'elle canaliserait à son profit, une confusion qui se solderait par des durcissements irréductibles. Or, c'est un fait que le président du Secrétariat pour l'union des chrétiens persiste à vouloir interpréter tout ce qui touche au Mouvement œcuménique comme un signe d'attente de *l'Unitas romana*¹⁰.

⁹ La couverture du n° spécial (1^{er} janvier 1961) des *Inf. cathol. internat.* est suggestive, à ce propos.

¹⁰ Cf. *Problèmes et voies de l'unité des chrétiens*, conférence de S. Em. le Cardinal BEA, publiée par « *La documentation catholique* », n° 1344 du 15 janvier 1961.

LE SECONDAIRE ET L'ESSENTIEL

Le second point du « malentendu » porte sur l'idée selon laquelle des aménagements, — nous ne disons pas des compromis — du côté catholique, pourvu qu'ils ne ressortissent pas à la doctrine, seraient de nature à favoriser l'union de tous les chrétiens. On prête au pape Jean XXIII l'intention de faire procéder à une mise en place qui ne porterait pas sur de simples choses secondaires. Mais, du moment qu'il s'agit de ne toucher sous aucun prétexte à « la foi définie », de quelle catégorie seront les choses importantes dont on espère qu'en les aménageant elles modifieront le climat cœcuménique ? La doctrine embrasse tout le dépôt révélé ; le dogme désigne tout ce qui s'impose à la croyance et à la pratique chrétienne¹¹. Toutefois, en vertu de la théorie catholique du développement du dogme, peut-on concevoir de nouvelles définitions qui équivaudraient à des amendements¹² ? Ce serait, somme toute, assez paradoxalement dans la logique du système romain selon lequel — ainsi que l'a noté le pasteur Pierre MARCEL — « ...il existe des doctrines, des institutions et des ordonnances n'ayant aucune justification dans les Ecritures, que nous serions obligés, comme chrétiens, de recevoir, et auxquelles nous devrions obéir sur la simple autorité de ce qu'on appelle le commun consentement, le consensus, l'unanimité de l'Eglise ! »

Illustrons cela : ce n'est un secret pour personne que le pape actuel, ancien délégué apostolique à Istanbul, ainsi qu'en Bulgarie et en Grèce, souhaite par dessus tout parvenir à mettre un terme au schisme de 1054. « On peut être sûr, disait dès mars 1959 le luthérien Erwin WILKENS, que

¹¹ Cf. P. A. LIÉGÉ, O.P., art. *Dogme*, in encyclopédie *Catholicisme*, op. cit.

¹² Le P. LIÉGÉ (art. cit.) reproduit ce passage de saint Augustin : « Les dires des évêques peuvent être corrigés par des évêques plus savants ; il arrive que des synodes particuliers redressent l'enseignement de synodes particuliers antérieurs ; il se peut même que des conciles pléniers amendent d'autres conciles pléniers, après que, à la faveur d'une certaine expérience des choses, des portes s'ouvrent qui étaient jusque-là fermées à la connaissance de l'Eglise et des vérités se manifestent qui jusque-là lui demeuraient cachées. » Malheureusement, l'exemple choisi aussitôt après est celui du dogme de l'Assomption de Marie.

le motif décisif du projet de concile est à chercher dans l'intention d'un rapprochement avec les orthodoxes. » Depuis lors, la création d'une *Commission pour l'Eglise orientale* a démontré la justesse de cette assertion. Et l'année 1961 a été qualifiée d'année orthodoxe. Or, en dépit d'une « unité de base » entre l'Orthodoxie et l'Eglise romaine, l'une et l'autre sont séparées par deux sortes de divergences : celles qui pourraient être surmontées (question du *filioque*, dogme de l'Immaculée conception¹³, etc.) et celles qui restent insurmontables, c'est-à-dire la prétention de voir en Pierre le premier pape, l'inaffabilité pontificale, la supériorité du pape sur le concile. A supposer que le futur concile allège les divergences surmontables, amenuisera-t-il la rigueur des autres ? Si oui, ne sera-ce pas une modification de la doctrine ? Et si non ?...

Des remarques analogues sont faciles à faire touchant l'Eglise anglicane, celle que Rome désire attirer ensuite, et, à plus forte raison, les Eglises protestantes qui sont de beaucoup les plus éloignées du catholicisme classique et qui ont au sein du mouvement œcuménique une sorte de prépondérance numérique telle, jusqu'à présent, qu'on a paru parfois redouter leur hégémonie.

Peut-on croire sérieusement qu'il suffirait de quelques condamnations des abus les plus aberrants de la matriologie, avec, pourtant, le maintien de l'hyperdulie, — ou d'une explicitation plus claire des rapports du pape et du concile avec, pourtant, le maintien de l'inaffabilité pontificale, et même de la papauté tout court, pour rendre caduc le principe « protestant » d'une *Ecclesia semper reformanda* ?

Mais de leur côté, les Eglises membres du Conseil œcuménique, sont-elles disposées à payer le prix de contacts plus aisés avec le catholicisme en mettant en veilleuse certaines de leurs entreprises que Rome juge secondaires ? A cela, voici ce que répond le D^r VISSER 'T HOOFT, toujours dans

¹³ Le dogme de l'Assomption de Marie, promulgué par Pie XII en 1950, ne soulève pas autant d'objections de la part des orthodoxes, car il correspond à la fête de la Dormition de la Vierge. Toutefois, dit P. EVDOKIMOV (*op. cit.*, p. 152), « son fondement théologique remonte à une conception toute différente de la nature et de la grâce ».

son rapport, déjà cité, de St-Andrews : « ...D'autre part, il y a le danger de renoncer, afin de faciliter les contacts avec l'Eglise catholique-romaine, à des convictions et des principes appartenant à l'essence même de notre mouvement. En disant cela, je pense particulièrement au conseil que nous donnent un certain nombre d'œcuménistes catholiques-romains, conseil qui revient à dire que la seule activité valable du Conseil œcuménique des Eglises est l'étude théologique et le dialogue sur les questions touchant la réunification de l'Eglise. Tout ce qui ne revient pas à cela est considéré comme s'écartant dangereusement de la tâche du Conseil. Or, nous avons, certes, montré abondamment et clairement que l'unité complète est et doit être le but du Conseil œcuménique des Eglises, mais nous croyons aussi que nous avons d'urgentes tâches communes à accomplir dès maintenant et que leur accomplissement nous aidera à progresser vers l'unité. Nous venons d'Edimbourg et de Stockholm, aussi bien que de Lausanne¹⁴ et nous ne rougissons d'aucun de nos ancêtres. Il y a encore d'autres choses dans notre tradition vivante que nous ne sommes prêts à abandonner à aucun prix : nos convictions au sujet de la liberté religieuse, notre souci qu'il y ait, entre les Eglises, une relation œcuménique où elles s'écoutent réellement l'une l'autre. »

Ainsi le Conseil œcuménique refuse de renoncer à des efforts entrepris sous son égide en commun, car ils n'ont à ses yeux rien de secondaire, et Rome entend ne rien sacrifier de ce qu'elle juge essentiel. Autant vaut qu'il soit bien entendu dans le public que, de part et d'autre, au concile du Vatican au moins autant qu'à Genève, les problèmes de christianisme pratique sont inséparables de la notion d'Eglise et qu'on n'unifiera pas aisément cette dernière, soit en écartant, soit au contraire en résolvant des questions non théologiques.

¹⁴ Allusion à la grande conférence missionnaire d'Edimbourg (1910), à la conférence de Stockholm (1925) sur l'action chrétienne, à la conférence de Lausanne (1927) sur « Foi et constitution ».

POURQUOI L'ÉGLISE ROMAINE SE TIENT-ELLE A L'ÉCART ?

Quelqu'effort sincère que l'on fasse, en effet, pour mettre en lumière tout ce qui « unit » et laisser dans l'ombre ce qui sépare, la vérité s'impose : catholiques-romains et non-catholiques sont jusqu'à présent foncièrement en désaccord à cause de la valeur que les uns et les autres accordent à *l'institution* à laquelle ils se rattachent.

Inutile de reprendre ici ce que chacun sait : grecs-orthodoxes, anglicans, protestants divergent dans leurs définitions de l'Église, mais ils cohabitent et collaborent au sein du Mouvement œcuménique et, en dépit de certaines intransigeances réciproques, ils se déplacent, ils se visitent, ils se rencontrent en définitive à égalité : leur mobilité est en quelque sorte le signe de leur communication, pour user d'un vieux terme. Ce qu'il y a, au contraire, de symptomatique dans le catholicisme, c'est que le Souverain Pontife *ne se déplace pas*. Il est bien moins, au fond, le « prisonnier » volontaire à l'intérieur de la cité du Vatican que le captif d'un système. On *doit* aller à lui de même que, selon lui, on *doit* aller à la seule Église. Sinon, pas de « rencontre ».

Rien n'empêche un pape de voyager, sauf la décision prise par Pie IX le 20 septembre 1870. Par analogie, rien n'empêche l'Église romaine de se rapprocher du Conseil œcuménique, sauf la conception qu'elle s'est forgée d'elle-même et qui la lie. Il faut féliciter le R.P. LE GUILLOU d'avoir franchement écrit ceci : « A première vue, une entrée éventuelle de l'Église catholique dans le Conseil œcuménique ne poserait, semble-t-il, *en droit* aucun problème. La *declaration de Toronto* dit, en effet, de façon très explicite, que chaque Église membre garde son entière liberté dans l'affirmation de ses positions dogmatiques¹⁵... » Mais alors, qu'est-ce qui empêche Rome d'user de cette possibilité et l'amène à opter pour la non-participation ? Le R.P. LE GUILLOU poursuit : « ...pour des raisons essentiellement prudentielles : une participation officielle en qualité de membre pourrait faire croire que l'Église catholique renonce

¹⁵ Cf. M. J. LE GUILLOU, O.P., in *Mission et unité, les exigences de la communion*, 2 vol. (Paris, 1960), livre second, pp. 100 sq. — C'est en 1950 que le Comité central du Conseil œcuménique s'est réuni à Toronto.

à se proclamer la seule véritable Eglise du Christ, ou qu'elle se considère désormais comme devant se mettre, avec les autres confessions chrétiennes, à la recherche de ce que doit être la nature de l'unité de l'Eglise pour répondre au dessein de Dieu (alors qu'elle a toujours proclamé ne point ignorer les exigences posées par Dieu lui-même à l'unité de son Eglise, et les avoir toujours réalisées, au moins principiellement, en son sein). En entrant dans le Conseil, elle donnerait au monde l'impression qu'elle accepte de faire partie, comme une Eglise de plus, d'un organisme où toutes les Eglises ont mêmes droits et même considération. »

Le plus respectueux des lecteurs de cette page limpide ne peut s'empêcher de conclure que sous « *une conséquence prudentielle d'une attitude fondamentalement dogmatique* »¹⁶, transparaît un grave refus, par Rome, de l'égalité chrétienne, de l'égalité dans le baptême, — et finalement une question de prestige. Car c'est en vertu du même postulat unilatéral que l'on dénie à d'autres Eglises le titre d'Eglises et que de plus, on leur retire le droit d'en appeler à quelque juridiction super-ecclésiastique.

A vrai dire, les autres Eglises ne sont pas troublées; parce qu'elles en ont appelé au Christ lui-même. Leurs fidèles ne se sentent donc pas « orphelins » (cf. saint Jean 14 : 18). Mais que pourra décider un concile uniquement catholique-romain pour ouvrir la voie à une unité chrétienne qui, au départ, est irrémédiablement dirigée ? L'onction d'une « douce invitation » ne modifie nullement la fin dernière : on a déblayé de la neige les abords du château de Canossa, des fleurs en ornent le portail ; mais Canossa reste Canossa.

¹⁶ R.P. LE GUILLOU, *ibid.*, p. 101. — L'auteur de ces lignes parle ici des autres *Eglises* autrement qu'en les désignant sous le vocable habituel employé à leur égard par le catholicisme officiel, qui ne connaît que « communautés », « groupes religieux », etc... Voir à ce propos (p. 103) la réponse à l'une des cinq questions du Dr ASMUSSSEN.

LA PRIERE POUR L'UNITE

Jean Calvin, en 1552, se déclarait prêt à traverser dix mers, si cela pouvait être de quelque utilité à l'union des Eglises¹. Luther, en 1535, se déclarait prêt à apporter sa tête au concile. Dès avant le début des guerres de religion, en 1562, les fils de la Réforme, en France, affirmaient publiquement que la gloire de Dieu et l'union de l'Eglise leur étaient choses chères et précieuses. Les fidèles des Eglises protestantes, aujourd'hui, doivent donc se montrer aussi ouverts que leurs devanciers, si tant est qu'il faille en l'occurrence se soucier davantage de l'Histoire que de l'Evangile. Encore convient-il de récuser deux mauvaises raisons énoncées par ceux qui poussent à une unité visible rapide.

IL FAUT RÉCUSER LE MOBILE POLITIQUE ET LE MOBILE SENTIMENTAL

Il faut récuser le mobile politique. Bien des gens peu informés des questions religieuses, quoiqu'appartenant à des sphères où l'on cherche périodiquement à s'assurer l'appui des « valeurs spirituelles », déclarent que, l'union faisant la force, il importe que tous les chrétiens du monde fassent bloc *contre* telle ou telle idéologie, ou plutôt contre telle ou telle forme d'organisation de la Société². Naturellement,

¹ Voir à ce sujet : « L'unité de l'Eglise chez Calvin », par Otto WEBER, in *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne*, 1959, II, pp. 153-165.

² A titre d'exemple, voici comment on présente au public le concile dans les colonnes d'un hebdomadaire français, n° du 25 novembre-1^{er} décembre 1960, sous le titre : « Une grande œuvre spirituelle » :

« Jean XXIII a fixé pour 1962 la réunion du concile œcuménique. C'est une noble entreprise au moment où le monde subit de toutes parts l'assaut du matérialisme.

Les Eglises qui confessent le même Dieu, mais demeurent isolées, vont donc se rassembler pour tenter de coordonner leurs efforts, en face d'une subversion qui les menace toutes.

S'il n'est pas question de réaliser une unité chrétienne, qui supposerait auparavant une réforme des cultes non-catholiques, des bases seront sans doute jetées pour assurer le destin d'une civilisation commune.

l'hydre à abattre est à plusieurs têtes, et c'est tour à tour l'une de ces têtes, et elle seule, qui est désignée au super-archange saint Michel que les politiciens appellent de leurs vœux. À en croire certaines informations, cette manière de voir n'est pas absolument exclue par tous les membres du futur concile, mais il est juste d'ajouter que beaucoup d'entre eux, au contraire, demandent que soient exclus de l'œuvre à accomplir l'esprit de croisade et les anathèmes. On doit féliciter le Père TAVARD d'avoir écrit, à ce propos : « Il serait par ailleurs dangereux de situer le désir de l'unité chrétienne sur le plan politique. Celle-ci ne doit pas devenir une arme pour la défense de la civilisation chrétienne, et encore moins, un bastion de mode de vie occidental [...]. Ni l'athéisme officiel des régimes marxistes, ni l'agnosticisme pratique des régimes capitalistes, ni le réveil politique de l'Islam ou des autres religions non-Chrétiennes, ne fournissent l'argument acceptable en faveur de l'œcuménisme. Celui-ci naquit d'un acte de foi et d'espérance, non d'une réaction de crainte. Il ne pourra se développer que de la même façon. »³

On ne saurait mieux dire.

Il faut également récuser le mobile sentimental. Bien des gens religieux, mais qui affectionnent dans ce domaine un médiocre clair-obscur, des croyances entremêlées, des convictions flottantes, confondent la bonne volonté avec la vérité chrétienne. Pour eux, il suffit de tourner une page d'Histoire et de prêter l'oreille à toutes les nobles voix de la spiritualité universelle, à plus forte raison d'ajouter bout à bout les doctrines catholiques, protestantes, anglicanes, orthodoxes, pour accroître le trésor commun. En somme, ils ne se préoccupent guère de savoir s'il existe une *révélation* chrétienne à laquelle les fidèles qui se veulent fidèles ont l'obligation de rester joyeusement soumis. Un universalisme aimable les anime et ils attendent d'un concile cette

Cette initiative de Jean XXIII débordera aussi le cadre des Eglises chrétiennes et contribuera à la pacification des esprits dans le monde musulman et en Asie.

Une assemblée de cardinaux et de membres des Commissions préparatives du concile vient d'ailleurs de recueillir, de la bouche même du Pape, les meilleurs encouragements sur cette grande œuvre spirituelle. » (*Courrier de la nouvelle République*).

³ Cf. Georges TAVARD, A.A., *Petite histoire du Mouvement œcuménique* (Paris, 1960), pp. 232-233.

sorte de fusion des rites et des doctrines d'où sortirait l'or fin d'une religion aux neuf cents millions d'adeptes, dont ils se sentent déjà les prêtres...

LA PRIÈRE SACERDOTALE

« ...Qu'ils soient un, comme nous sommes un : moi en eux et toi en moi, afin qu'ils soient parfaits dans l'unité et que le monde connaisse que c'est toi qui m'as envoyé, et que tu les a aimés comme tu m'as aimé. »

A vrai dire, c'est à ce passage de la prière de Jésus, dite sacerdotale, rapportée par l'évangile selon saint Jean (ch. 17, v. 22 et 23), que tous les chrétiens se réfèrent quand il s'agit de recherche d'unité ou de pratique de l'œcuménisme : *ils*, dans ce texte, désigne les premiers disciples, mais aussi tous leurs successeurs⁴ ; *moi*, désigne le Fils unique, le Christ qui prie ; *toi*, désigne le Père, Dieu à qui s'adresse la prière. Brève explication depuis toujours évidente, mais qui éclaire le : *comme nous sommes un*. L'intention de Jésus-Christ, selon le commentaire de Calvin dans son « Harmonie évangélique », tend à un tout autre but que de nous éllever à une simple spéculaction de la divinité cachée ; nous devons être *un*, parce que, sans cela, l'unité qu'il a avec son Père ne parviendrait pas à sa fin, mais demeurerait inutile et sans fruit.

Dans la mesure où tous les chrétiens, unanimes à reconnaître le caractère inoubliable et pressant de ce vœu suprême de leur Maître, confessent qu'il n'y a pas d'autre médiateur que Jésus-Christ et vivent de cette grâce afin de marcher selon l'Esprit, ils *sont* en tout cas déjà *dans* l'unité plus ou moins visible, suivant leur plus ou moins large participation à la vie communautaire *d'une Eglise*, devenue *leur Eglise*, mais qui participe au *Tout de l'Eglise*. Car, ainsi que le rappelle à juste titre le pasteur Charles WESTPHAL : « ...Il ne peut y avoir qu'un Corps de Christ ;

⁴ S'il ne devait s'agir que des apôtres ou, à la rigueur, de ceux que l'on appelle les successeurs des apôtres, cela suffirait à dégager du devoir d'unité la multitude des simples fidèles.

en le divisant, les chrétiens n'ont pu le rompre⁵; aussi les retrouvailles ne seront-elles plus marquées par la signature d'accords dogmatiques ou diplomatiques; elles consisteront à donner un visage à cette unité invisible et indestructible en retrouvant, à travers les Eglises particulières, notre Seigneur commun. Ce n'est pas à l'extérieur de nous-mêmes qu'il faut chercher l'unité, mais au centre. »⁶.

La question est donc de savoir si l'on peut hâter la venue de la *perfection dans l'unité*, dont parle Jésus-Christ, et, si oui, comment?

Pour l'Eglise romaine actuelle, la réponse est claire, et on la connaît: il suffit que s'opère autour d'elle et en elle le grand retour.

LA THÉORIE DU « DÉPASSEMENT »

Pour certains chrétiens anglicans ou protestants, l'unité visible doit faire de rapides progrès si, vis-à-vis de Rome, l'on pratique la méthode qui consiste d'abord à laisser de côté, en toute rencontre, les « points irritants ». Ce n'est pas faire injure à ces chrétiens que de qualifier leur tendance de catholicisante⁷, ne serait-ce qu'en raison de l'approbation chaleureuse qu'elle reçoit du catholicisme le plus hautement hiérarchique et des œcuménistes catholiques. De fait, cette méthode n'est préconisée et utilisée que par ceux chez qui, à une prédilection pour le mysticisme, s'ajoute un penchant intérieur pour les solutions romaines. La réalité le démontre. Dans le désir d'aller, ensuite, systématiquement au-delà des formulations classiques de leur

⁵ C'est pour cette raison que l'on peut contester le bien-fondé de la comparaison traditionnelle: la robe sans couture du Christ a été déchirée. — Cf. à ce sujet « La robe sans couture », in *Réforme*, n° 362 du 23 février 1952.

⁶ Cf. *Témoignage chrétien*, n° du 20 janvier 1961, p. 11. — Il est vrai que ces paroles répétées par un catholique romain (ou par un orthodoxe) auraient un tout autre sens que lorsque c'est un protestant qui les prononce...

⁷ C'est le qualificatif dont se sert le Père TAVARD (*op. cit.*) (p. 230) pour définir les Mouvements auxquels fait allusion un passage de l'encyclique *Ad Petri Cathedram*.

propre Eglise, les défenseurs d'une telle attitude ne cachent pas qu'ils voient, par exemple : en l'Eglise romaine, et particulièrement en son Souverain Pontife, l'image de Notre Seigneur ; dans l'eucharistie, un sacrifice qui l'apparente finalement plus à la messe qu'à la Cène ; dans le *Stabat Mater* au pied de la croix le signe de Marie s'unit à son rang à l'œuvre rédemptrice de l'unique Sauveur ; dans la confession auriculaire, presque un sacrement ; dans l'intercession, une grâce que l'on doit pouvoir utiliser auprès des saints défunts eux-mêmes, et ainsi de suite.

Impossible de tenir pour des nuances de détail sans portée des affirmations que l'on prend soin, au contraire, de souligner à propos de l'œcuménisme et qui, en outre, se situent dans un contexte adéquat. Tant il est vrai que, lorsqu'on invoque l'équilibre nécessaire entre les deux plateaux de la balance : la Tradition et l'Ecriture Sainte, c'est la lourdeur de la Tradition qui l'emporte.

Qu'une telle prise de position soit respectable, voilà qui est hors de doute. Qu'elle séduise et attire, en France, un certain nombre d'esprits qui, partant du principe de « l'anachronisme des divisions », ne voient guère d'inconvénients à ce que ce soit le catholicisme qui les absorbe, c'est indéniable. Mais il est permis d'objecter, à cette théorie du « dépassement », comme on la nomme, qu'en s'efforçant de briser les limites d'un enseignement habituel, certes, et cependant médiéval, légitimé, on risque de dépasser les bornes posées par l'Evangile lui-même. Et il reste à prouver que les quelques théologiens, qui tentent d'étayer les thèses dont nous avons fourni des exemples, ont réussi dans leur démonstration d'une manière incontestée. De même, quant à la signification réelle de l'élan de curiosité ou de sympathie qui accompagne cette tendance. Le succès est-il, chrétientement, toujours une garantie ? La merveilleuse église de la Madeleine, à Vézelay, qui vit passer des centaines de milliers de pèlerins, reposait sur une légende. Celle de Sainte-Foy-de-Conques sur pis encore... Il faut d'ailleurs qu'on se rende compte que l'absence jusqu'ici de polémique, dans la presse par exemple, entre les tenants d'une position d'approfondissement évangélisque et ceux du dépassement, est due bien plus à des hésitations d'ordre fraternel qu'à l'abandon tacite par le protestantisme fran-

çais dans son ensemble de convictions qui lui tiennent à cœur⁸.

Anticatholicisme ? L'accusation est trop commode. Trop simpliste aussi. Elle élimine le véritable problème d'une recherche que tout chrétien humble et loyal doit considérer comme normale avec ses frères chrétiens, à la seule condition qu'aucun ne prétende tout posséder et tout savoir.

Le pasteur Pierre MAURY avait naguère exposé minutieusement, dans un ouvrage collectif publié en 1945 sous le titre *Protestantisme français*, la position protestante vis-à-vis de la position catholique. Cet exposé demeure tout à fait actuel, et il faut le lire ou le relire *in-extenso*, car il s'agit de ce qui fait des protestants et des catholiques des chrétiens à la fois unis et séparés. On peut s'en rendre compte au travers du résumé des pages de Pierre MAURY qu'a établi le pasteur Paul CONORD⁹ :

⁸ Les points controversés entre protestantisme et catholicisme sont toujours, principalement : Ecriture Sainte ou Tradition, salut gratuit ou mérite des œuvres, clergé ou sacerdoce universel, papauté, hyperdulie, divinisation de l'Eglise, nombre et rôle des sacrements, messe ; — et accessoirement : culte des saints, culte des morts, purgatoire, limbes, pèlerinages, reliques, culte des images, vœux monastiques, etc..., toutes choses qui, nourrissant l'âme et l'esprit, se traduisent par des divergences capitales dans l'existence individuelle ou collective des catholiques et des protestants, et non pas seulement dans leur piété.

Il est donc doublement incompréhensible qu'un œcuméniste catholique, aussi savant que connu, ait cru pouvoir écrire dans une revue protestante : « Il y a peu de dogmes en effet que les catholiques considèrent comme faisant partie du dépôt de la foi et qui ne soient acceptés par tels ou tels représentants des dénominations protestantes. C'est donc dire qu'aucun dogme ne représente en soi un obstacle infranchissable : l'autorité de la tradition, le sacrement de l'ordre, le sacrement de pénitence, le primat de l'évêque de Rome, l'Immaculée Conception et l'Assomption de la Sainte-Vierge ont tous été reconnus comme faisant partie de la plénitude de la foi par telles ou telles dénominations protestantes. » (cf. R.P. DANIÉLOU, in *Le Semeur*, tribune libre de la Fédération Française des Associations Chrétiennes d'Etudiants, décembre 1959, p. 7).

⁹ Pierre MAURY, « Positions protestantes », in *Protestantisme français* (Paris, 1945), pp. 407-425. — Paul CONORD, *Brève histoire de l'Œcuménisme*, op. cit., p. 158.

Voir également : *Catholicisme et Protestantisme*, lettre pastorale du Synode général de l'Eglise Réformée des Pays-Bas, « Les Bergers et les Mages », qui soutient et développe le même point de vue.

« 1° L'Ecriture Sainte est canonique. Si nous devons être reconnaissants à l'Eglise romaine de nous rappeler la nécessité d'écouter la voix de l'Eglise, nous ne pouvons accepter que Rome parle en dernière instance, et non pas la Bible.

2° Le salut de l'homme pécheur est l'œuvre de la seule grâce divine. Si nous pouvons nous réjouir de ce qu'une certaine forme de la polémique contre la notion de mérite soit périmee, nous sommes déconcertés par la tendance accordant à Marie un rôle accentué d'intermédiaire, sinon même de médiation, pour accéder au Christ.

3° Si nous croyons également que l'homme réconcilié avec Dieu est devenu une nouvelle créature, nous ne pouvons admettre que l'œuvre du salut soit la création d'une « surnature », ni que la grâce sanctifiante puisse faire de nous des saints sur la terre.

4° Enfin, si nous sommes reconnaissants de ce que l'effort catholique pour définir la doctrine de l'Eglise, corps de Christ, ait aidé nombre de protestants à sortir de l'illusion idéaliste et du subjectivisme, aussi étrangers d'ailleurs à la Réforme qu'à la Bible, nous ne saurions admettre la confusion de la tête céleste et du corps terrestre, ni la conception selon laquelle l'Eglise serait une « incarnation continuée », disposant dans ses Sacrements de la grâce dont elle a la première besoin, ou dans sa parole d'une infaillibilité qui n'appartient qu'au Saint-Esprit.

Bref, les "non possumus" peuvent se concentrer autour de cette formule : "L'identification par l'Eglise visible de son œuvre avec l'œuvre de Dieu". »

Et cela nous amène à soutenir que le travail efficace interconfessionnel, dans la ligne de la prière sacerdotale, s'accomplit quand des serviteurs de Dieu qualifiés, venus d'horizons très divers — et non appartenant à la même école — se retrouvent autour d'une table ronde, afin de « sonder les Ecritures ». Les conférences publiques plus ou moins dialoguées connaissent une vogue assurément croissante. Elles sont l'indice d'un immense intérêt, d'une attente, et il faut reconnaître que beaucoup de prêtres se montrent maintenant au premier rang des auditoires jusqu'à dans des sanctuaires protestants, là même où les protestants sont très en minorité. Toutefois, dans ces conférences, il est difficile d'aller au fond des choses, d'être suf-

fisamment attentif aux arguments ou réactions du prochain, de sorte que le public ne retient guère que des signes extérieurs d'une rencontre occasionnelle et d'une unité assez factice. Il croit que tout est résolu...

Au contraire, les échanges de vues qui suivent les études élaborées par des compétences sont profitables. Moins on les monte en épingle et plus ils sont libres, d'égal à égal, spontanés, complets, sur le plan de la doctrine et du service. Alors se mesure, d'après la Parole de Dieu, la pureté comme l'intensité de la foi. Ainsi, parallèlement aux solennités des grandes rencontres du Mouvement œcuménique, longuement et patiemment préparées, il est utile que s'établisse, sans publicité, un programme de confrontations entre théologiens compétents, rassemblés par groupes peu nombreux¹⁰. Peut-être est-ce là que se vérifie mieux que dans des occasions spectaculaires, la promesse de Jésus-Christ : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. »

LA PRIÈRE POUR L'UNITÉ

Cette promesse, étroitement liée au devoir de l'intercession, nous ramène à la prière pour l'unité.

Depuis 1941, le Mouvement « Foi et constitution » (au sein du Mouvement œcuménique) a décidé, pour éviter un double-emploi, de renoncer à la période qui gravite autour de la Pentecôte pour une semaine de prière ainsi fixée depuis 1927, et de reporter celle-ci entre le 18 et le 25 janvier de chaque année en adoptant les dates retenues dès

¹⁰ Exemple : Un groupe de théologiens de l'Eglise réformée néerlandaise, conduit par son secrétaire général, le Dr EMMEN, est venu à Londres pour rencontrer des théologiens anglicans. Cette rencontre est la seconde partie d'un premier programme qui rétablit le contact entre les deux Eglises, contact rompu depuis quelque 350 ans. Un groupe d'anglicans était venu aux Pays-Bas en 1958. Un porte-parole a affirmé que ces conversations étaient privées et permettaient seulement aux deux groupes de théologiens de se connaître davantage grâce à ces contacts personnels (S.E.P.I. du 20 janvier 1961). — Une première rencontre analogue entre anglicans et réformés français avait eu lieu en 1956.

1908 par deux pasteurs anglicans¹¹, mais reprises et universalisées, il va y avoir un quart de siècle, par l'abbé P. COUTURIER. C'est lui qui proposa cette formule d'intercession commune aujourd'hui célèbre : « *Que vienne l'unité des chrétiens, telle que le Christ la veut, par les moyens que le Christ voudra.* »

Parce qu'il s'agit là d'un acte on ne peut plus spirituel, il exige d'être accompli dans la vérité, sans restrictions secrètes, sans intentions malicieuses, sans hypocrisie. Il faut, comme on l'a dit, que la prière pour l'unité ne justifie rien et ne juge rien¹², parce qu'elle « nous libère de l'impossible tâche de créer nous-mêmes notre unité »¹³.

En 1953, l'hebdomadaire *Réforme* avait, à ce propos, publié dix thèses pour un dialogue clair en France. La septième était la suivante : « Dans le pacifique combat pour l'unité de l'Eglise, il ne doit pas y avoir de vaincus, ou, plus exactement, il faut que tous les chrétiens soient également convaincus par le Saint-Esprit. »

Mais que cette soumission est péniblement accessible et peu naturelle à l'homme ! Qui ne l'a compris en scrutant le fond de son propre cœur ? Il est vrai que certaines mises en garde sont peu faites pour aider à surmonter les soupçons et les tentations, quand on s'aperçoit par exemple qu'un évêque s'applique, semble-t-il, à entamer en quelques lignes tout le crédit de bonne foi que tant de non-catholiques accordent à l'intention désintéressée de l'abbé COUTURIER. « Nous savons, — dit cet évêque donnant à ses prêtres ses *Consignes* —, nous savons aussi que les promoteurs de cette formule (« Qu'arrive l'unité... ») admettent, sans aucun doute, que l'union des chrétiens se réalisera au moment où toutes les confessions reconnaîtront la primauté de l'évêque de Rome. Cependant, l'expression : « Qu'arrive l'unité selon les moyens que le Christ voudra », ne manifeste point les exigences de la doctrine catholique. Et cette

¹¹ Ces deux pasteurs anglicans, il faut le dire, JONES et WATSON, se sont convertis au catholicisme et ont donné une orientation nettement romaine à leur « octave de prière » fixé entre la fête de saint Pierre et la conversion de saint Paul. Cf. Ch. WESTPHAL, *La prière pour l'unité*, in « Le Christianisme au xx^e siècle » du 5 janvier 1961.

¹² Pierre BURGELIN, *Le point de vue d'un protestant* (à propos de la semaine de l'unité, 1960), in « Le Figaro » du 18 janvier 1960.

¹³ Keith BRIDSTON, secrétaire de la Commission « Foi et constitution », in « La vie protestante », n° du 13 janvier 1961.

même formule est utilisée par beaucoup de réformés dans un sens qui les exclut. Nous voici donc en présence d'une expression terriblement ambiguë, puisqu'elle n'est pas interprétée de la même manière par ceux qui l'emploient. Il faut donc y recourir avec prudence et ne pas laisser croire à nos fidèles que nous ignorons totalement les conditions du rétablissement de l'unité. »¹⁴.

Ainsi, que ce soit pour l'action, pour la charité, pour la prière même, le chrétien qui se croit volontiers riche et n'ayant besoin de rien doit découvrir qu'il est en réalité « malheureux et misérable, et pauvre et aveugle et nu » (Apocalypse 3 : 17). N'avons-nous pas une preuve supplémentaire de cette incapacité foncière à accomplir, seuls, quoi que ce soit de bon, dans le fait qu'au lieu de donner à tous les croyants l'ordre de réaliser l'unité, Jésus-Christ l'a demandée en priant, au Père, c'est-à-dire à celui auquel le psalmiste déclarait déjà : « Tu es grand et tu as accomplis des miracles. Toi seul, tu es Dieu ! » (Psaume 86 : 10) ? Tout s'est passé comme si le Christ, prévoyant que ses disciples seraient incapables de débrouiller l'écheveau du sacré (précisément parce qu'il s'agit à leurs regards divers de ce qui est sacré), ne leur a pas laissé le commandement de l'unité, mais le commandement de l'amour, et à Dieu le soin d'unir. Et cela vaut mieux, en définitive. Car, croire cela, c'est croire que le Saint-Esprit peut soudain bouleverser tous nos plans, dissiper nos craintes, et faire toutes choses nouvelles par la libre souveraineté de la grâce.

Dans cette attente, c'est bien sur le terrain de l'amour fraternel, avec tout ce que cela comporte d'affection à l'égard des personnes à défaut de l'adoption des idées, qu'il appartient aux chrétiens de toutes dénominations de se manifester au monde. Ils avanceront néanmoins encore les uns vers les autres sur le plan de la doctrine même, sans doute, s'ils se tiennent à l'écoute de l'Esprit, sans présuppositions, disponibles, respectueux de cette neutralité de la prière qui s'exprimait ainsi par la bouche de leurs devanciers communs au second siècle :

¹⁴ François CHARRIÈRE, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg : *Consignes sur l'œcuménisme*, in « Bulletin du clergé de Lausanne, Genève et Fribourg », juillet 1958. Reproduit par la Documentation catholique, n° 1.296 du 1^{er} février 1959, col. 157-158.

« Souviens-toi, Seigneur, de délivrer ton Eglise de tout mal, et de la rendre accomplie dans ton amour. Rassemble-la des quatre vents du ciel, cette Eglise sanctifiée, en vue du royaume que tu lui as préparé, car à toi est la puissance et la gloire. »¹⁵.

¹⁵ Prière provenant de la *Didake* (ou doctrine des apôtres), II^e siècle. — Citée par Robert DE JARNAC : « La prière des siècles » (Paris, 1921).

DOCUMENTS

I. — Le communiqué du Vatican

« A l'occasion de la visite qu'il a faite ce matin à la basilique patriarcale d'Ostienne (basilique de Saint-Paul), le Souverain Pontife Jean XXIII, après avoir assisté à un office dans la chapelle pontificale, a prononcé une allocution devant les plus éminents cardinaux qui assistaient au rite solennel.

Sa Sainteté a mentionné certains points extrêmement importants des activités apostoliques, suggérés par l'expérience de ses trois mois de pontificat et concernant ses responsabilités en tant qu'évêque de Rome et en tant que pasteur suprême de l'Eglise universelle.

En tant qu'évêque de Rome, le Saint-Père a souligné le grand développement qu'a connu la ville au cours des dernières décades, et les graves problèmes qui se posent dans le domaine de l'aide spirituelle à la population.

En tant que pasteur suprême de l'Eglise, il a mis l'accent sur les dangers qui menacent aujourd'hui, de manière inquiétante, la vie spirituelle des fidèles, c'est-à-dire les erreurs qui se faufilent çà et là, et l'importance excessive accordée aux choses matérielles, qui plus que jamais se sont développées, en raison du progrès technique.

Pour répondre aux exigences actuelles de la chrétienté, le Souverain Pontife, s'inspirant de la tradition millénaire de l'Eglise, a annoncé trois événements d'une importance majeure :

— la convocation d'un synode diocésain de la ville (Rome) ;

— l'organisation d'un concile œcuménique de l'Eglise universelle ;

— la modernisation du code du droit canon, modernisation qui sera précédée par la promulgation prochaine du code de droit oriental.

En ce qui concerne la réunion du concile œcuménique, ce dernier, dans la pensée du Saint-Père, doit, non seulement avoir pour objectif l'édification de la chrétienté, mais aussi représenter une invitation aux communautés séparées pour la recherche de l'unité que tant d'âmes aujourd'hui, de tous les points du monde, désirent ardemment. »

(25 janvier 1959).

II. – De Nicée (325) au Vatican (1869)

Le Concile œcuménique convoqué par Jean XXIII sera le vingt et unième de la série. Les vingt précédents ont été ceux de :

I. LES CONCILES ŒCUMÉNIQUES

Nicée (325) : condamnation de l'arianisme ;
I^{er} de Constantinople (381) : condamnation des Macédoniens ;
Ephèse (431) : condamnation du nestorianisme ;
Chalcédoine (451) : condamnation du monophysisme ;
II^e de Constantinople (553) : question des Trois Chapi-
tres ;
III^e de Constantinople (680-681) : contre le monothélisme ;
II^e de Nicée (787) : contre l'iconoclasme ;
IV^e de Constantinople (869-870) : schisme de Photius.

II. LES CONCILES PRÉTENDUS « ŒCUMÉNIQUES » APRÈS LA DIVISION DE LA CHRÉTIENITÉ

I^{er} du Latran (1123) : querelle des investitures ;
II^e du Latran (1139) : contre les pseudo-pontifes ;
III^e du Latran (1179) : hérésie des Albigeois ;
IV^e du Latran (1215) : contre les Albigeois et Joachim
DE FLORE ;
I^{er} de Lyon (1245) : contre Frédéric II, union avec les
Grecs ;
II^e de Lyon (1274) : union avec les Grecs ;
Vienne-en-Dauphiné (1311-1312) : question des Bégards
et des Templiers ;
Constance (1414-1418) : solution du schisme, élection du
pape Martin V ;
Florence (1438-1445) : union avec les Orientaux ;
V^e du Latran (1512-1517) : réforme de l'Eglise ;
Trente (1545-1563) : réforme de l'Eglise et définition de
la foi à la suite de la Réforme protestante ;

Vatican (1869-1870) : la foi chrétienne, l'Eglise catholique, infailibilité du pape. (Le Concile du Vatican, suspendu à la suite des événements de 1870, n'a jamais été repris, bien que Pie XI ait fait une allusion à sa poursuite dans sa première encyclique « *Ubi Arcano* »).

(KIPA),

Ce tableau a paru dans le *Semestre vaudois* du 31 janvier 1959.

III. — Le Concile du Vatican

A l'ouverture du Concile, le 8 décembre 1869, il y avait 723 Pères, soit : 49 cardinaux, 9 patriarches, 4 primats, 123 archevêques, 481 évêques, 6 abbés nullius, 22 abbés généraux, 29 généraux d'ordre (ou vicaires généraux).

Au 20 décembre 1869, le nombre total des participants monta jusqu'à 743. Par contre, il s'abaisse à 667 le 24 avril 1870, pour s'abaisser encore à 535 le 18 juillet, jour du scrutin final. Cela représente donc une réduction de 208 voix, à la suite de quelques décès ou maladies, de congés, mais surtout d'abstentions volontaires. 56 évêques diocésains quittèrent le Concile le 17 juillet, cette opposition opérant ainsi ce que l'on a pu nommer un « suicide canonique ». C'est de cette façon que, lors du scrutin final, il n'y eut plus que 535 suffrages exprimés : 533 voix pour l'adoption du dogme, et 2 contre.

Auparavant, le 13 juillet 1870, avait eu lieu un vote décisif. S'étaient prononcées contre le dogme du Vatican : 88 voix (*non placet*), dont celles de 84 évêques diocésains. Il y avait eu 62 voix « à condition » (*placet juxta modum*), dont celles de 41 évêques diocésains. En tout, 121 évêques effectifs (pour la plupart français, allemands, austro-hongrois) étaient plus ou moins opposants.

Mais, sur les 541 évêques européens présents au Concile, il n'y avait que 84 français, 48 austro-hongrois et 19 allemands aux côtés de... 276 italiens *.

(*) Cf. R.P. S. BOULGAKOV, in *Le Messager orthodoxe*, n° 6, II, 1959.
— Voir aussi : *Histoire générale*, de LAVISSE et RAMBAUD, t. XI, p. 986, note.

IV. — Mémoire sur le Concile¹

(Jean CALVIN)

« Avis pour la tenue d'un concile :

Pour mettre fin aux divisions qui sont en la chrestienté, il est besoin d'avoir un concile libre et universel.

La liberté consiste en trois points, à savoir au lieu, aux personnes, et en la façon de procéder.

Quant au lieu, s'il n'y a seur acces pour tous ceux qui doivent estre ouys à debatre les matières qui sont en controverse, on voit bien que la porte est fermée. Parquoy il seroit requis de choisir une ville située au milieu des nations qui se doibvent trouver au concile, et que tous les princes circonvoisins par les pays desquels il faudroit passer promissent et jurassent de maintenir le sauf conduit de tous ceux qui y iroyent, tant pour l'aller que pour le retour.

Touchant des personnes, premierement ce seroit chose inique qu'il n'y eust que les evesques qui eussent voix décisives, veu qu'il est assez notoire qu'ils sont parties, et pourtant ne peuvent estre juges compétens.

Davantage, encore que l'autorité qu'ils pretendent leur fust laissee, si est ce que nul d'eux n'est libre, d'autant qu'ils sont liez et asservis par le serment qu'ils ont au pape de maintenir son siège, qui est directement contre la liberté d'un concile chrestien.

Le remede seroit qu'il y eust gens esleus de la partie de ceux qui désirent et demandent la reformation de l'Eglise tant en la doctrine qu'aux mœurs, lesquels encore qu'ils n'eussent point de voix decisives, se peussent opposer à toutes determinations repugnantes à la parole de Dieu, et

¹ Nous plaçons ce mémoire à la fin de 1560, à l'époque où, sur les instances de la France et de l'Empereur, Pie IV se décida à reprendre le concile de Trente (29 novembre), et où les princes allemands convoquèrent l'Assemblée de Naumbourg pour le 20 janvier. C'est bien en vue de cette réunion que le Mémoire aura été composé. Nous ne croyons pas que le titre qu'y a mis M. BONNET (aux Eglises Réformées de France) soit justifié par le contenu. (*Note des éditeurs*).

(*Opera Calvinii*).

qu'ils fussent ouys en toutes leurs protestations, remonstrans, par bonnes raisons, pourquoy ils contrediroient à ce que les evesques voudroient passer. Surtout est une chose insupportable que le pape preside au concile comme chef, mesme en ceste qualité nouvelle que le tout depende de luy et de son plaisir. Mais encore que le premier lieu luy fust accordé, il faudroit qu'il se submest devant toutes choses au concile, et jurast d'observer tout ce qui y seroit decidé et conclu, se demettant de la domination qu'il a usurpee, et que les evesques aussy jurassent de se conformer à l'estat present pour le maintenir, quand il se trouvera des corruptions et abus tant en la doctrine qu'aux ceremonies et aux mœurs.

Quant à la procedure, elle seroit du tout frustratoire, si on suivoit ce qui a esté accoustumé depuis nagueres, c'est que ceux qui desirent reformation proposassent leur dire de bouche ou par escrit, et puis qu'en leur absence Messieurs les prelats en ordonnassent ce que bon leur sembleroit. Il est donc requis que tous y soyent presens, afin que ce qui seroit mal advisé soit redressé, et qu'il soit licite de repliquer contre toutes opinions erronées par bonnes raisons et bien concluantes.

Il est aussi besoin d'avoir arresté devant toutes choses quel ordre on devra tenir, et savoir qu'en premier lieu les points et articles de la doctrine qui sont en different, soyent debatus : que de la on vienne aux ceremonies, et finalement qu'il soit traité du régime de l'Eglise.

Les points de la doctrine qui sont aujourd'huy en dispute sont du service de Dieu, à savoir s'il doibt estre réglé purement et simplement à l'Ecriture sainte, ou bien si les hommes en ont pu donner loix, et si leurs traditions peuvent obliger les ames sur peine de péché mortel. Et sous cela seront compris les vœux, la défense du mariage, la confession et choses semblables. Apres, il est question de savoir sur quoy la fiance de nostre salut est fondee, et si nous sommes justifiez par le merite de nos œuvres, ou par la misericorde gratuite de Dieu. De la depend la matiere du franc arbitre, des satisfactions, du purgatoire et choses semblables. Il y a aussi le moyen d'invoquer Dieu qui est conjoint à la certitude de la foy et emporte avec soy l'intercession des saints.

Pour le second point des ceremonies, il y aura à traiter de tout ce qu'on a emprunté des ombres de la loy, du nombre des sacrements avec leurs accessoires.

Le troisième point, du régime de l'Eglise, contient la définition de l'office des evesques ou pasteurs, pour savoir à qui ce tiltre appartient, a quoy se rapportent aussi les degrés et ordres, avec privautés et choses semblables.

Or, il ne suffiroit pas de tenir concile, s'il n'estoit universel, voire si on pretend d'appaiser tous les troubles de la chrestienté. Vray est que chacun roya et prince peut bien remedier aux troubles de son pays par concile national, quand il n'aura point ses voisins disposez et accordans avec luy en pareil désir et affection. Mais si on tenoit un concile partial, lequel neanmoins fust appellé universel, ce ne seroit qu'allumer le feu davantage et augmenter les discordes. Parquoy il est plus que requis que ceux qui demandent reformation, acceptent le concile qui se tiendra, afin que toute la chrestienté soit reunie, ou bien que ceux qui ne se voudroient ranger à union et concorde, fussent declairez et tenus schismatiques. »

V. — L'Ecriture Sainte,

les Pères et les Conciles

[*Exposé de Th. de BÈZE au colloque de Poissy (1561)*]

« Nous ne recevons pour parole de Dieu que la doctrine écrite dans les livres des prophètes et des apôtres, appelés le vieux et le nouveau Testament. Car, par qui serons-nous assurés [acertenés] de notre salut, sinon par ceux qui sont témoins sans nul reproche ? Et quant aux écrits des anciens docteurs et conciles, avant de les recevoir sans aucun contredit, il faudrait premièrement qu'on les accordât entièrement avec l'Ecriture, et puis aussi entre eux-mêmes, vu que l'Esprit de Dieu n'est jamais contraire à soi-même, — ce que nous croyons que vous, Messieurs, n'entreprendrez jamais de faire ; et, quand vous l'auriez entrepris, vous nous pardonnerez, s'il vous plaît, si jamais nous ne croyons qu'il se puisse faire que nous le voyions effectivement.

Quoi donc, sommes-nous de la race de ce malheureux Cham, fils de Noé, qui découvrit la honte de son père ? (Genèse 9 : 22). Nous estimons-nous plus doctes que tant d'anciens docteurs grecs et latins ? Sommes-nous si présomptueux [outrecuidés] de penser que nous ayons les premiers découvert la vérité, et de condamner d'ignorance tout le monde universel ? A Dieu ne plaise, Messieurs, que nous soyons tels ! Mais vous nous accorderez, à notre avis, qu'il y a eu conciles et conciles, docteurs et docteurs : vu que ce n'est pas de maintenant qu'il y a eu des faux prophètes en l'Eglise de Dieu, comme les apôtres nous en avertissent en plusieurs lieux, et nommément en la première épître à Timothée, chapitre 4, et aux Actes des Apôtres, chapitre 20.

Secondement, quant à ceux qui sont reçus, puisque toute la vérité qu'on y saurait trouver doit être nécessairement puisée aux Ecritures, quel plus certain moyen trouverons-nous de profiter en leurs écrits qu'en éprouvant le tout sur cette pierre de touche, et en considérant les témoignages et raisons de l'Ecriture sur lesquels ils se trouveraient avoir fondé leur interprétation ? Certainement, nul ne peut ni ne doit leur attribuer plus qu'eux n'ont requis. Or, voici les propres mots de saint Jérôme sur l'épître aux Galates : « *La doctrine du Saint-Esprit est celle qui est déclarée*

dans les livres canoniques, contre laquelle, si les Conciles ordonnent quelque chose, c'est une chose illicite. »¹. Et saint Augustin écrivant à Fortunatian : « Nous ne devons (dit-il) avoir les disputes des hommes, quelque catholiques et grands personnages qu'ils aient été, au même degré que les Ecritures canoniques, qu'il ne nous soit licite, sauf la révérence due à de tels personnages, reprover et rejeter quelque chose en leurs écrits, si d'aventure il se trouve qu'ils aient autrement jugé que ne porte la vérité, étant entendue, moyennant la grâce de Dieu, ou par nous ou par autres. Tel suis-je aux écrits des autres et je veux aussi que les lecteurs des miens s'y portent ainsi. »². Autant en a-t-il écrit en l'épître 112^o, et pareillement au second livre, chapitre 37^o, contre Cresconius.

Saint Cyprien aussi n'en a pas autrement écrit, disant « *qu'il ne nous faut regarder à ce qu'un tel ou tel a fait avant [devant] nous, mais à ce qu'a fait Jésus-Christ qui est devant tous* ». Telle est aussi la règle que donne saint Augustin écrivant à saint Jérôme ; et, en un autre endroit, quand il dispute contre ceux qui voulaient s'aider du Concile d'Arimin³ : « *Ne nous fondons (dit-il), ni moi sur le Concile de Nicée* (qui est toutefois le plus ancien et le plus approuvé), *ni vous sur le Concile d'Arimin, mais arrêtons-nous aux Saintes Ecritures.* » Saint Chrysostome n'a pas été d'un autre avis, en son exposition seconde sur saint Matthieu, homélie 49^o, car aussi l'Eglise est appuyée sur le fondement des prophètes et des apôtres⁴.

Ainsi donc, en conclusion, nous recevons l'Ecriture Sainte pour une entière déclaration de tout ce qui est requis à notre salut. Et quant à ce qui se trouvera dans les Conciles ou les livres des docteurs, nous ne pouvons ni ne devons empêcher que vous ne vous en puissiez aider, et nous aussi, pourvu que ce soit fondé sur les témoignages exprès de l'Ecriture. Mais pour l'honneur de Dieu, ne nous amenez leur autorité nue sans que le tout soit examiné sur cette

¹ SAINT JÉRÔME, *In Galat.*

² SAINT AUGUSTIN, *Ad Fortunat. Epist.*

³ Ou Rimini (*Ariminium*). Le concile de Rimini est de 359. Calvin (*Institut. chrét.*, livre IV, chap. IX, 8) cite ce même exemple, mais avec plus de détails.

⁴ Cf. Ephésiens 2 : 20 ; — SAINT CHRYSOSTOME, *In Matth.*, homélie 59.

pierre de touche, car nous disons avec saint Augustin, livre II^e de la *Doctrine chrétienne*, chapitre 6^e : « *Que s'il y a quelque difficulté en l'interprétation d'un passage, le Saint-Esprit a tellement tempéré les Saintes Ecritures, que ce qui est dit plus obscurément en un endroit est dit ailleurs très clairement.* »⁵. Voilà, quant à ce point, que j'ai déduit un peu plus amplement, afin que chacun entende que nous ne sommes ennemis ni des conciles, ni des anciens Pères, par lesquels il a plu à Dieu d'enseigner son Eglise. »⁶.

⁵ SAINT AUGUSTIN, *De doctr. christ.*, II, 6.

⁶ *Histoire ecclésiastique...*, dite de Th. DE BÈZE, t. I, pp. 279-280.

VI. — La succession apostolique

(*Exposé de Th. de BÈZE au colloque de Poissy*)

« Or, s'il y a prédication de la Parole et administration des Sacrements, il faut aussi bien conclure qu'il y a des pasteurs et des docteurs auxquels cette charge soit commise, suivant ce que l'Ecriture en témoigne partout, et nommément ce que saint Paul écrit aux Corinthiens, aux Ephésiens, à Timothée et à Tite¹. Voilà pourquoi plusieurs ajoutent une troisième marque, à savoir la succession ordinaire depuis le temps des apôtres.

Sur quoi nous répondons qu'une telle succession est grandement à priser, pourvu qu'elle soit bien considérée et appliquée, comme les anciens s'en sont souvent aidés contre la nouveauté des hérétiques, comme cela se voit dans Tertullien, Irénée et saint Augustin, contre les Manichéens et les Donatistes. Mais d'autant qu'on en fait un bouclier contre nous, comme si nous étions inventeurs de choses nouvelles, il est plus que nécessaire qu'on entende ce que nous en tenons.

Nous disons qu'il y a une succession de doctrine et une succession de personnes.

Quant à celle de la doctrine, nous l'avouons comme une marque infaillible de la vraie Eglise, suivant ce que nous en avons dit. Car, nonobstant que la doctrine évangélique ne soit en elle-même plus digne de croire que son ancieneté, et qu'il advienne souvent, par nos iniquités et par une juste vengeance de Dieu, qu'elle semble autant nouvelle aux hommes qu'elle devrait être familière et accoutumée, néanmoins le témoignage d'une succession ancienne et continue sert beaucoup envers les hommes pour l'autoriser davantage.

Quant à la succession personnelle, nous l'avouons aussi, mais à la condition qu'elle soit conjointe avec celle de la doctrine prophétique et apostolique, pour le moins sur les points substantiels et fondamentaux, et non autrement. Et notez, s'il vous plaît, Messieurs, que je parle notamment de la doctrine et non point des mœurs. Car, encore qu'il soit requis d'être entier en doctrine et en vie pour être

¹ Cf. I corinthiens 12 : 28 ; — Ephésiens 4 : 11 ; — I Timothée 3 : 1 ; — Tite 1 : 5.

un bon et vrai pasteur, toujours est-il que pour ignorance, ou pour diversité d'opinion sur les points de la doctrine qui ne sont pas substantiels, ou encore pour les mœurs, nous ne laissons pas de tolérer un pasteur pour pasteur, pourvu qu'il retienne ce qui est fondamental [le fondement]. Nous sommes instruits de parler ainsi par le dire de notre Seigneur Jésus-Christ, qui a dit qu'autant que les scribes et les pharisiens étaient assis sur la chaire de Moïse, il fallait « faire ce qu'ils enseignaient et non pas ce qu'ils faisaient »². Ce passage, saint Augustin écrivant sur saint Jean, traité 46^e, déclare qu'il doit être compris comme visant des mercenaires, qui ne laissent pas d'avoir saine doctrine, et non point des faux prophètes dont Jésus-Christ aussi a dit au contraire : « *Gardez-vous du levain des pharisiens* »³. « *Etant (dit saint Augustin) assis sur la chaire de Moïse, ils enseignent la loi de Dieu, et pourtant Dieu enseigne par eux ; mais, s'ils veulent enseigner leurs propres doctrines, n'écoutez ni ne faites ce qu'ils disent.* » Ce que le même auteur expose encore plus amplement au sermon 49^e : *De verbis domini*.

Ainsi donc, Messieurs, pour revenir au point, parce que les faux prophètes peuvent succéder aux véritables, et les loups aux vrais bergers, voilà une raison péremptoire pour laquelle nous estimons [réputons] que la succession personnelle, non seulement n'est pas recevable, mais aussi est totalement à condamner comme donnant couleur de mensonge, sinon que la succession de la doctrine y soit ajoutée pour fondement.

Il y a plus : si cette succession personnelle était simplement tenue pour marque infaillible de l'Eglise, il faudrait nous montrer quelque promesse de Dieu par laquelle il eût astreint sa grâce à certains sièges ou régions. Ce que nous ne pensons qu'il se puisse trouver en la nouvelle alliance, mais bien qu'il y aura toujours une Eglise catholique, c'est-à-dire universelle, d'autant que les membres particuliers en sont épars çà et là, par le monde universel, selon qu'il plaît à Dieu d'exercer ses jugements sur ceux qu'il retranche du tout, ou qu'il châtie pour un temps, et déployer ses miséricordes sur ceux qu'il entretient de bien

² Cf. Matth. 23 : 3.

³ Matth. 16 : 6-11.

en mieux, ou qu'il appelle de nouveau à sa connaissance. Car en quelques endroits, le Seigneur usant de sa juste vengeance semble tout raser jusqu'à n'y laisser aucune trace d'Eglise, comme il est advenu au pays de Barbarie et en la plupart du Levant. Et, en d'autres pays, il laisse encore quelque trace d'Eglise, comme nous le voyons parmi les Eglises de Grèce, et plus près de nous encore. D'autre part, aussi, le Seigneur, quelquefois, ne fait qu'entrecouper cette succession personnelle de pasteurs, comme il est advenu en Antioche du temps de Paul de Samosate, et en Alexandrie du temps du bannissement d'Athanase, et en tant d'autres Eglises du temps que les hérésies ont eu la vogue.

Même sans chercher les choses plus avant que le présent, il y a eu interruption de succession personnelle pour le moins du temps qu'Honorius I^e tenait le siège, environ l'an 623, condamné pour l'exécrable hérésie d'Euthychès, environ 681. Et du temps du pape Jean XXII⁴, semblablement condamné pour hérétique ; sinon qu'on voulut dire que les hérétiques notoires fussent pasteurs, outre ce qui est advenu du temps de la papesse Jeanne⁵, environ l'an 854, et durant tant de schismes d'antipapes qui se lisent dans les histoires.

Par ces raisons, il conclut que sans s'arrêter à la succession personnelle pour bien connaître l'Eglise, il faut toujours venir à la pureté de la doctrine et sincère administration des sacrements, de sorte que ceux-là sont à tenir pour vrais successeurs des apôtres, qui, étant légitimement appelés, bâtissent sur le fondement de ces apôtres, soit qu'il y ait eu une perpétuelle succession personnelle, soit qu'elle ait été pour quelque temps interrompue, ou même qu'ils soient les premiers annonciateurs de l'Evangile en quelque lieu ; comme, au contraire, ceux qui ne prêchent point du tout, ou qui au lieu de la doctrine apostolique prêchent la leur, encore qu'ils alléguassent mille prédecesseurs consécutifs, ne doivent être écoutés comme pasteurs, mais fuis comme loups, par l'exprès commandement de Jésus-Christ et de ses apôtres. »

⁴ Calvin cite aussi cet exemple: *Instit. chrét.*, livre IV, chap. VII, 28.

⁵ « La légende de la papesse Jeanne doit être décidément écartere du domaine de l'Histoire » (note de l'édit. de l'*Histoire ecclésiastique*, Toulouse, 1882).

VII. — « Jam vos omnes »

*Lettre apostolique du pape Pie IX, du 13 septembre 1869
(traduction établie selon le texte de MANSI, « Amplissima
Collectio Conciliorum », tome 50, colonnes 1.259-1.262).*

A TOUS LES PROTESTANTS,
ET AUX AUTRES NON-CATHOLIQUES.
PIE IX, PAPE.

« Déjà vous savez que, élevé à la Chaire de Pierre bien que Nous ne le méritions pas, et de ce fait chargé du gouvernement suprême de l'universelle Eglise catholique et d'une tâche à Nous divinement confiée par le Christ Seigneur lui-même, Nous avons estimé opportun d'appeler auprès de Nous tous Nos vénérables frères, les évêques du monde entier, et de les rassembler dans un Concile œcuménique qui sera célébré l'an prochain, afin qu'avec ces vénérables frères appelés à partager Notre souci Nous puissions recevoir tous les conseils les plus opportuns et les plus nécessaires, aussi bien pour dissiper les ténèbres de tant d'erreurs funestes qui, avec un très grand dommage pour les âmes, dominent et font rage partout jurement, que pour établir chaque jour davantage et développer dans les populations chrétiennes confiées à Notre vigilance le règne de la vraie foi, de la justice et de la vraie paix de Dieu. Ayant une très grande confiance dans le lien très étroit et très aimant qui unit ces vénérables frères à Nous et au Siège apostolique, eux qui durant tout le temps de Notre suprême pontificat n'ont jamais omis de donner de très splendides témoignages de foi, d'amour et d'obéissance envers Nous et envers ce Siège, Nous en tirons l'espoir certain que, comme les autres Conciles généraux dans les siècles passés, de même aussi, dans le siècle présent, ce Concile œcuménique que Nous convoquons portera, avec l'aide de la grâce divine, des fruits abondants et très heureux pour une plus grande gloire de Dieu et pour le salut éternel des hommes.

C'est pourquoi, tourné vers cette espérance, et animé et poussé par la charité de notre Seigneur Jésus-Christ qui donna sa vie pour le salut de tout le genre humain, Nous ne pouvons pas, à l'occasion du prochain Concile, ne pas adres-

ser Nos paroles apostoliques et paternelles à tous ceux qui, bien qu'ils reconnaissent le même Christ Jésus comme Rédempteur, et qu'ils se glorifient du nom chrétien, ne professent cependant pas la vraie foi du Christ et ne sont pas en communion avec l'Eglise catholique. Nous faisons cela pour les avertir, exhorter et supplier au maximum, en tout souci et toute charité, de bien vouloir considérer et examiner sérieusement s'ils suivent la voie du salut éternel que le Christ Seigneur a prescrite. A la vérité, personne ne peut nier ni mettre en doute que le Christ Jésus lui-même, pour appliquer les fruits de sa rédemption à toutes les générations humaines, a édifié sur Pierre son unique Eglise sur cette terre, une, sainte, catholique, apostolique, et qu'il lui a donné tout le pouvoir nécessaire pour que le dépôt de la foi soit gardé complet et intact, et que la même foi soit transmise à tous peuples, races et nations, afin que par le baptême tous les hommes soient unis à son corps mystique et qu'en eux soit toujours protégée et accrue la nouvelle vie de grâce sans laquelle personne ne peut jamais mériter ni obtenir la vie éternelle, afin encore que la même Eglise, qui constitue son corps mystique, demeure toujours stable et immuable en sa nature propre jusqu'à la fin des temps, se fortifie et procure à tous ses enfants tous les secours du salut. Après cela, celui donc qui considère et examine soigneusement dans quel état se trouvent les sociétés religieuses diverses, en désaccord entre elles, qui se sont séparées de l'Eglise catholique, — qui, elle, depuis le Christ Seigneur et ses apôtres, a exercé sans interruption par ses saints pasteurs légitimes et actuellement encore exerce le pouvoir divin que le Seigneur lui-même lui a confié —, celui-là devra facilement se persuader que ni l'une de ces sociétés particulières, ni toutes unies ensemble, ne constituent, de quelque façon, ni ne sont l'Eglise une et catholique que le Christ Seigneur a édifiée, constituée et voulue ; que parler de membre ou de partie de cette même Eglise est parfaitement impossible, alors qu'elles sont visiblement séparées de l'unité catholique. Parce que semblables sociétés manquent de l'autorité vivante et constituée par Dieu, autorité qui enseigne principalement aux hommes les choses de la foi et la discipline des mœurs, les dirige et règle, dans tout ce qui concerne le salut éternel, ces sociétés ont, continuellement, varié dans leurs doctrines, et cette mobilité, cette instabilité ne cesse jamais dans ces sociétés. N'importe qui

comprend facilement, connaît clairement et évidemment que cela est absolument opposé à l'Eglise que le Christ Seigneur a instituée, dans laquelle la vérité doit toujours demeurer stable, jamais exposée à quelque changement que ce soit, comme un dépôt transmis à cette Eglise pour être gardé en parfaite intégrité ; pour la garde de ce dépôt, la présence de l'Esprit Saint fut promise, ainsi que sa perpétuelle assistance à l'Eglise elle-même. Par ailleurs, personne n'ignore que de ces dissensions de doctrines et d'opinions naissent aussi les divisions sociales, et qu'en tirent leur origine les innombrables groupes et sectes qui se propagent de plus en plus actuellement pour le plus grand péril de l'Etat chrétien et civil.

Quiconque, en effet, reconnaît que la religion est le fondement de la société humaine, ne pourra pas ne pas ignorer, il devra avouer quelle influence exercent sur la société civile la division et le désaccord de pareils principes et de sociétés religieuses qui se battent entre elles ; avec quelle puissance la négation de l'autorité que Dieu a instituée pour diriger les convictions de l'intelligence humaine et conduire les actions des hommes, aussi bien dans la vie privée que dans la vie sociale, a excité, provoqué, renforcé les très malheureux mouvements et révoltes qui agitent presque tous les peuples et les afflagent d'une façon déplorable !

C'est pourquoi tous ceux *qui ne gardent pas l'unité et la vérité de l'Eglise catholique* (saint Augustin, Lettre LXI, MIGNE P.-L., XXXIII, 228), qu'ils saisissent l'occasion de ce Concile par lequel l'Eglise catholique, à laquelle étaient inscrits leurs aieux, montre une nouvelle preuve de son unité interne et de son invincible force de vie, et que, répondant aux besoins de leur cœur, ils s'efforcent de quitter cette situation, dans laquelle ils ne peuvent pas être certains de leur propre salut ! Qu'ils ne manquent pas de présenter au Seigneur des prières très ardentes de sentiment, pour qu'il abatte le mur de séparation, qu'il dissipe la nuée des erreurs, et qu'il les ramène dans le sein de la sainte mère Eglise dans laquelle leurs pères ont profité des salutaires pâturages de la vie, et dans laquelle seulement est conservée, transmise, la doctrine de Jésus-Christ, sont dispensés les célestes mystères de la grâce.

Quant à Nous, comme Nous devons, de par la fonction de Notre suprême ministère apostolique, à Nous confiée par le

Christ Seigneur lui-même, remplir avec le plus grand soin toutes les charges de bon pasteur, et poursuivre et embrasser d'une charité paternelle tous les hommes de l'universel globe terrestre, pour cela Nous adressons Nos présentes Lettres à tous les chrétiens qui sont séparés de Nous, Nous les exhortons et supplions sans cesse de revenir en hâte à l'unique bercail du Christ ; en effet, Nous souhaitons de toutes Nos forces leur salut dans le Christ Jésus, et Nous redoutons d'avoir à rendre compte un jour à Notre même juge si, autant que cela Nous est possible, Nous ne leur montrons et préparons pas la voie pour atteindre le même salut éternel. Assurément, Nous persévérons jours et nuits dans toute prière et supplication avec action de grâces, demandant humblement et instamment pour eux, à l'éternel pasteur des âmes, l'abondance des lumières et des grâces célestes. Et parce que, bien que sans mérite, Nous assurons sur cette terre son vicariat, Nous attendons très ardemment, les mains tendues, le retour dans le sein de l'Eglise catholique des enfants égarés, afin que Nous puissions les recevoir dans la maison du Père céleste et les faire profiter de ses trésors inépuisables. Car, de ce retour très désiré à la vérité et à la communion avec l'Eglise catholique dépend au plus haut point, non seulement le salut des individus, mais aussi celui de toute la société chrétienne ; le monde entier ne peut pas jouir de la vraie paix sans que soit une seule bergerie et un seul pasteur. »

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 13 septembre 1869. La vingt-troisième année de Notre pontificat. — Pie IX, Pape.

VIII. – Encyclique « Ad Petri Cathedram »

(3^e partie)

Unité de l'Eglise

MOTIFS D'ESPÉRANCE FONDÉS SUR LA PRIÈRE DE JÉSUS

« Parlons maintenant de cette unité, que Nous souhaitons d'une manière toute spéciale et qui est intimement liée à la tâche pastorale, que Dieu Nous a confiée : l'unité de l'Eglise.

Tous savent que le divin Rédempteur a fondé une société, qui gardera son unité jusqu'à la fin des siècles, suivant sa parole : « Je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde. » C'est pour elle qu'il a adressé à son Père céleste de ferventes prières, qui sans aucun doute ont été acceptées et exaucées à cause de sa piété. « Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi et moi en toi, qu'eux aussi soient un en Nous. » Cette prière infuse et confirme en Nous la très douce espérance que finalement toutes les brebis, qui ne sont pas de ce troupeau, souhaiteront y entrer, si bien que, selon la parole du divin Rédempteur, « il n'y aura plus qu'un seul troupeau, un seul pasteur ».

Fortement encouragé par cette très douce espérance, Nous avons annoncé déjà Notre intention de convoquer un Concile œcuménique, auquel participeront les évêques du monde entier, pour traiter de grands problèmes religieux. Le but principal du Concile consistera à promouvoir le développement de la foi catholique, le renouvellement de la vie chrétienne des fidèles, l'adaptation de la discipline ecclésiastique aux conditions de notre temps. Ce sera assurément un admirable spectacle de vérité, d'unité et de charité, dont la vue sera, Nous en avons confiance, pour ceux qui sont séparés de ce Siège apostolique, une douce invitation à rechercher et à trouver cette unité pour laquelle Jésus-Christ a adressé à son Père céleste une si ardente prière.

**ASPIRATION A L'UNITÉ
DANS LES DIVERSES COMMUNAUTÉS SÉPARÉES**

Nous savons qu'en ces derniers temps — ce qui Nous a consolé — s'est esquisonné dans bien des communautés séparées de la Chaire de Saint-Pierre un mouvement de sympathie vers la foi et les institutions de l'Eglise catholique, ainsi qu'une estime croissante à l'égard du Siège apostolique, l'amour de la vérité détruisant peu à peu les préjugés. Nous savons, d'autre part, que presque tous ceux qui, bien que séparés de Nous et divisés entre eux, portent le nom de chrétiens, ont tenu à plusieurs reprises des réunions pour créer des liens entre eux et ont établi dans ce but des Conseils permanents. Ces initiatives traduisent leur vif désir d'arriver au moins à une certaine forme d'unité.

UNITÉ DE L'EGLISE VOULUE PAR SON DIVIN FONDATEUR

Il est hors de doute que le divin Rédempteur a fondé son Eglise en l'assurant et la dotant d'une unité très solide. Si par impossibilité il ne l'avait pas fait, il aurait institué un organisme caduc et qui avec le temps se serait trouvé en opposition ouverte avec lui-même, à la manière de ces systèmes philosophiques, qui, livrés à la variété des opinions humaines, naissent l'un de l'autre, se transforment et disparaissent à leur tour.

Il n'est personne qui ne voie l'opposition formelle de cette hypothèse avec le magistère divin de Jésus-Christ, qui est « la voie, la vérité et la vie ».

Pareille unité, Vénérables Frères et Chers Fils, qui, comme Nous l'avons dit, ne doit pas être quelque chose de flou, d'incertain et de fragile, mais de solide, de robuste et de sûr, si elle manque aux autres communautés chrétiennes, ne fait certainement pas défaut à l'Eglise catholique, comme peut s'en apercevoir quiconque l'observe attentivement. Elle se distingue en effet par trois notes caractéristiques : l'unité de doctrine, de gouvernement et de culte. Ces notes de l'Eglise sont visibles à tous, pour que tous puissent la reconnaître et la suivre. Elle est telle que selon la volonté de son divin Fondateur toutes les brebis puissent se réunir en elle dans un seul troupeau sous la conduite d'un seul Pasteur ; c'est ainsi que dans l'unique maison du Père, établie sur le fondement de Pierre, sont

appelés tous ses fils. Nous devons essayer d'y rassembler fraternellement tous les peuples, comme dans l'unique royaume de Dieu : royaume dont les habitants unis entre eux sur la terre dans l'unité des esprits et des coeurs auront un jour à jouir de la béatitude éternelle dans les cieux.

L'Eglise catholique impose comme vérité à croire avec fidélité et fermeté tout ce qui a été révélé par Dieu. Ces vérités sont contenues dans la Sainte Ecriture ou dans la Tradition orale et écrite conservée depuis l'âge apostolique tout au long des siècles, et ont été ratifiées et définies par les Souverains pontifes et les Conciles œcuméniques légitimes. Chaque fois que quelqu'un s'est écarté de cette voie, l'Eglise, de son autorité maternelle, n'a cessé de le rappeler dans le droit chemin. Elle sait très bien, en effet, et tient qu'il n'y a qu'une seule vérité et que l'on ne peut admettre plusieurs vérités qui s'opposeraient entre elles. Elle fait sienne l'affirmation de l'Apôtre des Gentils : « Car nous n'avons aucun pouvoir contre la vérité, nous n'en avons que pour la vérité. »

Il existe cependant de nombreux points sur lesquels l'Eglise catholique permet aux théologiens de discuter, dans la mesure où il s'agit de questions qui ne sont pas certaines et dans la mesure également, comme le notait le célèbre écrivain anglais, le cardinal Jean-Henry NEWMAN, où ces discussions ne rompent pas l'unité de l'Eglise, mais servent au contraire à une meilleure et à une plus profonde intelligence des dogmes, en apportant une lumière nouvelle née de la confrontation des avis. Elles préparent et affermissent le chemin de la vérité. De toute façon, il faut toujours retenir la maxime, parfois exprimée en termes différents ou attribuée à divers auteurs : « Unité dans les choses nécessaires, liberté dans les choses douteuses, charité en toutes choses. »

UNITÉ DE GOUVERNEMENT

Qu'il y ait, en outre, unité de gouvernement dans l'Eglise catholique, tout le monde le voit. En effet, de même que les fidèles sont soumis aux prêtres, les prêtres aux évêques, que « l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu », de même tous et chacun des évêques sont soumis au Piontife romain, en tant que successeur de Pierre, établi par le

Christ Notre Seigneur comme pierre fondamentale de son Eglise, et à qui seul Il a donné le pouvoir de tout lier et délier sur la terre, de raffermir ses frères et de paître tout le bercail.

UNITÉ DE CULTE

En ce qui concerne l'unité du culte, nul n'ignore que l'Eglise catholique, depuis ses origines et à travers les siècles, a toujours eu sept sacrements, ni plus, ni moins, reçus comme un héritage sacré de Jésus-Christ, qu'elle n'a jamais cessé de distribuer dans le monde entier pour nourrir et entretenir la vie naturelle des fidèles. De même, chacun sait qu'il ne se célèbre chez elle qu'un sacrifice, l'eucharistie, dans lequel le Christ, notre salut et notre Rédempteur, est chaque jour immolé pour nous tous, de façon non sanglante, mais réelle, comme il le fut un jour au Calvaire lorsqu'il pendait à la croix, et dans lequel il répand sur nous avec miséricorde les immenses trésors de sa grâce. C'est pourquoi saint Cyprien note justement : « On ne peut dresser un autre autel ni instituer un autre sacerdoce en dehors de l'unique autel et de l'unique sacerdoce. »

Cela toutefois, comme chacun sait, n'empêche pas l'existence dans l'Eglise de divers rites approuvés, qui font mieux resplendir sa beauté et la font apparaître comme la fille du souverain Roi, parée de divers ornements. C'est d'abord pour obtenir à tous d'atteindre cette unité véritable des cœurs que le prêtre catholique, quand il célèbre le Sacrifice eucharistique, offre l'hostie immaculée au Dieu très clément en ces termes : « Pour votre sainte Eglise catholique ; daignez, à travers le monde entier, lui donner la paix, la protéger, la rassembler dans l'unité et la gouverner, et aussi pour votre serviteur notre Pape, et pour tous ceux qui, fidèles à la vraie doctrine, ont la garde de la foi catholique et apostolique. »

INVITATION PATERNELLE A L'UNION

Que ce merveilleux spectacle d'unité, dont seule l'Eglise catholique jouit et brille, que ces prières par lesquelles elle implore de Dieu la même unité pour tous, touchent et émeuvent votre âme, ô vous qui êtes séparés de ce Siège apostolique.

Laissez-Nous, dans un affectueux désir, vous appeler frères et fils ; laissez-Nous entretenir l'espoir d'un retour si cher à Notre cœur de Père. Nous aimons vous parler avec la même sollicitude pastorale qui faisait dire à Théophile, évêque d'Alexandrie, en s'adressant à ses frères et à ses fils, alors qu'un schisme malheureux déchirait la tunique sans couture de l'Eglise : « Imitons chacun selon nos forces, amis très chers, nous tous qui participons à la vocation céleste, Jésus le chef qui nous sauve parfaitement. Embrassons l'humanité qui élève, la charité qui unit à Dieu et une foi sincère envers les mystères divins. Fuyez la division, évitez la discorde..., soutenez-vous dans une charité mutuelle. Ecoutez le Christ vous dire : « Voici à quoi tous vous reconnaîtront pour mes disciples : à l'amour que vous aurez les uns pour les autres. »

Notez, Nous vous en prions, que Notre affectueux appel à l'unité de l'Eglise ne vous invite pas à entrer dans une demeure étrangère, mais dans la maison commune, la maison du Père. Laissez-Nous par conséquent vous exhorter, parce que Nous vous aimons tous tendrement « dans le cœur du Christ Jésus », à vous souvenir de vos pères, « qui vous ont fait entendre la parole de Dieu et, considérant l'issue de leur carrière, imitez leur foi ». La glorieuse troupe de saints que chacune de vos nations a déjà envoyée au ciel, ceux spécialement dont les écrits vous ont transmis et expliqué de façon exacte et éloquente la doctrine de Jésus-Christ, semblent par l'expérience de leur vie vous inviter à l'unité avec ce Siège apostolique, avec lequel votre communauté chrétienne elle aussi a été salutairement unie pendant tant de siècles.

Nous Nous adressons donc comme à des frères à tous ceux qui sont séparés de Nous, disant avec saint Augustin : « Qu'ils le veuillent ou non, ils sont nos frères. Ils ne cesseront d'être nos frères que s'ils cessent de dire le Notre Père. » « Amons donc le Seigneur notre Dieu, aimons son Eglise : Lui comme un père, elle comme une mère ; Lui comme le maître, elle comme sa servante. Mais c'est là l'union d'un grand amour : quiconque offense l'un ne mérite pas de l'autre... Quel profit pour toi que ton père ne soit pas offensé s'il doit venger ta mère outragée ?... Tenez donc, mes très chers Frères, tous d'une seule âme Dieu pour votre père et l'Eglise pour votre mère... »

NÉCESSITÉ DE PRIÈRES SPÉCIALES

C'est pourquoi Nous prions et supplions le Dieu très bon, qui donne la lumière céleste et tous les biens, en vue d'assurer l'unité de l'Eglise, l'extension du bercail et du règne du Christ, et Nous exhortons à faire de même tous les frères et les fils très chers que Nous avons dans le Christ. Le succès, en effet, du futur Concile œcuménique, bien plus que de l'activité de l'industrie humaine, dépend de cette sainte rivalité de prières ardentes et communes. Nous y invitons aussi de grand cœur ceux qui, bien que n'appartenant pas à ce bercail, respectent Dieu cependant et l'honorent, et s'efforcent avec bonne volonté d'obéir à ses commandements.

Que la prière divine du Christ obtienne, à cet espoir et à ces vœux, épanouissement et réalisation : « Père saint, garde en ton nom ceux que tu m'as donnés, pour qu'ils soient un comme nous... Consacre-les dans la vérité : ta parole est vérité... Je ne prie pas seulement pour eux, mais pour ceux-là aussi qui, grâce à leur parole, croiront en moi... ; pour qu'ils soient parfaitement un... »

QUE DE LA CONCORDE DES ESPRITS JAILLISSENT LA PAIX ET LA JOIE

Nous renouvelons cette prière avec le monde catholique qui Nous est uni, et Nous le faisons non seulement poussé par une ardente charité envers tous les hommes, mais aussi en esprit de sincère humilité évangélique. Nous savons, en effet, le peu que Nous sommes et que Dieu a daigné Nous éléver au degré suprême du Souverain Pontificat, non en vertu de Nos mérites, mais par un dessein mystérieux.

C'est pourquoi, à tous Nos frères et nos fils qui sont séparés de cette Chaire de Saint-Pierre, Nous répétons ces paroles : « Je suis... Joseph, votre frère. » Venez, « comprenez-Nous » ; Nous ne désirons rien, Nous ne voulons rien ; Nous ne demandons rien à Dieu, sinon votre salut et votre bonheur éternel. Venez. De cette concorde si désirée, et de cette unité que la charité fraternelle doit nourrir et entretenir, naîtra une grande paix « qui surpassé tout sentiment », car elle vient du ciel ; cette paix, que le Christ a annoncée aux hommes de bonne volonté par le chant des anges volant au-dessus de son berceau, et qu'il accorda, en

ces termes, après l'institution du sacrement et du sacrifice eucharistique : « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne. »

Paix et joie ; oui, joie aussi, car ceux qui appartiennent réellement et efficacement au Corps mystique du Christ, qui est l'Eglise catholique, participent à la vie divine qui passe du Chef divin dans chacun des membres et grâce à laquelle ceux qui obéissent fidèlement à tous les commandements de notre Rédempteur peuvent, même en cette vie, avoir part à la joie qui présage et annonce le bonheur éternel du ciel.

LA PAIX DE L'ÂME DOIT ÊTRE ACTIVE

Mais cette paix, ce bonheur, tandis que nous accomplissons le fatigant voyage de cette terre d'exil, demeurent imparfaits. Ce n'est pas une paix tout à fait tranquille, tout à fait sereine ; c'est une paix active, et non pas oisive ni inerte ; c'est surtout une paix qui doit combattre contre toutes les erreurs, même masquées et fallacieuses, contre les charmes et les attrait du vice, enfin contre tous les ennemis de l'âme qui peuvent affaiblir, tacher ou ruiner l'innocence ou notre foi catholique ; contre les haines aussi, les rivalités, les divisions, qui peuvent la briser et la déchirer. C'est pour cela que le Divin Rédempteur nous a donné et recommandé lui-même sa paix.

La paix donc, que nous avons à chercher et à poursuivre de toutes nos forces, ne doit, comme Nous l'avons dit, ni consentir à aucune erreur, ni se compromettre avec aucun partisan de l'erreur, ni pencher vers le vice ; elle doit enfin éviter toutes les discordes. Cette paix demande, de ceux qui la recherchent, qu'ils soient prêts à renoncer pour la vérité et la justice même à leur propre utilité et à leurs propres avantages, selon la parole : « Cherchez... d'abord le royaume de Dieu et sa justice... »

Que la Bienheureuse Vierge Marie, Reine de la Paix, au Cœur Immaculé de qui notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie XII, a consacré le genre humain, nous obtienne de Dieu, Nous l'en prions instamment, cette union des coeurs, cette paix véritable, active et militante, aussi bien pour ceux qui sont Nos fils dans le Christ que pour tous ceux qui, même s'ils sont séparés de Nous, ne peuvent pas ne pas aimer l'unité et la concorde. »

IX. – Cinq questions à l’Eglise catholique

*par le Dr Hans ASMUSSEN
de l’Eglise évangélique allemande*

Ces cinq questions ont été posées par le Dr H. ASMUSSEN dans le dernier chapitre du volume intitulé *Die Katholizität der Kirche* (la catholicité de l’Eglise), édit. évangél., Stuttgart, 1958. En voici le résumé :

1° Notre *baptême* non-catholique est-il valide aux yeux du catholicisme ? Si oui, pourquoi les catholiques baptisent-ils de nouveau ceux qui, baptisés, s’agrègent à leur Eglise ? Si non, quelle idée les catholiques se font-ils du baptême protestant ?

2° Les protestants ont-ils également droit au titre de *chrétiens* ? Si oui, ne sommes-nous pas déjà unis sur ce qu’il y a de plus important ? Si non, que sommes-nous aux yeux du catholicisme ?

3° Une communauté protestante a-t-elle droit au titre d’*Eglise* ? Si oui, pourquoi le catholicisme prétend-il être la seule véritable Eglise ? Si non, à quoi appartiennent au juste les chrétiens non-catholiques (si tant est qu’ils aient également droit au titre de chrétiens) ?

4° La *Sainte-Cène*, si elle n’est pas un sacrement au sens catholique du terme, est-elle un culte sans signification ? Si non, qu’est-elle aux yeux du catholicisme ?

5° Si les *ministres du culte* protestant ne sont pas, aux yeux du catholicisme, ordonnés validement, quelle est la valeur de leurs actes pastoraux et des actes cultuels qu’ils accomplissent ?

**

A la question n° 3, le R.P. DUMONT, O.P., a répondu :

« Ce qui nous semble faire le partage entre les communautés chrétiennes qui sont à proprement parler des « Eglises » et celles qui ne le sont pas, c'est le fait d'avoir ou de n'avoir pas un épiscopat (et un sacerdoce) authentique dans son pouvoir d'ordre ; c'est donc ici la réalité de l'eucharistie qui commande notre jugement, puisque l'épis-

copat (et le sacerdoce qui en dérive) est entièrement relatif au Corps du Christ compris dans son double sens sacramental et ecclésial, ces deux sens étant d'ailleurs étroitement connexes.

Ceci ne veut pas dire que les communautés ou confessions chrétiennes auxquelles nous ne reconnaissions pas le titre d' « Eglises » (au sens d'Eglises particulières ou locales) n'ont, pour autant, plus rien de commun avec l'Eglise du Christ, puisqu'elles en conservent au moins en grande partie la doctrine, en particulier le point capital : la foi au Christ Dieu et Sauveur. C'est ce qui nous fait dire que le « mystère » de l'Eglise déborde ces limites canoniques. Tout ceci a été maintes fois expliqué et nous nous étonnons même que le D^r ASMUSSSEN se dise insuffisamment au clair sur notre doctrine à ce sujet. Ce que nous avons dit du critère déterminant notre emploi du mot « Eglise » permet de comprendre, pensons-nous, que la mesure de ce que les Eglises orientales dissidentes ont de commun avec l'Eglise catholique les maintient dans un rapport avec la véritable Eglise, tout autre que les confessions issues de la Réforme, rapport qui justifie les conditions et le mode de leur réunion éventuelle à l'Eglise romaine. »¹.

¹ Cf. « Vers l'unité chrétienne », n° 105 de juillet-août 1958.

X. – Déclaration du Synode National de l'Eglise Réformée de France

(Strasbourg, 1955)

« Le mot œcuménisme est aujourd’hui compris dans des sens différents. Tantôt il désigne la démarche des Eglises qui ont adhéré au Conseil œcuménique, dont l’Eglise romaine refuse de faire partie. Tantôt il sert à qualifier des rencontres entre protestants et catholiques. Tantôt il traduit un certain indifférentisme pour qui toutes les confessions chrétiennes sont équivalentes.

Devant ces risques d’équivoque, nous affirmons que Jésus-Christ est l’unique Chef de l’Eglise, l’unique Rédempteur, l’unique médiateur et l’unique dispensateur de la grâce de Dieu. La foi évangélique que nous professons fonde sa certitude sur l’Ecriture Sainte, selon le témoignage intérieur du Saint-Esprit. Aussi attirons-nous l’attention des fidèles sur les points suivants :

1) Nous nous réjouissons d’un renouveau biblique à l’intérieur des Eglises catholiques. Mais nous constatons que ce renouveau ne signifie pas la soumission de cette Eglise à l’autorité de l’Ecriture Sainte en matière de foi.

2) De même, les tentatives faites dans le domaine liturgique peuvent contribuer à associer plus étroitement et plus personnellement les fidèles à la célébration du culte, et à accroître la connaissance des textes bibliques. Pourtant, nos fermes réserves relatives au contenu de ce culte et, notamment, notre refus de la messe demeurent entiers.

3) Si les laïcs de l’Eglise catholique cherchent à prendre une part chaque jour plus grande au témoignage de leur Eglise, nous constatons que la conception romaine du sacerdoce n’en est pas pour autant modifiée.

4) Nous sommes heureux de trouver de nombreux catholiques qui reconnaissent et souhaitent, pour le bien de l’Eglise, le caractère laïque de l’Etat ; mais nous n’en restons pas moins troublés devant la volonté de puissance de l’Eglise romaine, dans le domaine temporel.

5) Des rencontres entre catholiques et protestants en vue de l'étude et de la méditation de l'Ecriture Sainte nous paraissent possibles ; mais elles doivent être entreprises avec sagesse et discernement en tenant compte des indications qui précédent.

En ce qui concerne particulièrement la semaine de l'Unité, nous rappelons à l'Eglise Réformée que, se souvenant de la prière du Christ lui-même, elle doit prier pour l'unité des Eglises ; mais qu'une prière en commun entre catholiques et protestants ne peut être pratiquée que dans la vérité, après une loyale explication, de sorte que les convictions de chacun ne soient ni affaiblies, ni déformées.

Ces remarques et ces réserves ne prétendent pas juger l'attitude personnelle de nombreux frères catholiques dont nous connaissons les souffrances et les déchirements intérieurs; mais nous sommes contraints de les maintenir, étant donné que ces frères se déclarent et se montrent aveuglément soumis au magistère romain.

Notre fidélité à l'Eglise de Jésus-Christ se manifeste par notre fidélité dans l'Eglise Réformée de France. Il nous est impossible d'accepter l'institution romaine, mais nous rencontrons avec humilité les hommes que Dieu place sur notre chemin, et nous acceptons de travailler avec eux pour la seule gloire de notre Seigneur. Nous leur devons, ainsi qu'à tout homme, notre prière et le témoignage de notre foi évangélique. »

TABLE DES MATIERES

I. — <i>L'annonce d'un concile</i>	5
II. — <i>Positions de départ</i>	9
— Point de vue de l'Eglise orthodoxe	9
— Point de vue anglican	13
III. — <i>Réformés et luthériens</i>	15
— Calvin et les réformés d'autrefois	15
— Luther et les luthériens d'autrefois	19
— « L'invitation » de 1868	20
IV. — <i>Que signifie « œcuménique » ?</i>	23
— Précisions du côté catholique	23
— Précisions du côté orthodoxe	25
— Historique du mot, par le Dr W.A. VISSER 'T HOOFT	27
V. — <i>L'encyclique « Ad Petri Cathedram »</i>	29
— Un ton nouveau	30
— Des exigences inchangées	31
VI. — <i>Hypothèses vraisemblables</i>	35
— Renouvellement du catholicisme ?	35
— Succès du Mouvement œcuménique	37
— Regagner le terrain perdu à l'Est	40
VII. — <i>Nouvelles précisions sur le concile</i>	43
— Les Commissions	43
— Le « Secrétariat pour l'union des chrétiens »	45
— Ce qu'en pense le Conseil œcuménique	49

VIII — <i>Perspectives</i>	53
— Manque d'intérêt des masses catholiques ..	53
— Des observateurs qualifiés	55
— Le malentendu majeur	56
— Le secondaire et l'essentiel	59
— Pourquoi l'Eglise romaine se tient-elle à l'écart	62
IX. — <i>La prière pour l'unité</i>	65
— Il faut récuser le mobile politique et le mobile sentimental	65
— La prière sacerdotale	67
— La théorie du « dépassement »	68
— La prière pour l'unité	72

DOCUMENTS

I. — Le communiqué du Vatican	79
II. — De Nicée (325) au Vatican (1869)	80
III. — Le concile du Vatican	81
IV. — Mémoire sur le concile (Jean CALVIN)	82
V. — L'Ecriture sainte, les Pères et les conciles (Théodore DE BÈZE)	85
VI. — La succession apostolique (Théodore DE BÈZE) ...	88
VII. — La lettre <i>Jam von omnes</i> (PIE IX)	91
VIII. — L'encyclique <i>Ad Petri Cathedram</i> , 3 ^e partie (JEAN XXIII)	95
IX. — Cinq questions à l'Eglise romaine (D ^r H. ASMUSSEN)	103
X. — Déclaration du Synode National de l'Eglise Réformée de France (Strasbourg, 1955)	105

LA REVUE RÉFORMÉE

Abonnements, envois de fonds et dons

Les abonnements **de solidarité** permettent d'assurer le service de la Revue :

- a) à **prix réduit**, aux pasteurs (ou assimilés) et aux étudiants ;
- b) **gratuitement**, aux bibliothèques d'hôpitaux, de sanas, de prisons, etc... ;
- c) aux bibliothèques d'étudiants et de diverses Facultés, afin d'y faire connaître nos publications et en vue d'une raisonnable propagande.

Pour soutenir notre œuvre et faciliter nos publications, des **dons** peuvent être adressés soit par des coreligionnaires français qui désirent s'associer à notre travail, soit par des protestants étrangers qui, sans vouloir s'abonner à la *Revue Réformée*, sont cependant heureux de participer à notre effort.

FRANCE : M. Jean MARCEL, 23, rue de Tourville, Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

Compte postal : Paris 7284.62.

Abonnement : 10 N.F. Abonnement de solidarité : 15 N.F. ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 7 N.F.

ALLEMAGNE : Pastor Wilhelm LANGENohl, Rheydt, Kirchstrasse 1. Konto Nr. 48.4.
Städt. Sparkasse, Rheydt. Postcheckamt : Köln 7275.

Abonnement : D.M. 10 ; Etudiants : D.M. 7.

BELGIQUE : M. le pasteur Paulo MENDES, 24, rue du Temple, Marcinelle. Compte courant postal 3776.05.

Abonnement : 110 francs belges. Abonnement de solidarité : 150 francs belges ou plus.

Pasteurs et étudiants : 90 francs belges.

ETATS-UNIS, CANADA : STECHERT-HAFNER Inc., 31 East 10th Street, New-York 3, N.Y. (U.S.A.).

Abonnement : \$ 2,50. Abonnement de solidarité : \$ 5 ou plus.

GRANDE-BRETAGNE : Mr. G. S. R. Cox, 53, Sevenoaks Way, St' Paul's Cray, Kent.
Abonnement : sh. 17. Student sub. sh. 12.

ITALIE : Libreria di Cultura Religiosa, Piazza Cavour 32, Roma, C.C. Postale 1/26922.

Abonnement : lires 1.200.

Pasteurs et assimilés, étudiants : lires : 750.

PAYS-BAS : M. Th. J. BARENTSEN, Leijweg 176. s'-Gravenhage. Postrekening Nr. 384573. Telefoon : 335703.

Abonnement : Fl. 9. Abonnement de solidarité : Fl. 15 ou plus.

Etudiants : prix réduit : Fl. 6.

PORTUGAL : Prof. M. CONCEICAO Jr., Avenida dos Combatentes, 26-1º D. Algés.

Abonnement : 60 \$ 00.

Pasteurs et assimilés, étudiants : 43 \$ 50.

SUISSE : M. R. BURNIER, 39, boulevard Grancy, Lausanne. Compte postal : II.6345.

Abonnement : 10 francs suisses. Abonnement de solidarité : 15 francs suisses ou plus.

Pasteurs et assimilés, étudiants : prix réduit, 7 francs suisses.

AUTRES PAYS : N.F. 11,

PUBLICATIONS DISPONIBLES

(Extraits)

Au siège de La Revue Réformée (cf. page 3 de la couverture, France).

NOUVEAUTES.

Auguste LECERF, <i>Le Péché et la Grâce</i> (Notes dogmatiques, III)	3 N.F.
Arthur PFENNINGER, <i>Pour l'Honneur de Dieu</i> (Le drame de la vie de Calvin), Pièce en 3 Actes ; adaptation française par Edmond Dumérial	3
Herman DOOYEWEEARD, La nouvelle tâche d'une philosophie chrétienne ..	4,56
<i>Catholicisme et Protestantisme</i> , Lettre pastorale du Synode général de l'Eglise réformée des Pays-Bas sur l'Eglise catholique-romaine, 4 ^e édition entièrement refondue. Format de poche 18 × 12. Collection « Les Bergers et les Mages »	4,80 N.F.
Jean CALVIN, <i>Breve Instruction chrétienne</i> , Adaptation en français moderne. Collection « Les Bergers et les Mages »	3,
Jean CALVIN, <i>Petit Traité de la Sainte-Cène</i> , adaptation en français moderne. Collection « Les Bergers et les Mages »	3,
Jean CALVIN, <i>La Nativité</i> .	
I. L'annonce faite à Marie et à Joseph	3,
II. Le Cantique de Marie	3,
III. Le Cantique de Zacharie	3,
IV. La naissance du Sauveur	3,

NUMÉROS SPECIAUX DISPONIBLES.

Pierre LESTRINGANT, <i>Le Ministère de l'Eglise auprès des malades</i>	6,30
Jean CALVIN, <i>Sermons sur la mort et passion du Christ</i>	3,30
Théodore DE BÈZE, <i>La Confession de Foi du Chrétien</i>	7,
Auguste LECERF, <i>La Prière</i> (Notes dogmatiques, I)	3,90
Auguste LECERF, <i>Des Moyens de la Grâce</i> (Notes dogmatiques, II)	5,
G. C. BERKOUWER, <i>Incertitude moderne et Foi chrétienne</i>	3,50
John MURRAY, <i>Le Divorce</i>	4,65
Pierre MARCEL, <i>Le Baptême, Sacrement de l'Alliance de grâce</i>	5,40
Pierre MARCEL, <i>L'Actualité de la Prédication</i>	3,50
<i>La Confession de Foi des Eglises réformées en France</i> , dite « Confession de La Rochelle ». Format de poche	2,
<i>Sécularisation du monde moderne</i> , par H. DOOYEWEEARD, R. GROB, D. M. LLOYD-JONES, Jean CADIER, André SCHLEMMER, etc.	5,

(Les numéros spéciaux de *La Revue Réformée* se trouvent également en librairie).

A LA LIBRAIRIE PROTESTANTE, 140, Bd St-Germain, Paris, 6^e

Jean CALVIN, **INSTITUTION DE LA RELIGION CHRETIENNE**
(Editions Labor et Fides, Genève)

Livre I, relié : 18,90 N.F.	Broché	15,00
Livre II, relié : 24,75	Broché	20,40
Livre III, relié : 37,50	Broché	33,00
Livre IV et Tables, relié : 45,	Broché	41,70

Jean CALVIN, <i>La vraie façon de réformer l'Eglise</i>	7,90
Pierre MARCEL, <i>A l'Ecole de Dieu</i> , Catéchisme réformé (en réimpression).	
Pierre MARCEL, <i>A l'Ecoute de Dieu</i> , Manuel de direction spirituelle.....	5,

Le Gérant : Pierre Ch. MARCEL.

Cahors, Imprimerie A. Coueslant. — 96.799

Dépôt légal : III-1960.

Achevé d'imprimer le 24-II-61.